

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
30/07/2018	09/01/2019	2018-7004

### 1. Intitulé du projet

Travaux de confortement des ouvrages et des berges du courant de Mimizan sur les 3 secteurs présents au sein de la zone d'étude (espace littoral, espace de transition, espace fluvial).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
10	10) Consolidation de berge par technique autre que végétale
11 b)	11b) Aménagements d'ouvrages côtiers existants
13	13) Travaux de rechargement de plage à hauteur de :10 000 m3/an pour la création d'un merlon de 650 m devant le cordon dunaire au Sud du débouché, 5000m3/an pour la plage du courant
14	14) Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie locale de gestion du trait de côte intégrant le fonctionnement hydraulique et sédimentaire du Courant de Mimizan, différentes stratégies de gestion ont été étudiées. Au terme de cette étude, les scénarios suivants ont été retenus:

- Consolidation de l'existant et entretiens futurs réduits pour le secteur littoral (à l'aval du pont du Courant) et l'espace de transition (à l'amont du pont du Courant jusqu'au parc d'Hiver environ). Ce scénario s'articule autour de travaux de confortement des ouvrages existants dégradés (enrochements désorganisés, éléments béton déstructurés, usure des pieux, etc.), de rechargement pluriannuel en sable (dune Sud, Plage du Courant).
- Réalisation sur le profil G de l'espace fluvial (du parc d'Hiver au pont des Trounques) d'un tunage bois en terrasses successives (4 ouvrages de tunage en terrasses, soit 3 en complément de l'ouvrage en pied).

#### 4.2 Objectifs du projet

Les berges du courant sont soumises à de fortes sollicitations qui dépendent des dynamiques fluviale et maritime (secteur aval soumis aux marées : hauteur de marnage de l'ordre de 2 m) et de l'occupation des berges (secteurs urbains, nature et consistance de la végétation).

Les objectifs du projet sont :

- la limitation de la sensibilité du littoral et des berges du courant à l'érosion,
- la sécurité des biens et des personnes.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les aménagements de l'espace Littoral consistent en une reconstruction à l'identique des ouvrages existants. Les crêtes d'ouvrages définies dans les études préliminaires sont conservées et seules les dimensions de blocs ont été recalculées (événement de référence 100 ans). Le profil 12 est le secteur de travaux le plus lourd. Il comporte une démolition totale de l'existant en vue d'une reconstruction à l'identique. En effet, ce secteur est soumis à des problèmes de fondation qui entraîne des désordres en surface.

Sur l'espace de transition, en rive droite, les travaux projetés consistent en des confortements de l'existant sans que la géométrie globale des ouvrages ne soit modifiée. En rive gauche, les travaux consistent en des recharges en blocs, la mise en œuvre de pieux bois en pied des talus et l'ajout de murets pare-vagues, équipés de barbacanes, en sommet de talus sur certains profils. Seul le profil 5 fera l'objet de travaux de reconstruction dans son intégralité. L'ouvrage menace en effet de ruine suite à une mauvaise conception. La géométrie de l'ouvrage projeté sera identique à l'existant.

Sur le profil G de l'espace fluvial, compte tenu des contraintes du site, les techniques végétales seules apparaissent inadaptées. L'aménagement proposé consiste en la mise en œuvre d'une solution intermédiaire intégrant un tunage bois en terrasse et des semencement avec des espèces végétales endémiques, adaptée dans la mesure du possible aux conditions saumâtres de la zone.

A ces travaux s'ajoutent des opérations annuelles de rechargement en sable prévues à hauteur de 10000m<sup>3</sup> pour la création d'un merlon de 650m devant le cordon dunaire au Sud du débouché et de 5000m<sup>3</sup> sur la plage du courant.

Les travaux sont prévus de se dérouler sur 5 années successives entre le mois de janvier et fin mai au maximum, à compter de janvier 2020.

Le détail des travaux profil par profil est présenté en annexe 7.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Sans objet. Seul un suivi régulier de l'état des ouvrages est prévu en phase d'exploitation.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation loi sur l'eau  
 Évaluation des incidences Natura 2000  
 Dérogation espèces floristiques protégées (Criste marine)  
 Déclaration d'Intérêt Général  
 Régularisation de la concession d'utilisation du DPM  
 AOT du DPM lors des travaux  
 Permis d'aménager  
 Avis de l'ABF

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Confortement d'ouvrages existants en milieu maritime	1800m
Rechargement de plage milieu de transition	500m (5 000m <sup>3</sup> /an max)
Création de merlon en sable en pied de dune	650m (10 000m <sup>3</sup> /an max)
Confortement d'ouvrages existants en espace de transition	1000m
Tunage bois sur le profil G	200m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Plages Nord et Sud de Mimizan  
 Plage du Courant  
 Berges entre le pont des Trounques  
 et le débouché en mer du Courant  
  
 La commune ne dispose  
 actuellement pas de document  
 d'urbanisme opposable.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0° 1' 16' 43" 0 Lat. 44° 12' 28" 0

Point d'arrivée :

Long. 0° 1' 17' 60" 0 Lat. 44° 12' 43" 0

Communes traversées :

Mimizan

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dunes littorales du banc de Pineau à l'Adour (720002372) Etangs de la Mailloueyre et zone humide de l'arrière dune (720001979)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mimizan (code commune 40184) : commune riveraine de la mer ou d'un océan
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réserve biologique dirigée de la Mailloueyre (FR2300226) en périphérie Sud
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRL risque de submersion marine et recul du trait de côte en cours d'élaboration (prescrit par arrêté préfectoral le 28/12/2010)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit des Étangs Landais Nord
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR7200714 : Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born (inclus) FR7200711 : Dunes modernes du littoral landais de Mimizan Plage au Vieux-Boucau (à 130m de la zone d'extraction potentielle située sur la plage Sud) FR7200710 « Dunes modernes du littoral landais d'Arcachon à Mimizan Plage » (à 1,2km de la zone d'extraction potentielle située sur l'extrémité de la plage Nord)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'extraction sera choisie chaque année en fonction de son niveau de sable. Les extractions se feront soit: - Au Nord du courant, si le niveau de la plage est trop haut derrière la digue Nord et favorise l'ensablement du chenal, - Dans le courant, si le niveau de sable à l'embouchure obstrue l'écoulement et tend à faire divaguer le courant vers le Sud, - Au Sud de la station si les conditions précédentes ne sont pas remplies et si le bas de l'estran présente une morphologie ensablée - Au Nord de la station si les conditions précédentes ne sont pas remplies.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de création du merlon devant le cordon dunaire présent au Sud du débouché et la plage du courant sont déficientes en matériaux. Les sables qui seront apportés annuellement au cours des travaux présenteront une granulométrie compatible avec celle des zones à recharger.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sensibilités écologiques concernant les habitats sont liées à des espaces peu voire pas impactés par les travaux (habitat dunaire, prés salés). D'un point de vue floristique, 8 espèces végétales protégées ont été identifiées dont certaines localisées à proximité des aménagements prévus. Concernant la faune, les impacts concernent essentiellement le dérangement temporaire lié aux circulations des engins de chantier (avifaune paludicole et limicole, Loutre, chiroptères). Pour ces espèces, les travaux ne concernent pas des zones de reproduction. Une dégradation de la qualité de l'eau pourrait également avoir un impact indirect sur l'anguille qui fréquente le Courant.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	13 habitats d'intérêt communautaire ont été observés sur l'aire d'étude rapprochée, certains d'entre eux sont liés aux berges ou à l'espace littoral et directement concernés par les travaux (végétation des zones d'enrochement et haut de plage). Plusieurs espèces animales d'intérêt communautaire sont également recensées ou sont considérées comme potentielles (cortège des chiroptères, Loutre, avifaune, Grand capricorne...). Au vu de la nature des travaux, et compte tenu de l'absence d'abattage d'arbre, seules les espèces inféodées au lit mineur et aux berges pourraient être concernées par les travaux. L'évaluation des incidences Natura 2000 est présentée en annexe 9.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Risque littoraux (submersion, érosion) En confortant les berges, le projet aura un effet positif sur l'érosion des berges et du littoral et ainsi sur la sécurité des biens et des personnes.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les engins de chantier seront une source de trafic à proximité des sites d'intervention pendant les phases de travaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les engins de chantier pourront être une source de bruit à proximité directe des sites d'intervention pendant les phases de travaux. L'impact sonore du chantier sera limité en réalisant l'ensemble des travaux en journée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les profils 5 et 14 sont les seuls à être concernées par des problèmes de vibrations engendrés par la démolition de parois béton. Les conséquences de ces travaux seront minimales car les zones de démolitions sont suffisamment éloignées des habitations. De plus, au vue des linéaires concernées, les travaux de démolition ne se dérouleront que sur de courtes durées. Ces deux linéaires sont par ailleurs localisés en milieu urbanisé (espace de transition) limitant ainsi les incidences potentielles sur la faune sauvage.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En raison de la présence d'engins de chantier, des gazs d'échappement seront rejetés dans l'air. Par ailleurs, la circulation des engins générera des poussières. Afin de limiter l'impact de la poussière, un arrosage des piste d'accès sera prévu. Les zones à démolir sur les profils 5 et 14 seront, elles aussi, arrosées pour éviter les émissions de poussières.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets internes produits durant la phase travaux correspondent des blocs, du béton, des ferrailles, des géotextiles ainsi que les remblais anthropiques. Après avoir été triés, ces matériaux seront stockés sur un géotextile. Ils seront couverts avec un géotextile en fin de journée s'il y a un risque d'émission de poussière. Les déchets non-inertes seront évacués en décharge.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

sans objet

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

sans objet

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Afin d'éviter ou de réduire les effets potentiels du projet, les mesures prises sont listées en section 8.5.3 de l'annexe 8 détaillant les investigations naturalistes mises en oeuvre ainsi que les enjeux écologiques qui en découlent et superposant ces enjeux environnementaux aux dispositions constructives.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des travaux projetés et des enjeux environnementaux mis en évidence par le diagnostic écologique il semblerait que le projet et plus précisément l'augmentation de l'emprise de l'ouvrage puisse avoir un impact en phase travaux sur une petite surface de schorre présente en pied de berge. En phase exploitation, la mise en place d'un ouvrage moins réfléchissant devrait aller dans le sens du maintien de cet habitat en limitant les phénomènes d'affouillement en pied.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7) Détail des travaux profil par profil 8) Détail des investigations naturalistes mises en oeuvre et justification du dispositif d'évitement et de réduction d'impact proposé 9) Évaluation des incidences Natura 2000 10) Justification de la nécessité technique impérative des travaux prévus sur le profil G

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

X F. L

### 3 ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION

La figure suivante localise les différents espaces de travaux (littoral, transition et fluvial) au sein de l'aire d'étude s'étendant du pont des Trounques au débouché.

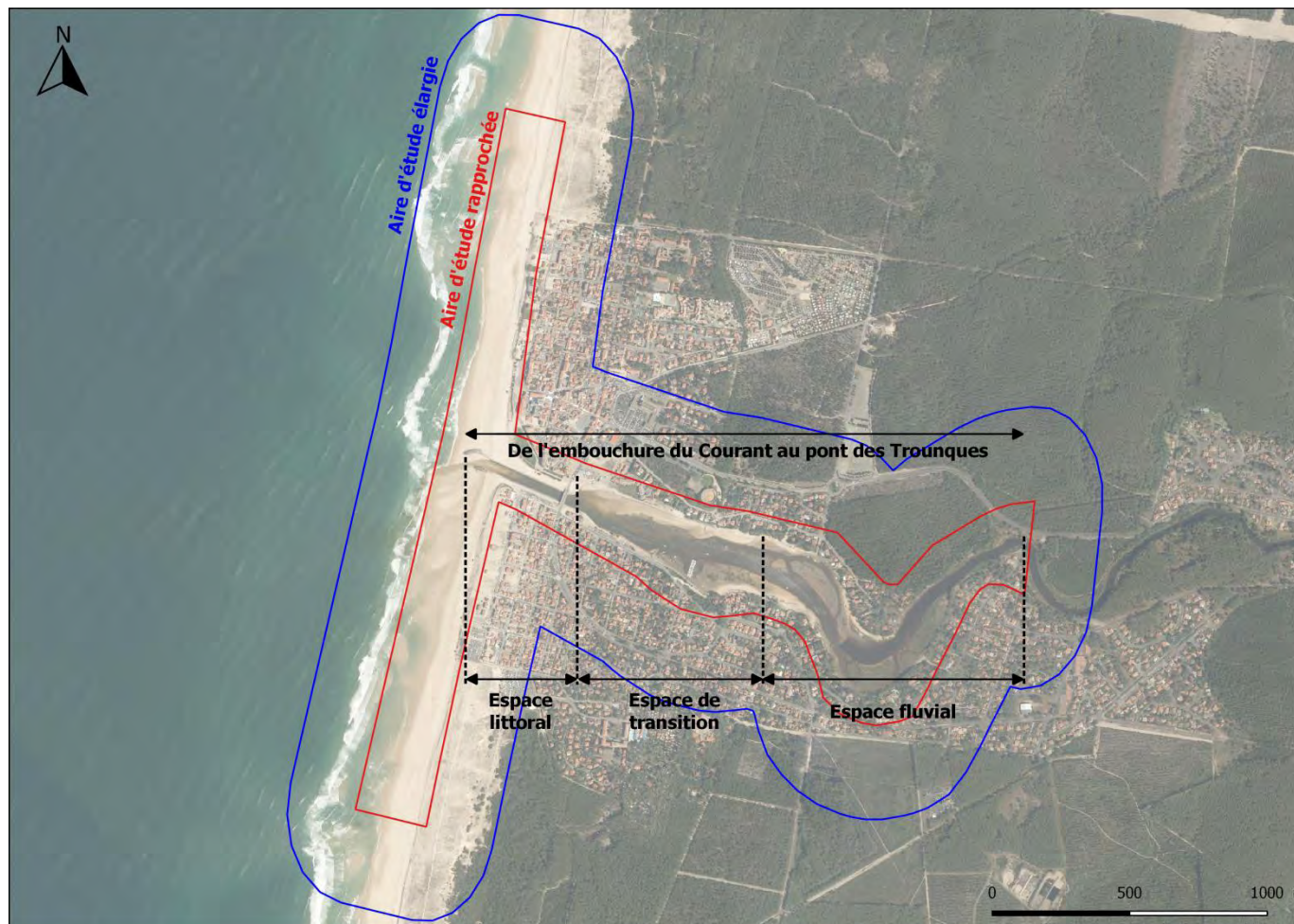


Figure 1: Localisation et description générale de la zone d'étude

## 4 ANNEXE 3 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET

Pour chaque espace, les profils de travaux sont localisés sur une vue en plan. En suivant, des photos illustrant ces différents profils sont présentées.

### 4.1 ESPACE FLUVIAL

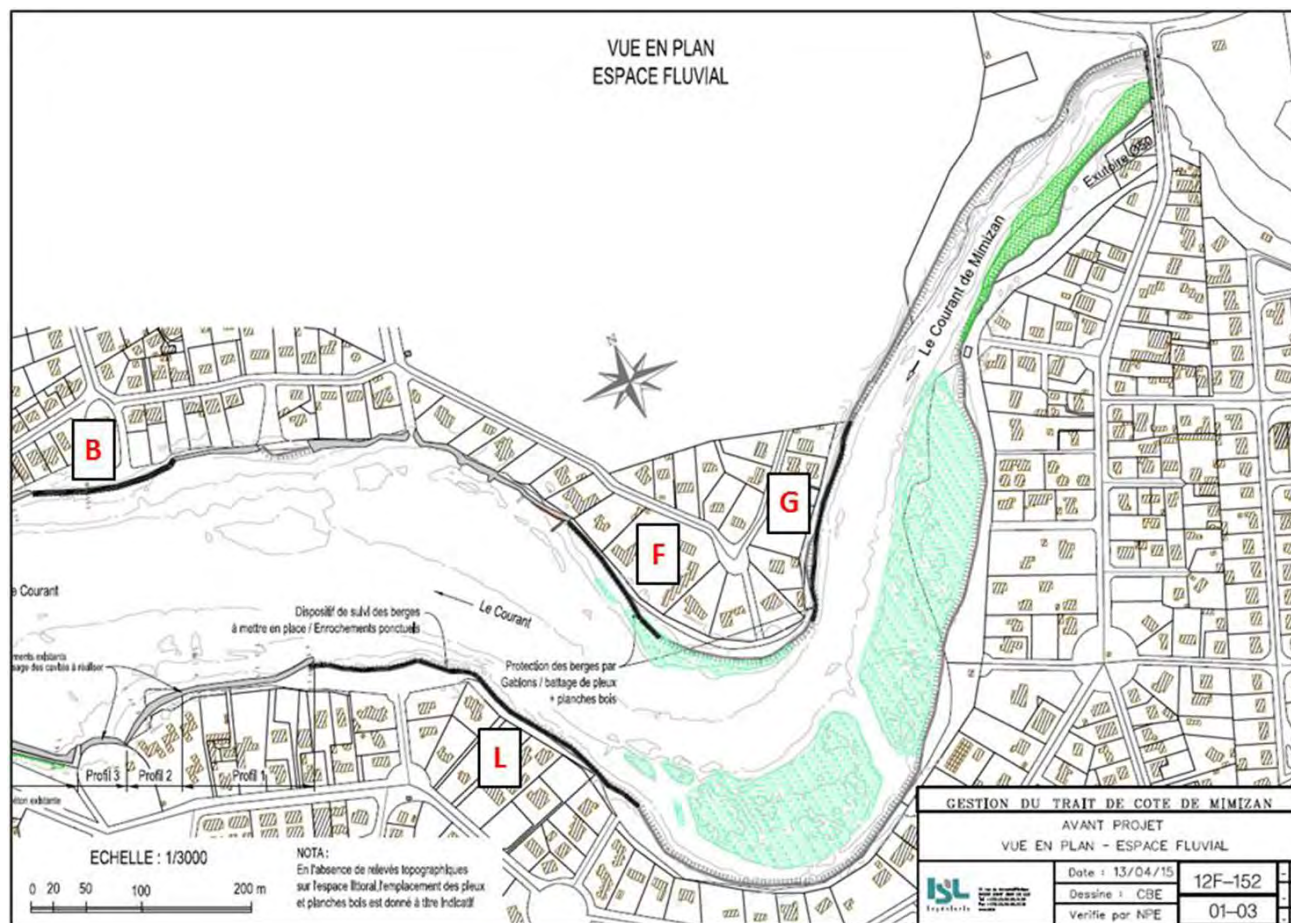


Figure 2: Vue en plan de l'espace fluvial et localisation des profils de travaux



Figure 3: Aperçu de l'aire d'étude du projet depuis l'amont du courant de Mimizan (pont de Trounques) (Photo de mai 2016)

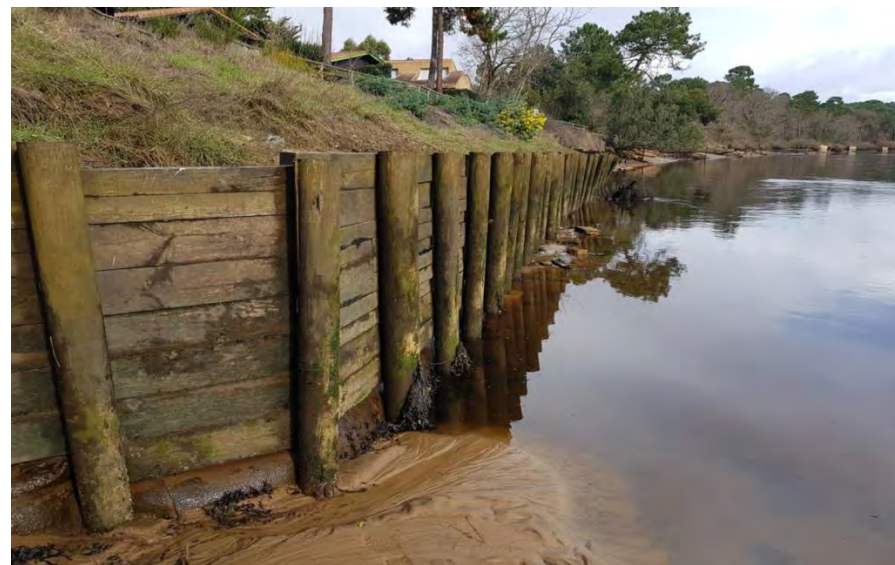


Figure 4: Profil G : vue d'une portion de berge à gauche et du tunage bois à droite (Photos de décembre 2017)

4.2 ESPACE DE TRANSITION

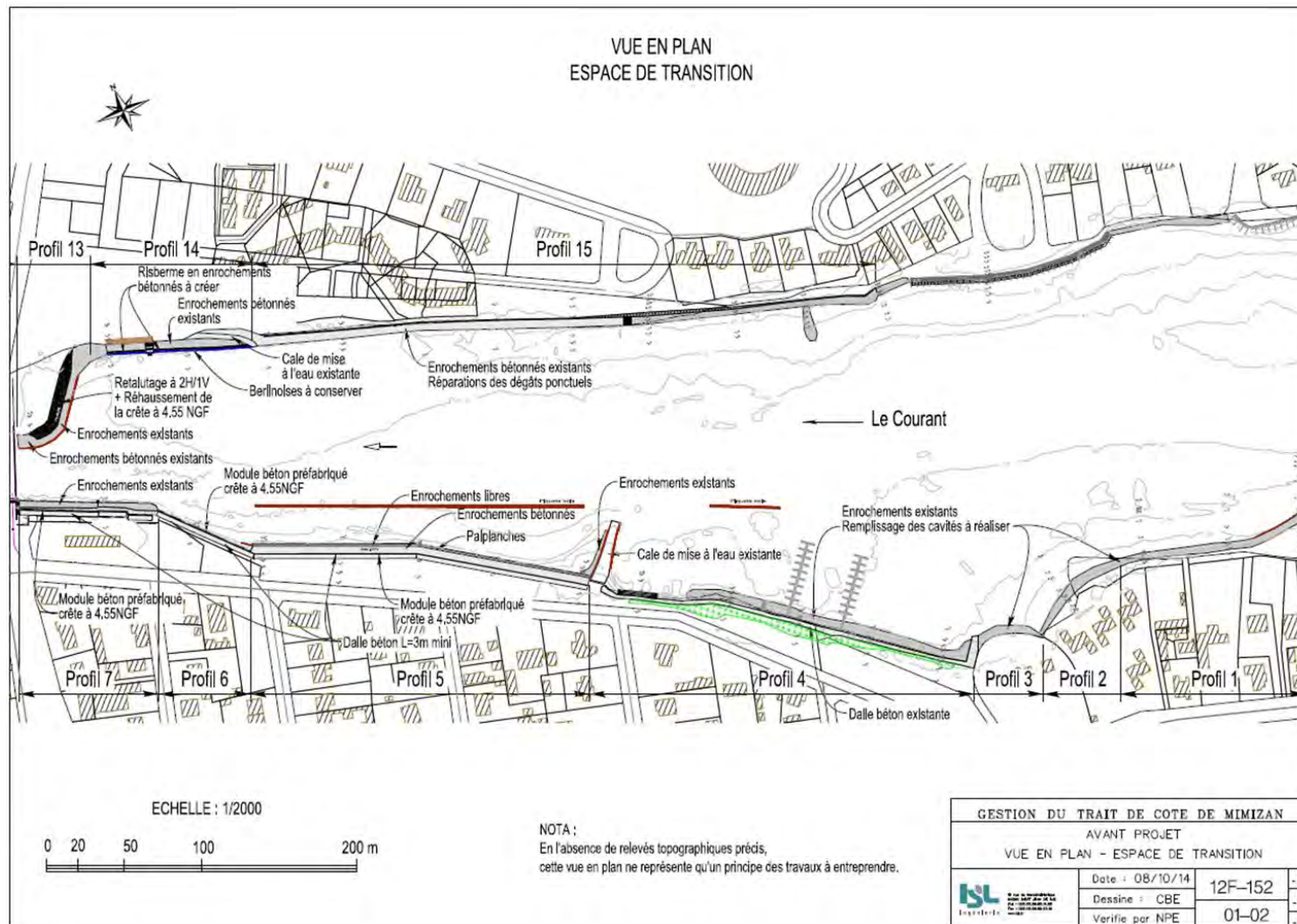


Figure 5: Vue en plan de l'espace de transition



Figure 6: Profils 1 à 3 (de gauche à droite)(Photos d'octobre 2017)



Figure 7: Profils 4, 6 et 7 (de gauche à droite) (Photos d'octobre 2017)





Figure 8: Vue du profil 5 (Photos d'octobre 2017)



Figure 9: Profils 13, 14 et 15 (de gauche à droite) (Photos d'octobre 2017)

### 4.3 ESPACE LITTORAL

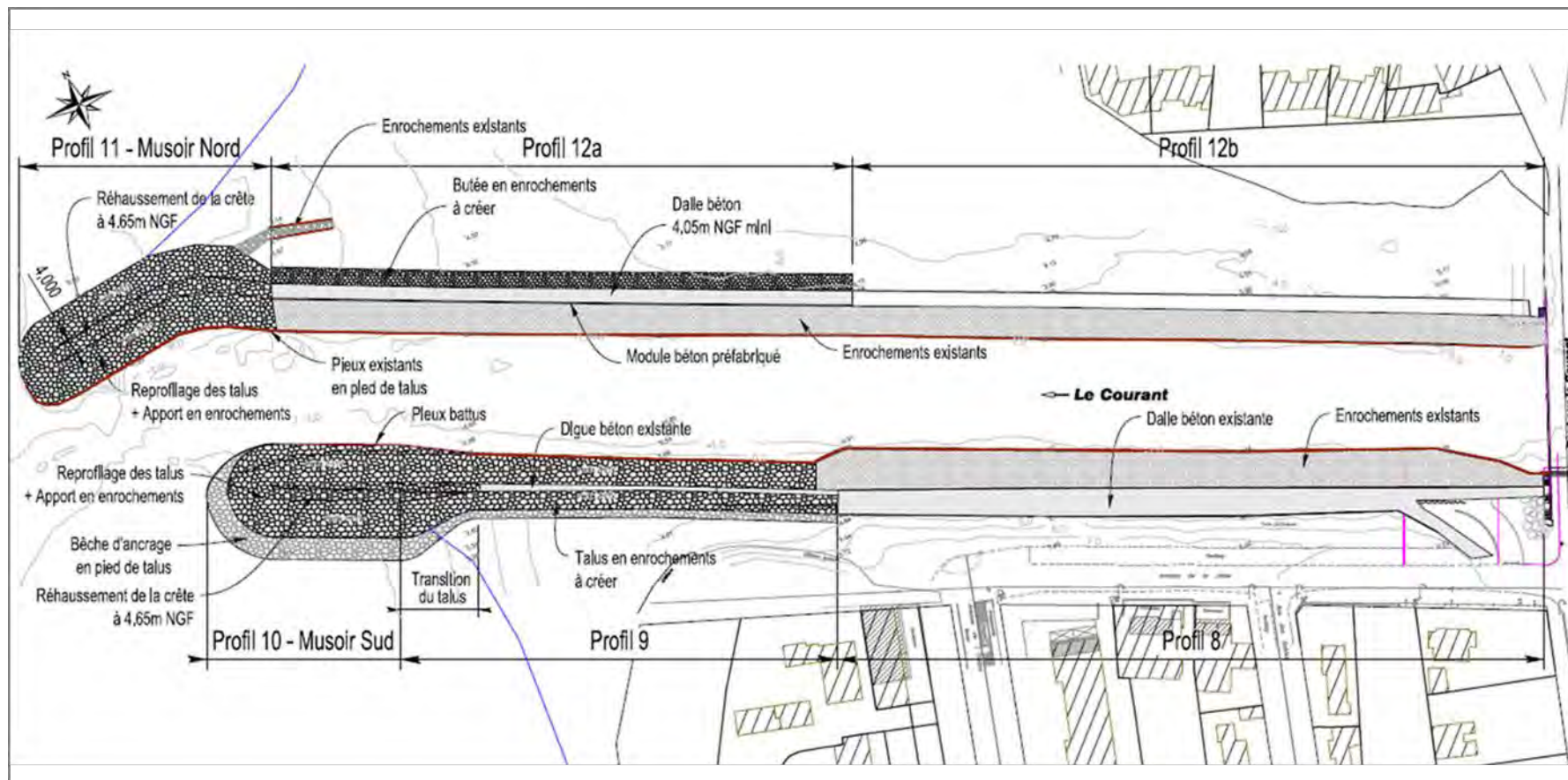


Figure 10: Vue en plan de l'espace littoral

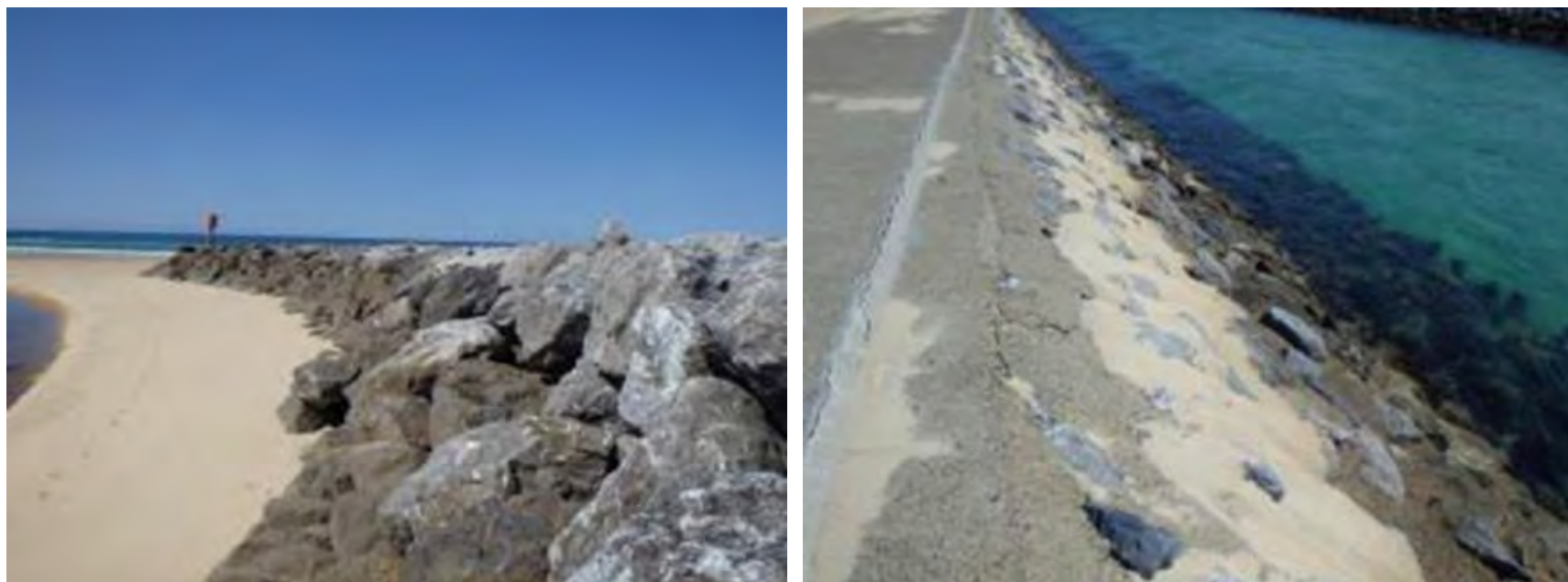


Figure 11: Profil 11 à gauche et profil 12 à droite (Photos de septembre 2017)



Figure 12: Profil 10, 9 et 8 (de gauche à droite) (Photos de septembre 2017)

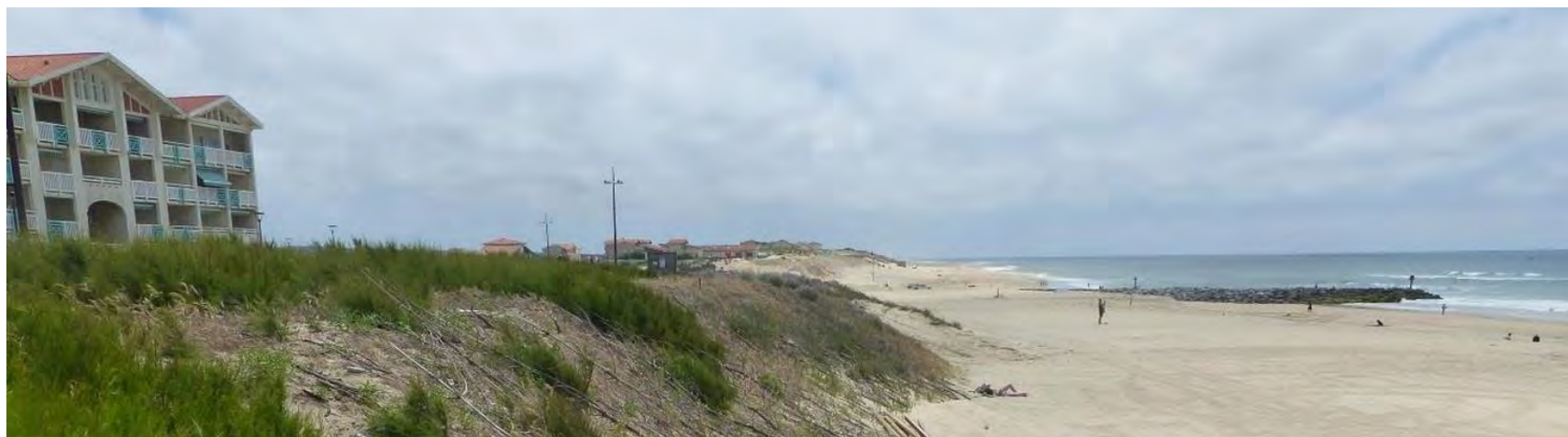


Figure 13: Aperçu de la partie aval du secteur d'étude, façade littorale (Photo de mai 2016)

## 5 ANNEXE 4 - PLANS DU PROJET

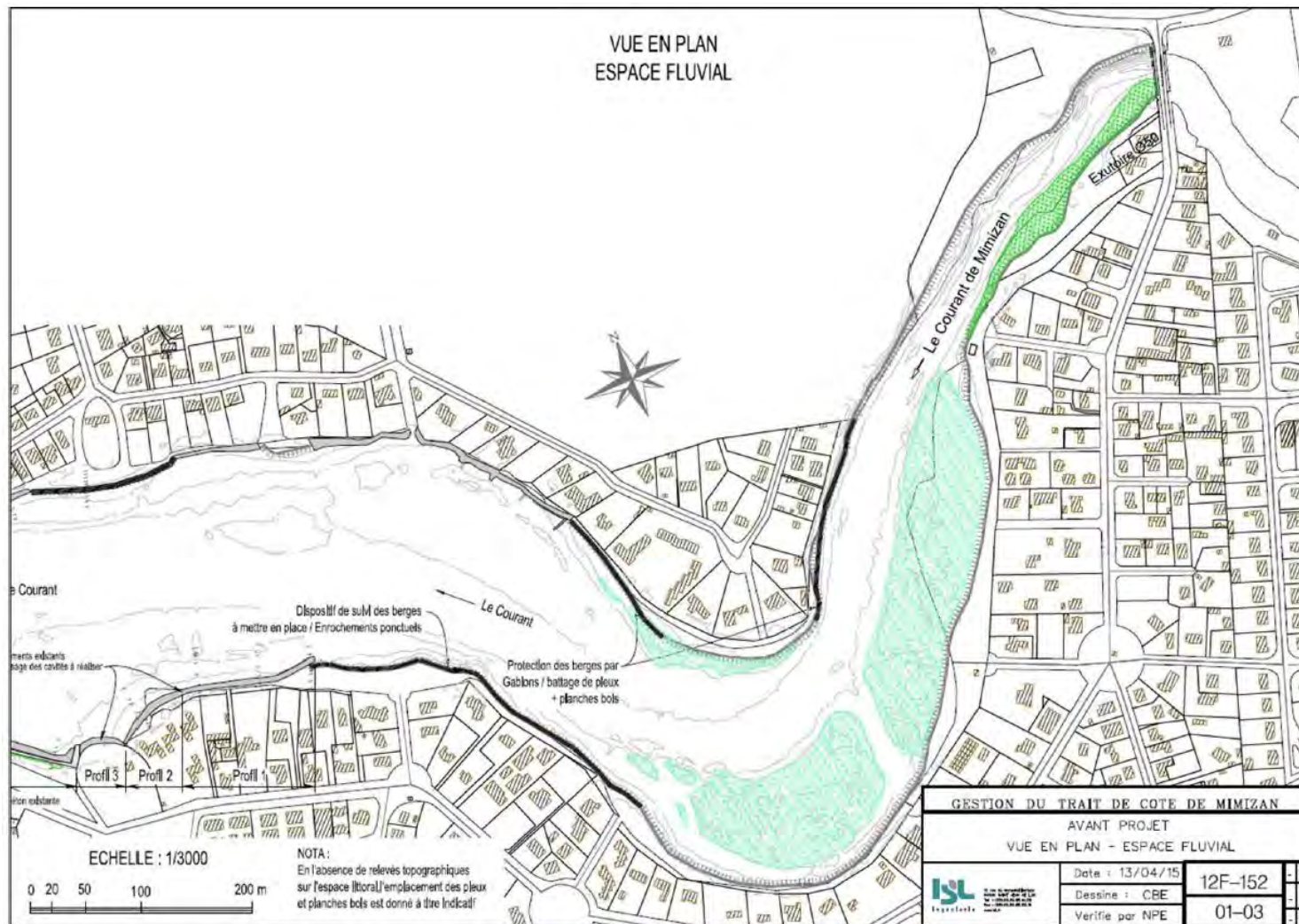


Figure 14: Vue en plan de l'espace fluvial

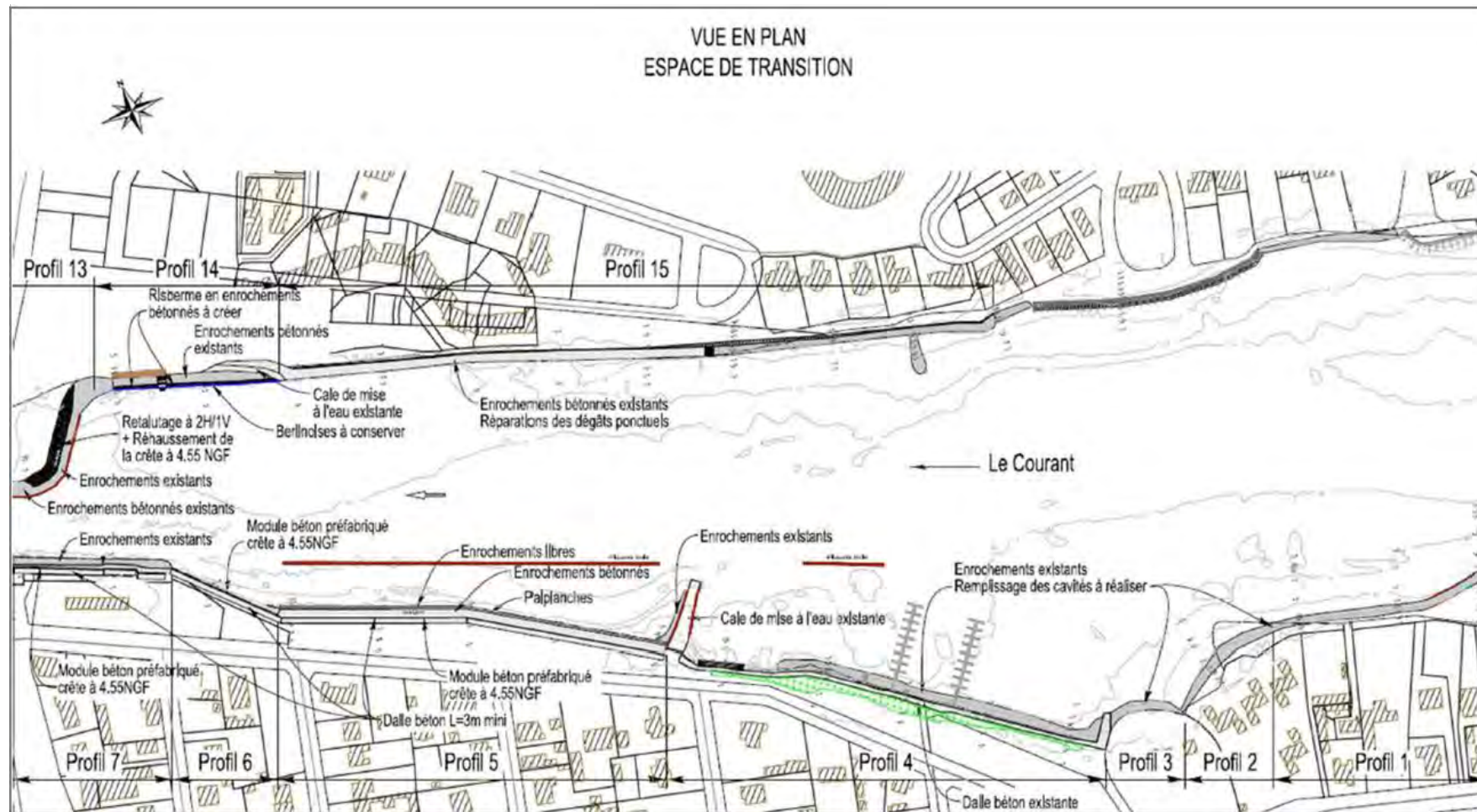


Figure 15: Vue en plan de l'espace de transition

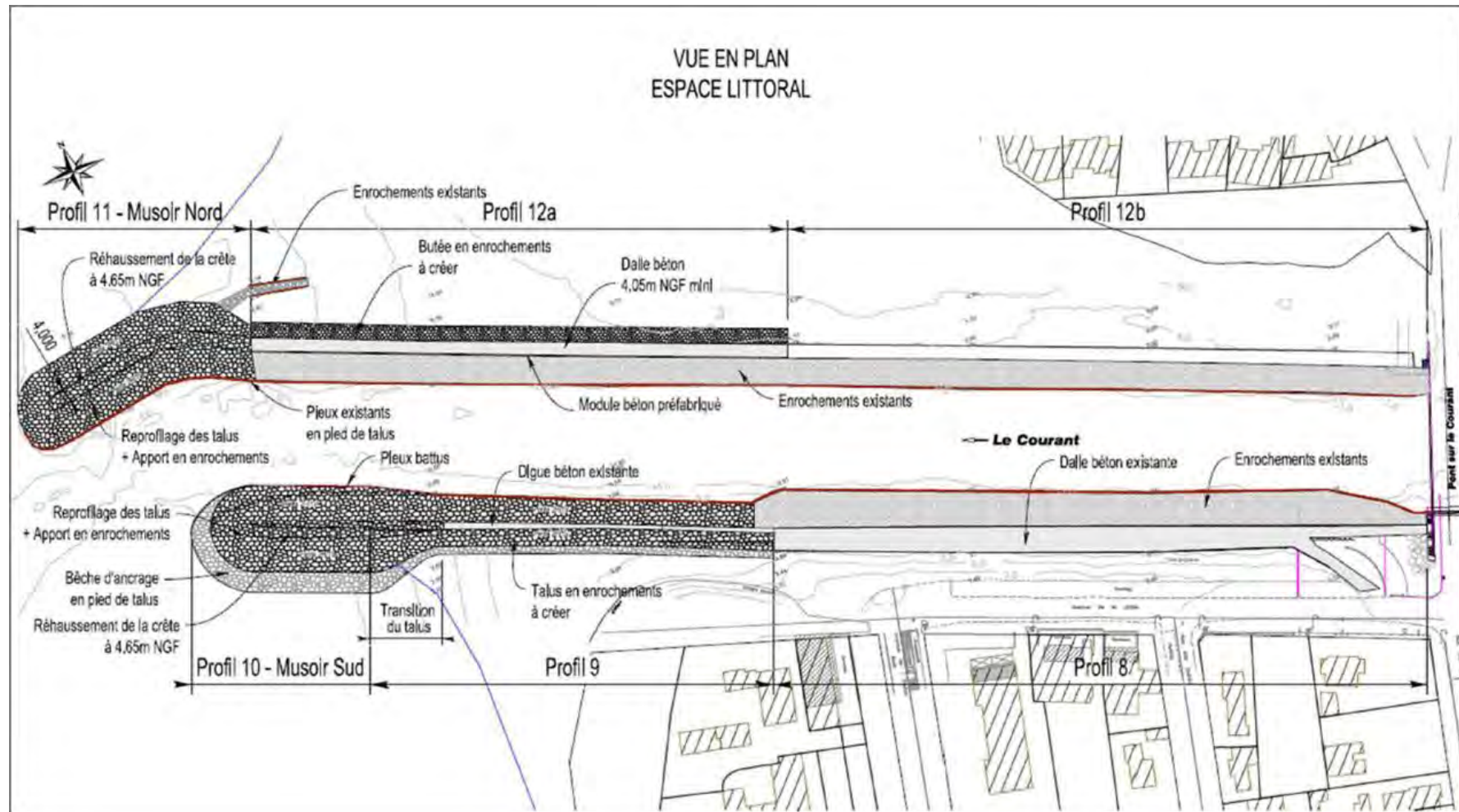


Figure 16: Vue en plan de l'espace littoral





Figure 17: Localisation des zones potentielles d'extraction et de rechargement

## 6 ANNEXE 6 – PLAN DETAILLE DU PROJET PAR RAPPORT AU RESEAU NATURA 2000

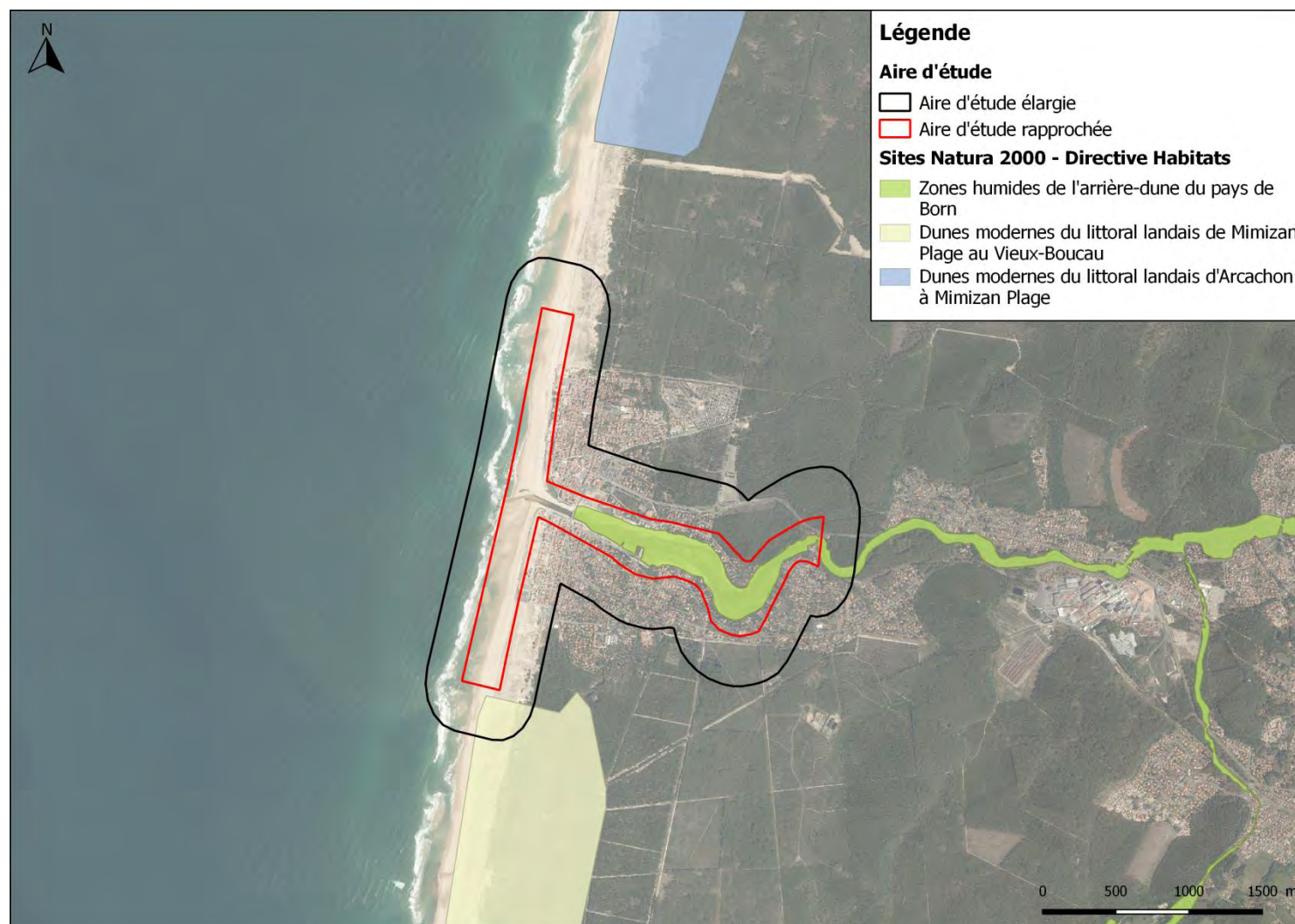


Figure 18 : Localisation des aires d'études (rapprochée et élargie) par rapport aux sites NATURA 2000.

## 7 ANNEXE 7 : DETAIL DES TRAVAUX PROFIL PAR PROFIL

Les figures suivantes rappellent la position et détaillent les coupes –types des différents profils, espace par espace.

### 7.1 ESPACE LITTORAL

#### 7.1.1 Travaux sur les ouvrages

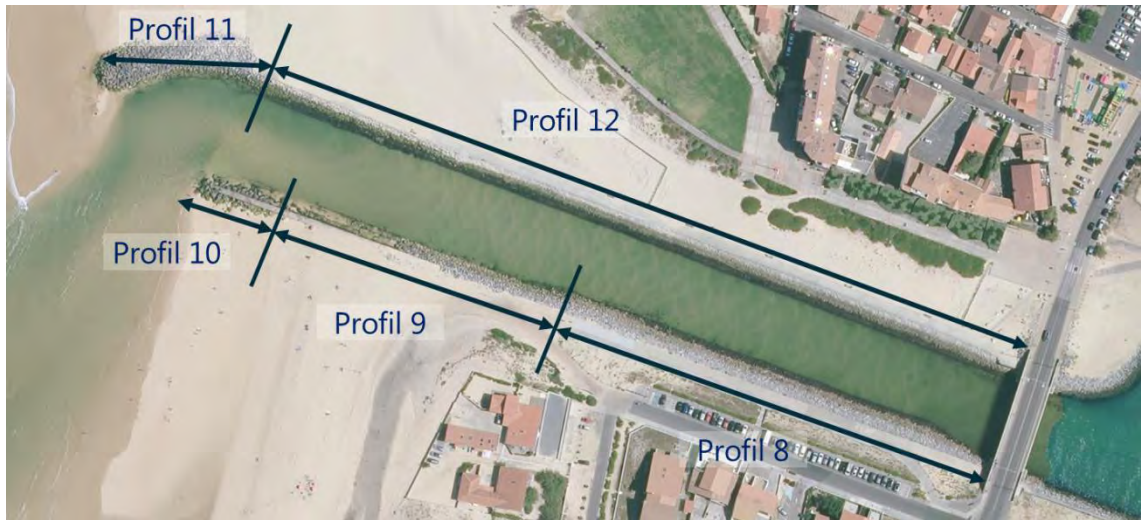


Figure 19: Position des profils sur l'espace littoral

Tableau 1: Synthèse des travaux prévus sur l'espace littoral par profil

Localisation	Type de travaux envisagés
<b>Profil 10 (musoir digue Sud)</b>	Confortement du musoir par augmentation de la taille des enrochements, adoucissement de la pente des talus et hausse de la cote de crête.
<b>Profil 9 (digue Sud)</b>	Confortement des diverses structures béton ; Harmonisation du profil 9 avec le profil 8 (reconstitution d'un talus en enrochements homogène sur toute la longueur de la digue Sud) ; Renouvellement des pieux bois ; Modification de la blocométrie.
<b>Profil 8 (digue Sud)</b>	Démolition de la dalle béton sur la partie coté Courant ; Création d'une une longrine béton au droit de l'interface avec la partie démolie ; Apport de blocs en berme.
<b>Profil 11 (musoir digue Nord)</b>	Rehaussement de la crête à +4,65 m NGF par apport d'enrochements.
<b>Profil 12 (digue Nord)</b>	Retrait des dalles de crête. Dépose intégrale de la carapace en enrochement. Remplissage des espaces entre blocs par des graves. Changement de 35% des pieux. Création d'une assise en crête. Réalisation d'une longrine en béton côté courant. Mise en œuvre de remblai compacté sur l'assise et la longrine. Bétonnage de la carapace depuis le bas du talus jusqu'à la longrine de crête.

### 7.1.2 Travaux de rechargement

La plage située au sud du débouché du courant de Mimizan constitue le secteur où l'aléa érosion est le plus important de la commune. Lors de la tempête du 6-7 Janvier 2014 (figure ci-dessous), la dune a subi un recul de 5 m et un volume de 2500 m<sup>3</sup> de sable a été perdu.

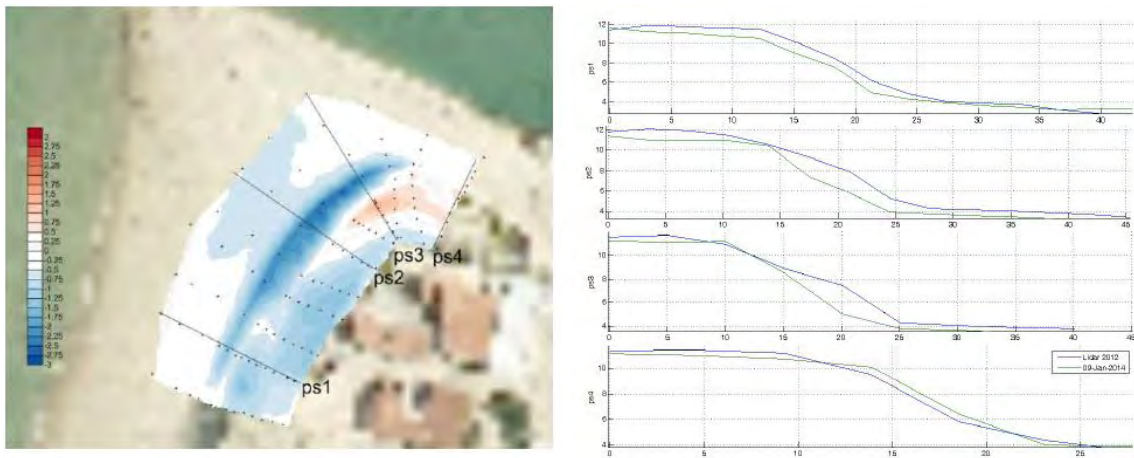


Figure 20: Comparaison des profils de la plage Sud entre 2012 et les tempêtes de janvier 2014 (ISL, 2015)

Les processus d'érosion dunaire peuvent par ailleurs être exacerbés par les divagations du débouché du courant qui peut s'incurver vers la côte en présence d'une barre intertidale à l'embouchure (Cf. photo de 2009 ci-dessous).



Figure 21: Divagation du débouché du courant en 2009

Le rechargement consistera en un merlon de 1,5 m de hauteur et 2,0 m de largeur en crête avec un talus de 10% (pente d'équilibre de la plage) adossé à la dune, soit 10000m<sup>3</sup> d'apport/an.

La cote du rechargement prévu correspond à l'altimétrie actuelle en pied de dune (+6,5 m NGF en moyenne au droit des ganivelles).

Il s'agit d'accompagner la dynamique dunaire et de compenser la perte de matériaux liée à l'érosion sous effet du set-up en pied de dune/haut de plage. Cette disposition permettra de limiter le recul du cordon dunaire (amaigrissement et abaissement) et de maintenir la végétation en place.

La zone d'extraction sera choisie chaque année en fonction de son niveau de sable. Les extractions se feront soit :

- Au Nord du courant, si le niveau de la plage est trop haut derrière la digue Nord et favorise l'ensablement du chenal,
- Dans le courant, si le niveau de sable à l'embouchure obstrue l'écoulement et tend à faire divaguer le courant vers le Sud,
- Au Sud de la station si les conditions précédentes ne sont pas remplies et si le bas de l'estran présente une morphologie ensablée,
- Au Nord de la station si les conditions précédentes ne sont pas remplies.

## 7.2 ESPACE DE TRANSITION

### 7.2.1 Travaux sur les ouvrages



Figure 22: Position des profils sur l'espace de transition

Localisation	Type de travaux envisagés
<b>RIVE GAUCHE - Profils 1 à 3 (amont halte nautique)</b>	Mise en œuvre de pieux bois ; Travaux de rechargement ponctuels en blocs en profil 1 ; Travaux de reprise de la crête de berge sur le profil 2.
<b>RIVE GAUCHE - Profil 4 (halte nautique)</b>	Rechargement ponctuel en blocs.
<b>RIVE GAUCHE - Profil 5 (paroi inclinée)</b>	Dépose des parois bétons, du tunage bois et des enrochements libres ; Mise en œuvre d'un rideau de palplanche et d'un talus en enrochements bétonnés ; Rehausse de la crête de berge par création d'un mur béton anti-jet de rive ; Cheminement piéton en stabilisé.
<b>RIVE GAUCHE - Profil 6 (paroi verticale)</b>	Rehausse de l'ouvrage existant via la mise en œuvre d'un parapet anti-jet de rive en béton armé ; Création de barbacanes à mi-hauteur de l'ouvrage ; Cheminement piéton en stabilisé.
<b>RIVE GAUCHE - Profil 7 (amont immédiat pont)</b>	Rehausse de l'ouvrage existant via la mise en œuvre d'un parapet anti-jet de rive en béton armé ; Cheminement piéton en stabilisé.

<b>RIVE DROITE - Profil 13 (rétrécissement)</b>	Rehausse de l'enrochement libre et réorganisation de la carapace ; Prolongement des pieux bois existants jusqu'à la berlinoise du profil 14.
<b>RIVE DROITE - Profil 14 (amont pont)</b>	Conservation de la berlinoise ; Approfondissement de l'ancrage de la risberme et reconstitution en enrochements bétonnés ; Création de barbicanes.
<b>RIVE DROITE - Profil 15 (face à la halte nautique)</b>	Reprise ponctuelle en post-tempête.

### 7.2.2 Travaux de rechargement de la plage du courant

Le maintien de la plage dite « du courant » (figure ci-dessous), qui constitue une zone de bain protégée des vagues, revêt un enjeu important pour l'attrait de la station de Mimizan. Par ailleurs, le niveau de sable sur cette plage joue un rôle non négligeable pour la stabilité de la paroi berlinoise au pied des enrochements bétonnés.



Figure 23: Plan topographique de la plage du Courant (ISL, 2015)

Un rechargement annuel permettrait de maintenir la plage du courant et contribuerait à la stabilité des ouvrages. Au regard, de l'emprise de la plage et des fluctuations du niveau de sable, un volume de 5000 m<sup>3</sup> pourrait ainsi être apporté en fin de printemps.

La zone d'extraction sera choisie chaque année en fonction de son niveau de sable. Les extractions se feront soit:

- Au Nord du courant, si le niveau de la plage est trop haut derrière la digue Nord et favorise l'ensablement du chenal,
- Dans le courant, si le niveau de sable à l'embouchure obstrue l'écoulement et tend à faire divaguer le courant vers le Sud,
- Au Sud de la station si les conditions précédentes ne sont pas remplies et si le bas de l'estran présente une morphologie ensablée
- Au Nord de la station si les conditions précédentes ne sont pas remplies.

### 7.3 ESPACE FLUVIAL



Figure 24: Position des profils sur l'espace fluvial

Seul le profil G fera l'objet de travaux. En effet, sur ce linéaire, l'ouvrage existant présent au Sud menace de ruine. Des pertes de matériaux à travers l'ouvrage sont observables. Le talus est instable.



Figure 25: Vue du tunage bois en décembre 2018

Sur la partie Nord de la berge, une érosion régressive des berges s'observe accompagnée de basculement d'arbres en berge. La hauteur de berge est importante.

La figure suivante présente la coupe type proposée, consistant en un tunage bois en terrasse couplée à une végétalisation via des espèces endémiques sur la totalité du linéaire soit 200 m au lieu des 60 m actuels.



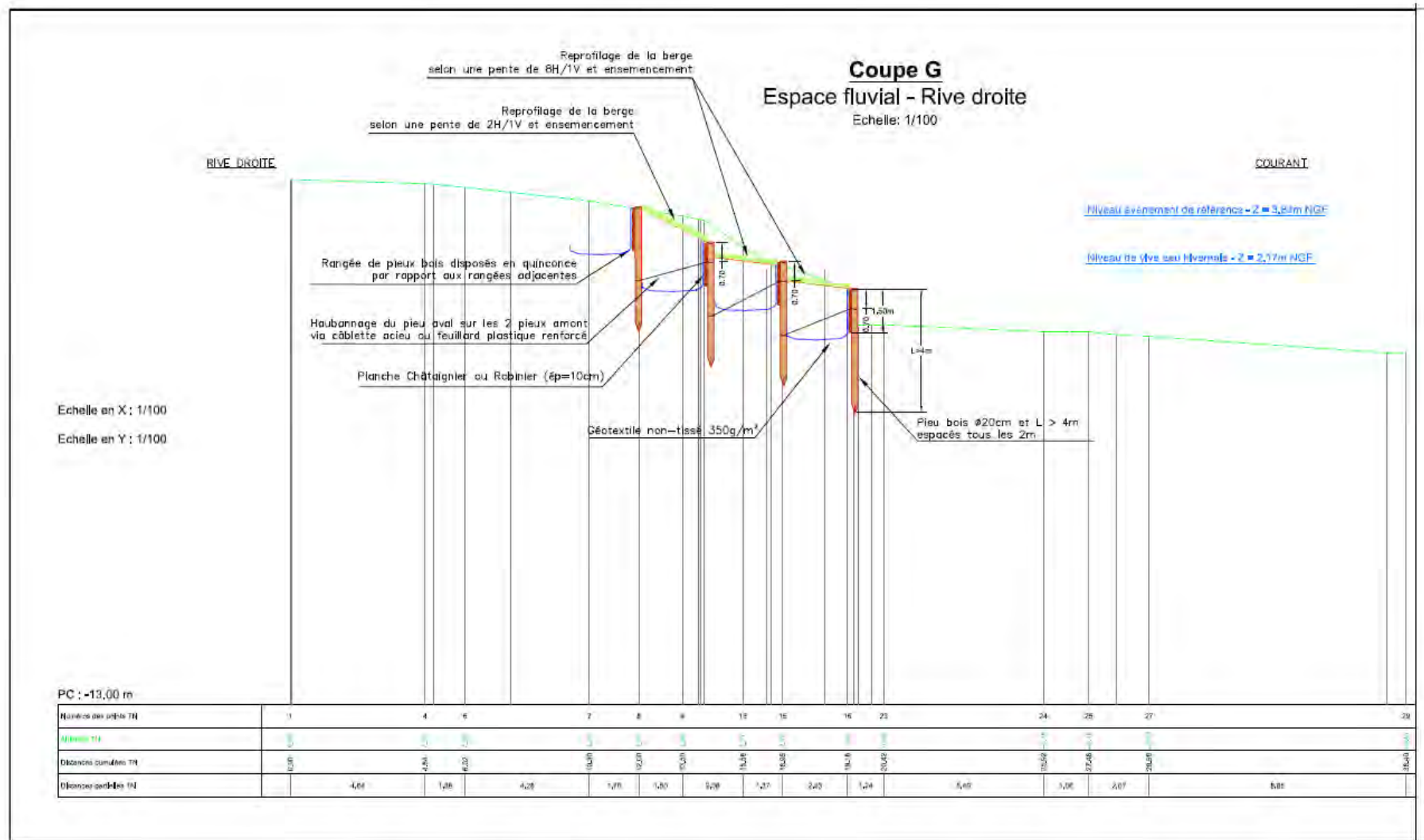


Figure 26: Profil G - Rive droite - Coupe type proposée

## 8 ANNEXE 8 : DETAIL DES INVESTIGATIONS NATURALISTES MISES EN ŒUVRE ET JUSTIFICATION DU DISPOSITIF D'ÉVITEMENT-REDUCTION D'IMPACT PROPOSE

### 8.1 PROTOCOLE DE SUIVI

Des investigations naturalistes ont été mises en œuvre au sein de la zone d'étude afin d'appréhender les compartiments suivants :

- Habitats naturels,
- Flore,
- Faune :
  - Invertébrés benthiques,
  - Mammifères (dont chiroptères),
  - Entomofaune,
  - Herpétofaune.

La large majorité de ces inventaires a été mise en œuvre par le bureau d'études THEMA Environnement, à l'exception des invertébrés benthiques qui ont été investigués par CASAGEC INGENIERIE.

#### 8.1.1 Habitats naturels et flore

Les campagnes de terrain visant à définir les habitats présents au sein du périmètre d'étude rapprochée (cf. Annexe 2 page 16) et les cortèges floristiques associés ont été effectuées le 27 mai, les 3, 9 et 10 juin 2016, les 12 et 18 août et les 10 et 11 octobre 2016. Le protocole de prospection mis en œuvre est inspiré de la méthode des relevés phytosociologiques. Pour ce faire, l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée a été parcourue en notant les espèces de chaque zone homogène de végétation et en précisant si nécessaire le taux de recouvrement des espèces. Pour faciliter la caractérisation des habitats, des relevés de végétation précis ont été réalisés pour certaines formations végétales. La concaténation des relevés ainsi obtenus a permis d'obtenir une liste végétale globale des espèces recensées sur l'aire d'étude rapprochée.

Dans le périmètre d'aire d'étude rapprochée, les milieux ont été caractérisés selon les typologies CORINE Biotopes et EUNIS, et le cas échéant selon la typologie EUR 15. Les outils utilisés sont :

- Le manuel CORINE Biotopes – version originale, types d'habitats français (ENGREF, dernière version) : l'ensemble des milieux recensés sur les secteurs d'étude est caractérisé selon le manuel d'interprétation des habitats français CORINE Biotopes. Ce document correspond à une typologie des habitats français servant de base à l'identification sur le terrain des milieux rencontrés ;
- EUNIS (European Nature Information System) Habitats est un système hiérarchisé de classification des habitats européens construit à partir de la typologie CORINE Biotopes et de son successeur, la classification paléarctique ;
- Le manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne – EUR 15 (COMMISSION EUROPEENNE DG ENVIRONNEMENT, 1999) ;
- Le Prodrome des végétations de France (référentiel phytosociologique) ;
- Des typologies locales (source : CBNSA).

Les prospections floristiques ont été réalisées en même temps que les prospections concernant les habitats. Toutes les espèces végétales rencontrées par le chargé d'études ont été notées à l'avancement de manière à obtenir une liste globale.

Pour les espèces bénéficiant d'une protection stricte ainsi que les espèces présentant les enjeux les plus élevés, un pointage au GPS a été réalisé. En outre, dans la mesure du possible, les populations ont été caractérisées : estimation des effectifs et/ou de la surface.

Enfin, les espèces invasives ont été identifiées et les plus gros foyers ont été également repérés.

Pour une meilleure compréhension de l'écosystème dunaire, et pour mieux appréhender l'écologie et la répartition des espèces végétales patrimoniales associées à cet écosystème, les prospections floristiques ont localement été étendues à l'aire d'étude élargie (en particulier, haut de dune et arrière dune).

### 8.1.2 Faune

Les campagnes de prospection de terrain ont été menées le 26 mai, le 6, 9 et 10 juin 2016. Elles ont permis l'observation des espèces faunistiques présentées dans les paragraphes suivants.

#### a) *Invertébrés macrobenthiques*

Afin d'étudier la diversité et la richesse faunistique du macrobenthos sur les rives du courant de Mimizan, 5 échantillons moyens, chacun constitués de 3 échantillons élémentaires, ont été placés au sein de différents secteurs. Les points de prélèvement ont été réalisés à marée basse par coefficient de 103, au cours de la journée du 06 juin 2016.

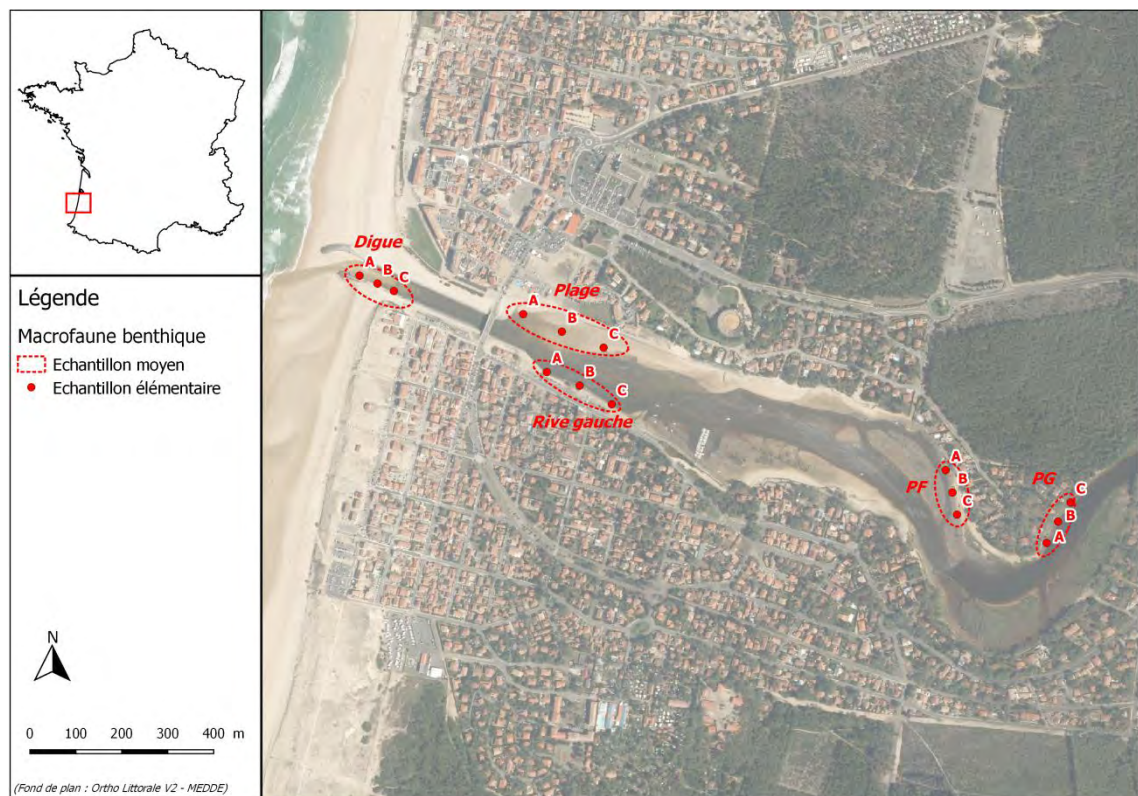


Figure 27 : Plan d'échantillonnage de la macrofaune benthique.

Les échantillons élémentaires ont été constitués à l'aide d'un carottier à main de surface 0,01 m<sup>2</sup>. Sur chacun des points 10 carottes ont été prélevées sur des sédiments non perturbés, à une profondeur moyenne de 15 cm.

Chaque échantillon voué aux analyses biologiques a été tamisé sur site dans l'eau de mer, à l'aide d'un tamis de maille carrée de 1 mm. Le refus de tamis a ensuite été placé dans un récipient adapté. Le contenu a été fixé dans de l'éthanol jusqu'à analyse ultérieure en laboratoire. Par ailleurs, 1 échantillon sédimentaire voué aux analyses granulométriques a également été prélevé sur chacun des échantillons élémentaires.

### *b) Inventaires mammologiques*

Concernant les mammifères, des indices de présence ont été recherchés à chaque campagne d'investigation (terriers, empreintes, traces, fèces...) sur l'ensemble de l'aire de prospection.

### *c) Inventaires chiroptérologiques*

#### ■ Recherche de gîtes :

Une recherche des gîtes potentiels pour les chiroptères (bâtiments, arbres à cavités et écorces décollées) a été réalisée dans le périmètre d'étude et ses abords.

#### ■ Ecoutes ultrasonores actives

Pour appréhender l'activité des chiroptères au sein de l'aire des prospections mais également sur ses bordures, le plan d'échantillonnage qui a été choisi correspond à la réalisation de points d'écoute fixes au détecteur à ultrasons.

Deux campagnes ont été réalisées le 26 mai et le 09 juin 2016. À cette période, les femelles se regroupent dans des colonies au sein d'un gîte d'été pour mettre bas et élever leurs petits. Il est donc intéressant d'étudier les chauves-souris à ce moment de l'année pour détecter les espèces implantées sur le territoire en période de reproduction.

9 points d'écoute ont été répartis sur le secteur (Figure 29). Un point d'écoute correspondait au stationnement de l'opérateur de terrain pendant 10 minutes. Pendant cette période, chaque contact avec un chiroptère a été noté et/ou enregistré. Le premier point d'écoute débutait à la fin du crépuscule et la soirée d'inventaire se poursuivait au maximum deux heures après le début des écoutes.

#### ■ Ecoutes ultrasonores passives

Afin de confirmer la détermination des espèces fréquentant le site et allonger la plage d'écoute pour optimiser la détection des individus, deux poses de détecteurs enregistreurs SM2BAT+ ont été réalisées.

Un premier appareil muni de deux micros (un au niveau du boisement proche d'arbres à cavités et le second positionné sur un ponton micro orienté vers le cours d'eau) a été installé au nord du site le 9 mai 2016. L'autre SM2 a enregistré les signaux acoustiques des chauves-souris la nuit du 26 mai 2016, sur la dune au nord-ouest du site (Figure 29).



Figure 28 : Micro positionné le long du cours d'eau (à gauche) et zone de pose d'un micro du SM2 sur la dune au nord-ouest du site (à droite) (photos : THEMA Environnement).

Ce système d'enregistrement autonome a été réglé pour se déclencher à l'heure approximative du coucher du soleil et se mettre en veille à l'heure du lever du soleil.

#### *d) Inventaires entomologiques*

Au niveau du secteur d'étude ont été réalisés des passages aléatoires au filet entomologique dans les différents habitats afin de capturer les espèces d'orthoptères et de lépidoptères notamment. D'autre part, les bois morts au sol ont systématiquement été soulevés pour inventorier les coléoptères présents. De plus, les indices de présence ont été pris en compte (trous dans les arbres, individus retrouvés morts...).

#### *e) Inventaires herpétologiques*

Au niveau du secteur d'étude, les espèces ont été recherchées par contacts visuels (reptiles et amphibiens) ou sonores (amphibiens). Des indices de présence ont également été recherchés (mues...). Concernant les reptiles, des plaques ont été disposées en zones favorables pour augmenter les chances d'observation. Les prospections ont été menées au niveau des lisières et ont été systématiquement réalisées aux heures les plus favorables de la journée. Vis-à-vis du milieu dunaire, des indices de présence ont également été recherchés, ainsi que des gîtes potentiels (terriers de lapin, bunker...).

#### *f) Inventaires de l'avifaune et de la piscifaune*

Des recherches bibliographiques ont été menées afin d'étudier les principaux enjeux de ces taxons (Adam G. et Al., 2008 ; données de la Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique in Communauté de communes des Grands Lacs, 2014 ; Gosset et Al., 2000, Keith P. et Al., 2011 ; Kelly F.L. & King J.J., 2001 ; Prouzet P., 2003 ; Faune-aquitaine.org).

La carte ci-après localise les différents points d'échantillonnage suivis pour les inventaires.

## LOCALISATION DES POINTS D'ÉCHANTILLONNAGE DE LA FAUNE

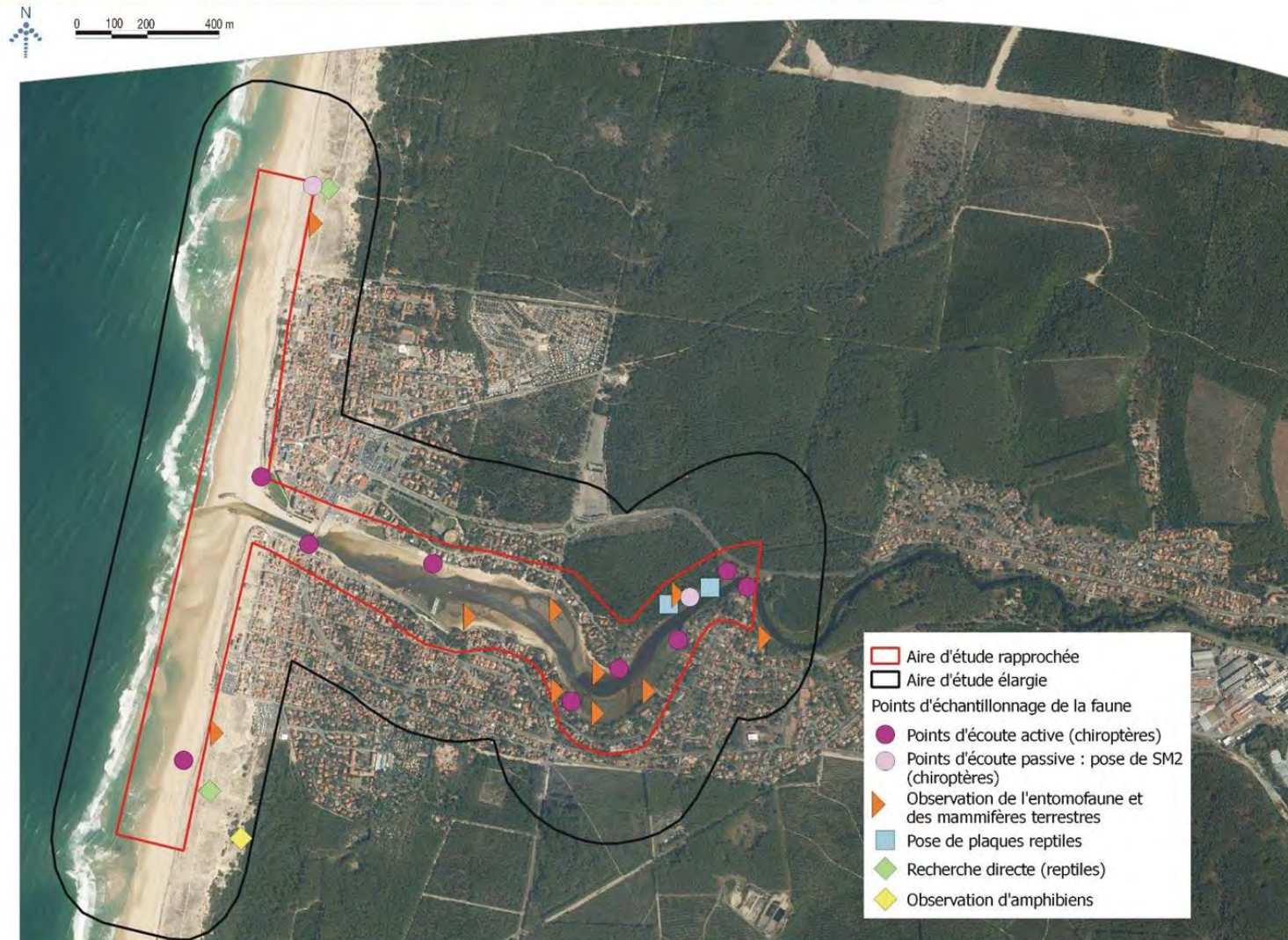


Figure 29 : Localisation des points d'échantillonnage de la faune (THEMA Environnement).

## 8.2 METHODE D'ÉVALUATION DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

L'évaluation des enjeux écologiques s'est établie en deux temps.

### 8.2.1 Enjeu spécifique

Une note d'enjeu est d'abord attribuée à chaque espèce/habitat selon des critères liés au niveau de menace en premier lieu, puis, dans un second temps, à la rareté des espèces. En outre, ce niveau d'enjeu peut être modulé en fonction de la répartition de l'espèce, des caractéristiques des populations (importance, originalité, répartition...) ou à la responsabilité du territoire étudié vis-à-vis de la conservation de l'espèce au niveau régional ou national.

Les espèces accidentelles, naturalisées, plantées et subspontanées ne sont pas évaluées.

Cinq niveaux d'enjeu sont définis et présentés ci-après :

Tableau 2: Méthodologie d'évaluation des enjeux

Niveau d'enjeu	Critère principal : Niveau de menace (Listes Rouges)	Critère secondaire pour les espèces non évalués dans les Listes Rouges ou en l'absence de LR
MAJEUR	CR : en danger Critique	TR : espèce/habitat Très Rare
FORT	EN : En danger	R : espèce Rare
ASSEZ FORT	VU : Vulnérable	AR : espèce Assez Rare
MOYEN	NT : quasi menacée	AC : espèce Assez Commune
FAIBLE	LC : Préoccupation mineure	C : espèce Commune

D'autres critères de pondération peuvent néanmoins être pris en compte, tels que (liste non exhaustive) :

- Station localisée en limite d'aire de répartition
  - Espèce endémique
  - Population/habitat en bon état de conservation
  - Habitat représentatif
  - ....
- } → **Gain de 1 à 2 niveaux d'enjeu**

- Indigénat douteux
  - Mauvaises conditions stationnelles mettant en péril la pérennité de l'espèce
  - Espèce/habitat fréquente au niveau local
  - Habitat peu représentatif
  - Espèce observée uniquement en déplacement (transit)
  - ....
- } → **Perte de 1 à 2 niveaux d'enjeu**

Le niveau d'enjeu de l'espèce est attribué à chaque station (espèce végétale) ou aux habitats permettant l'accomplissement du cycle de vie des espèces (par exemple : plan d'eau représentant un habitat de reproduction). Les habitats de transit, de repos, de chasse, sont évalués différemment en fonction de leur importance.

### 8.2.2 Enjeu global

L'enjeu global représente l'enjeu définitif tous groupes confondus. Ainsi en cas de recoupement, il est égal à l'enjeu le plus fort sur une parcelle donnée.

Lors de l'étape de construction de la couche d'enjeu global, nos experts réalisent une analyse fine du territoire d'étude et mettent en avant les zones les plus importantes. Ainsi, une zone qui accueille de nombreuses espèces de même niveau d'enjeu (ou qui apparait nécessaire pour l'accomplissement du cycle de vie de ces espèces) peut se voir augmenter d'un niveau d'enjeu.

Cette analyse débouche sur la production d'une carte des enjeux globaux comprenant 5 niveaux :

FAIBLE	MOYEN	ASSEZ FORT	FORT	MAJEUR
--------	-------	------------	------	--------



## 8.3 RESULTATS DES PROSPECTIONS NATURALISTES

### 8.3.1 Habitats recensés sur l'aire d'étude rapprochée

#### 8.3.1.1 Localisation des différents habitats

21 formations végétales (FV) ont été identifiées :

- 7 formations végétales des zones humides ;
- 7 formations végétales liées aux dunes (et plage) ;
- 2 formations végétales des pelouses sèches ;
- 2 formations végétales rudérales ;
- 2 formations végétales de boisement ;
- 1 formation végétale des zones d'enrochement.

Le reste du site est occupé par :

- Des secteurs urbanisés ;
- Des propriétés privées ;
- Des bancs de sables et des vasières ;
- Le lit mineur du courant de Mimizan ;
- L'océan.

Le tableau ci-dessous liste les habitats naturels ou anthropiques identifiés dans le périmètre d'étude. La cartographie de ces habitats est présentée en pages suivantes (Figure 30 à Figure 34).

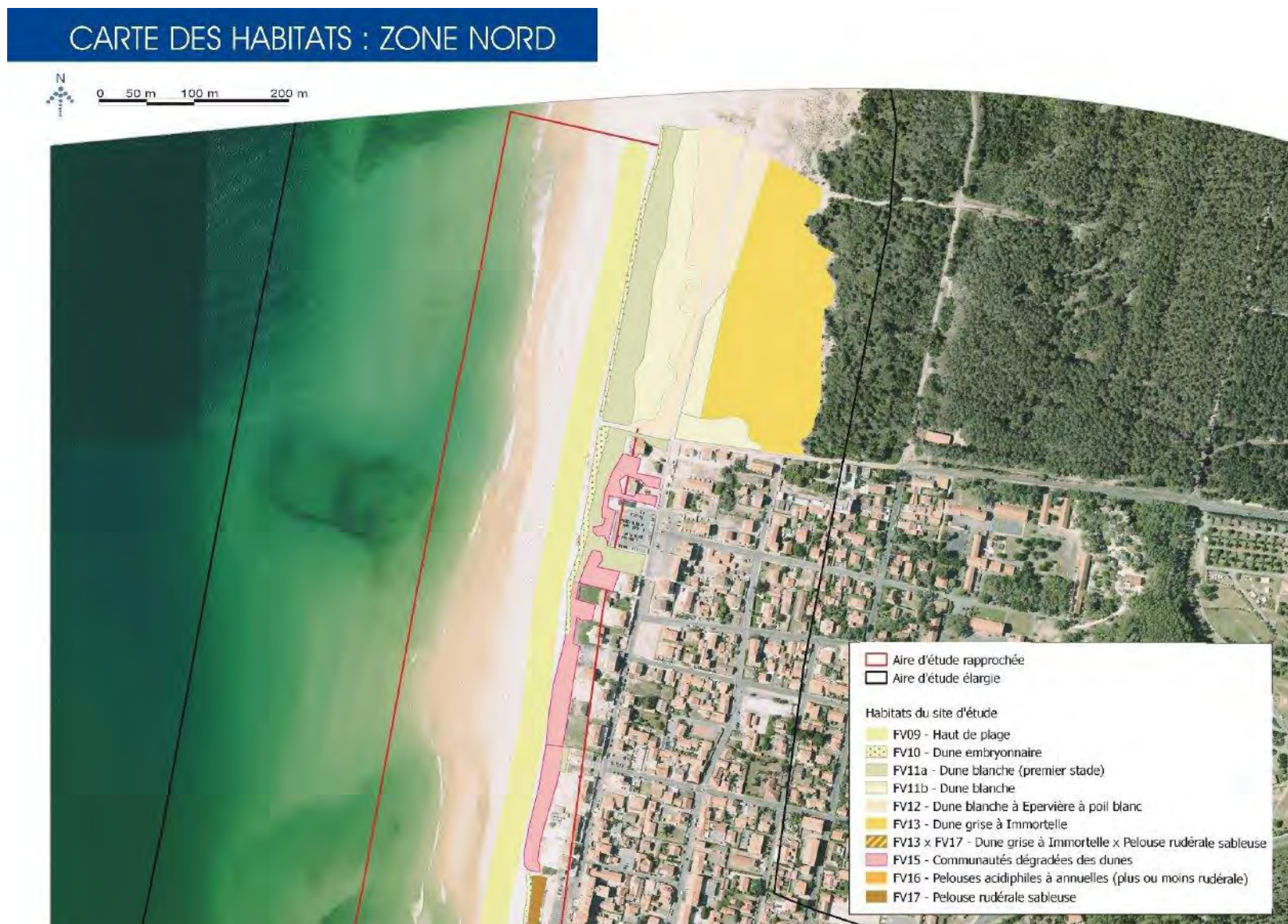


Figure 30 : Carte des habitats sur la zone Nord du secteur d'étude (THEMA Environnement).



Figure 31 : Carte des habitats sur l'espace littoral du secteur d'étude (THEMA Environnement).

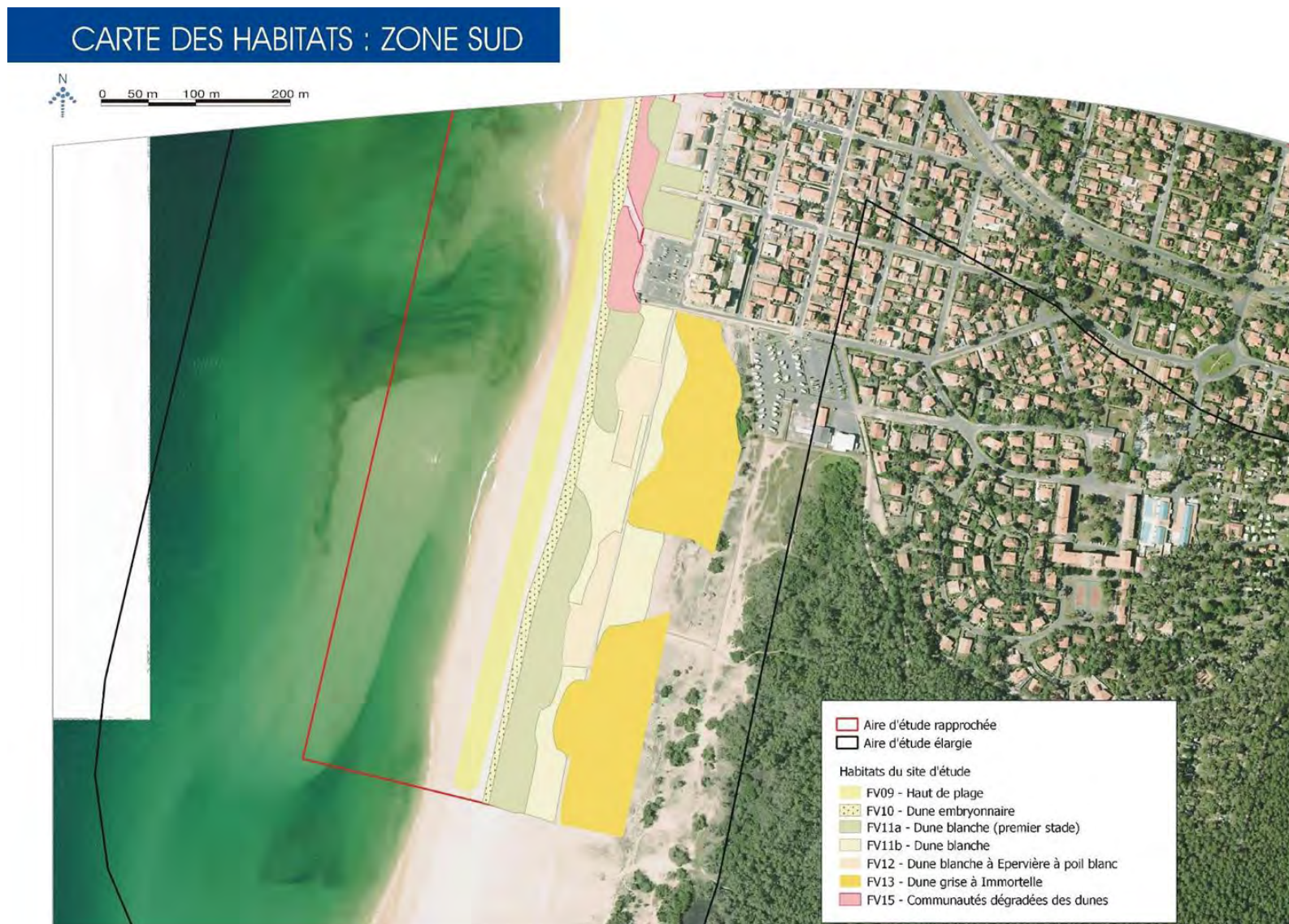


Figure 32: Carte des habitats sur la zone Sud du secteur d'étude (THEMA Environnement).

## CARTE DES HABITATS : ESPACE DE TRANSITION

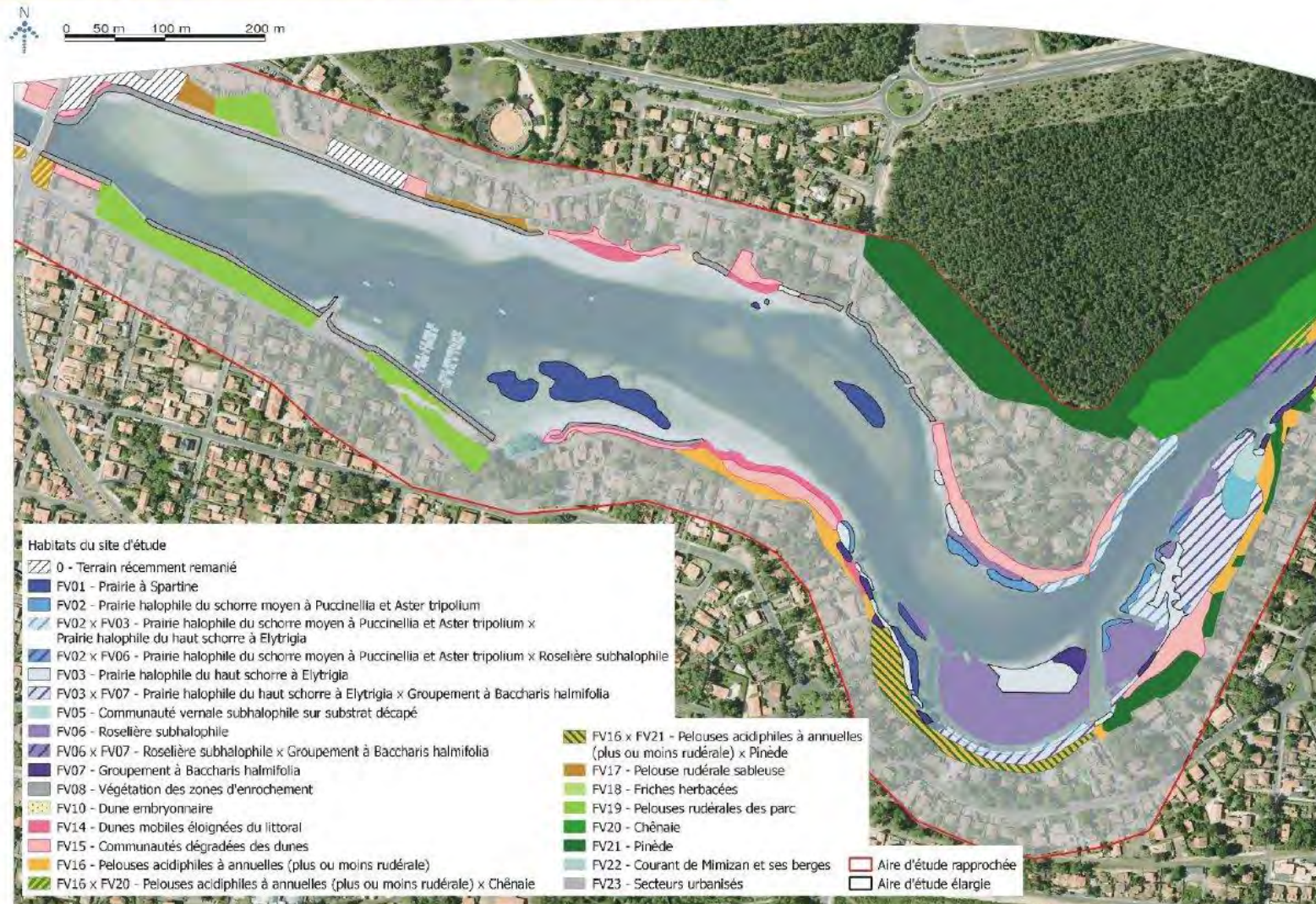


Figure 33 : Carte des habitats sur l'espace de transition du secteur d'étude (THEMA Environnement).

## CARTE DES HABITATS : ESPACE FLUVIAL

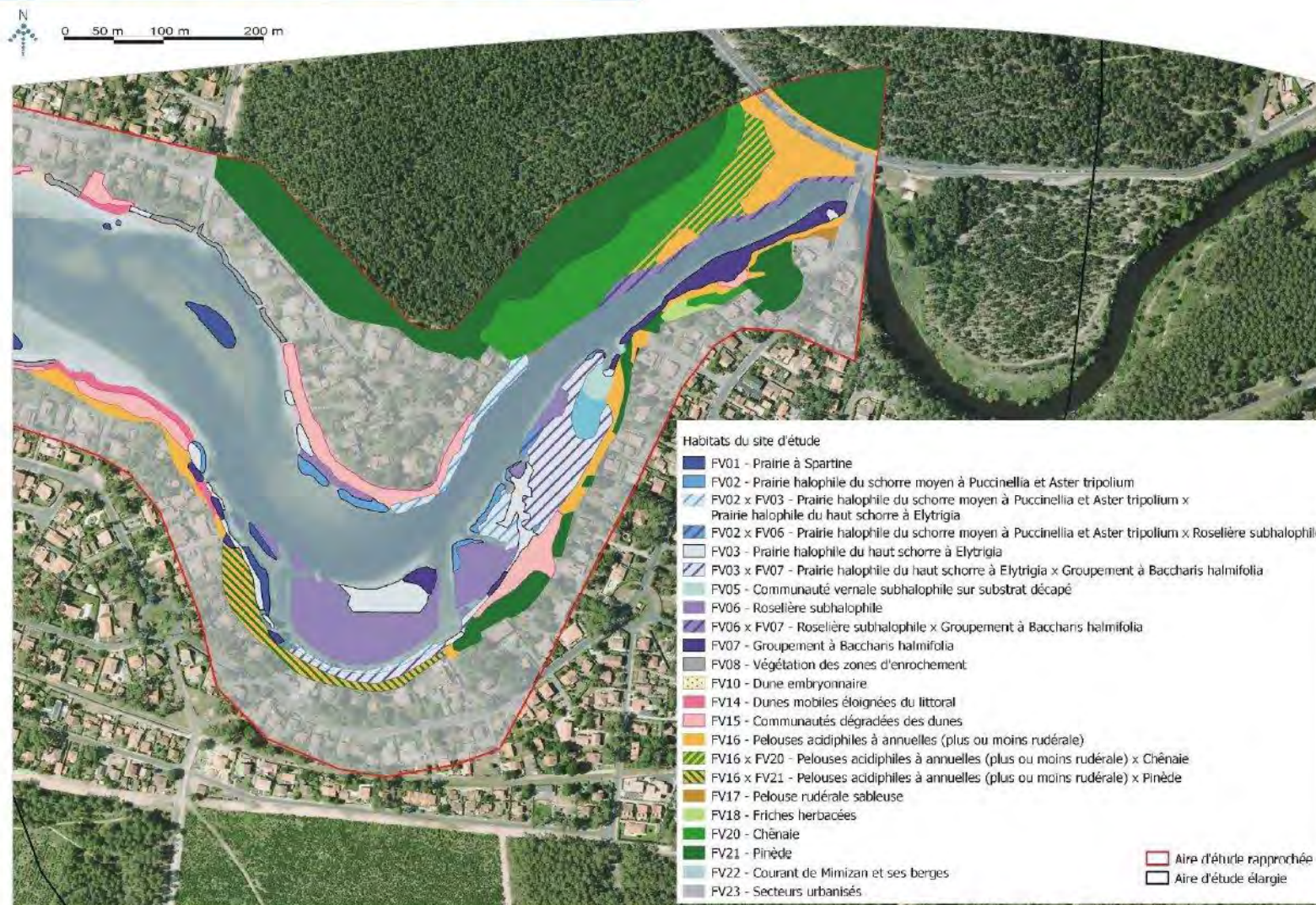


Figure 34 : Carte des habitats sur l'espace fluvial du secteur d'étude (THEMA Environnement).

### 8.3.1.2 *Enjeux écologiques liés aux habitats*

L'aire d'étude rapprochée est caractérisée par des milieux originaux, associés au littoral atlantique. Ils sont globalement composés d'une flore spécialisée, adaptée aux conditions écologiques contraignantes.

Les enjeux liés aux habitats naturels sont globalement ASSEZ FORT à localement FORT (5 habitats naturels d'enjeu fort : Prairie à Spartine, Communauté à *Carex extensa* du Haut schorre, Communauté vernale subhalophile sur substrat décapé, Dune blanche à Epervière à poil blanc, Dune grise à Immortelle).

Enfin on notera que nombre des habitats identifiés sont rattachables à des habitats d'intérêt communautaire. Ainsi, 13 habitats élémentaires d'intérêt communautaire sont présents sur l'aire d'étude et à proximité immédiate (cf. Annexe 9).

## CARTE DES ENJEUX HABITATS : ZONE NORD

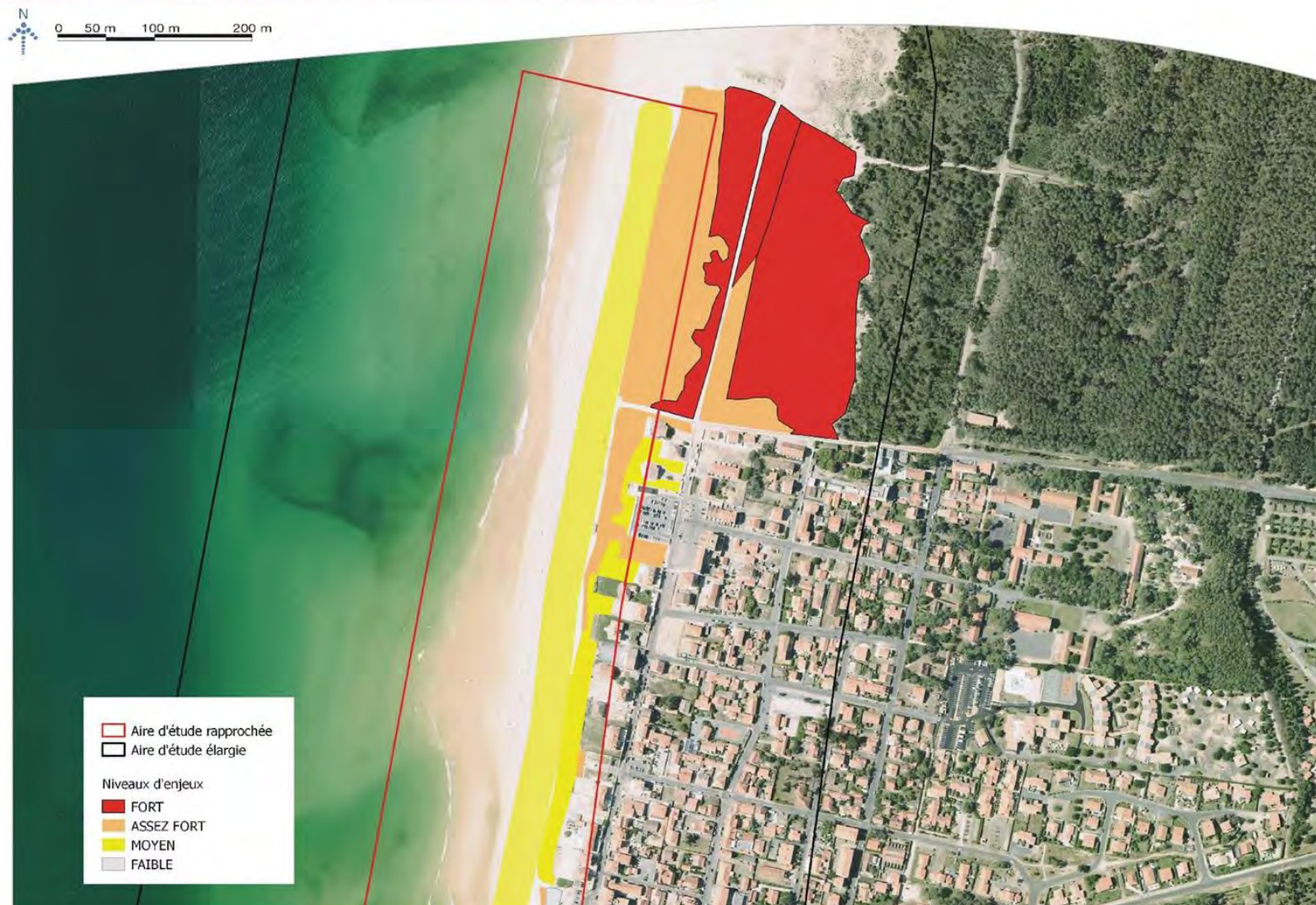


Figure 35 : Carte des enjeux habitats sur la zone Nord du secteur d'étude (THEMA Environnement).



## CARTE DES ENJEUX HABITATS : ESPACE LITTORAL



Figure 36: Carte des enjeux habitats sur l'espace littoral du secteur d'étude (THEMA Environnement).

## CARTE DES ENJEUX HABITATS : ZONE SUD

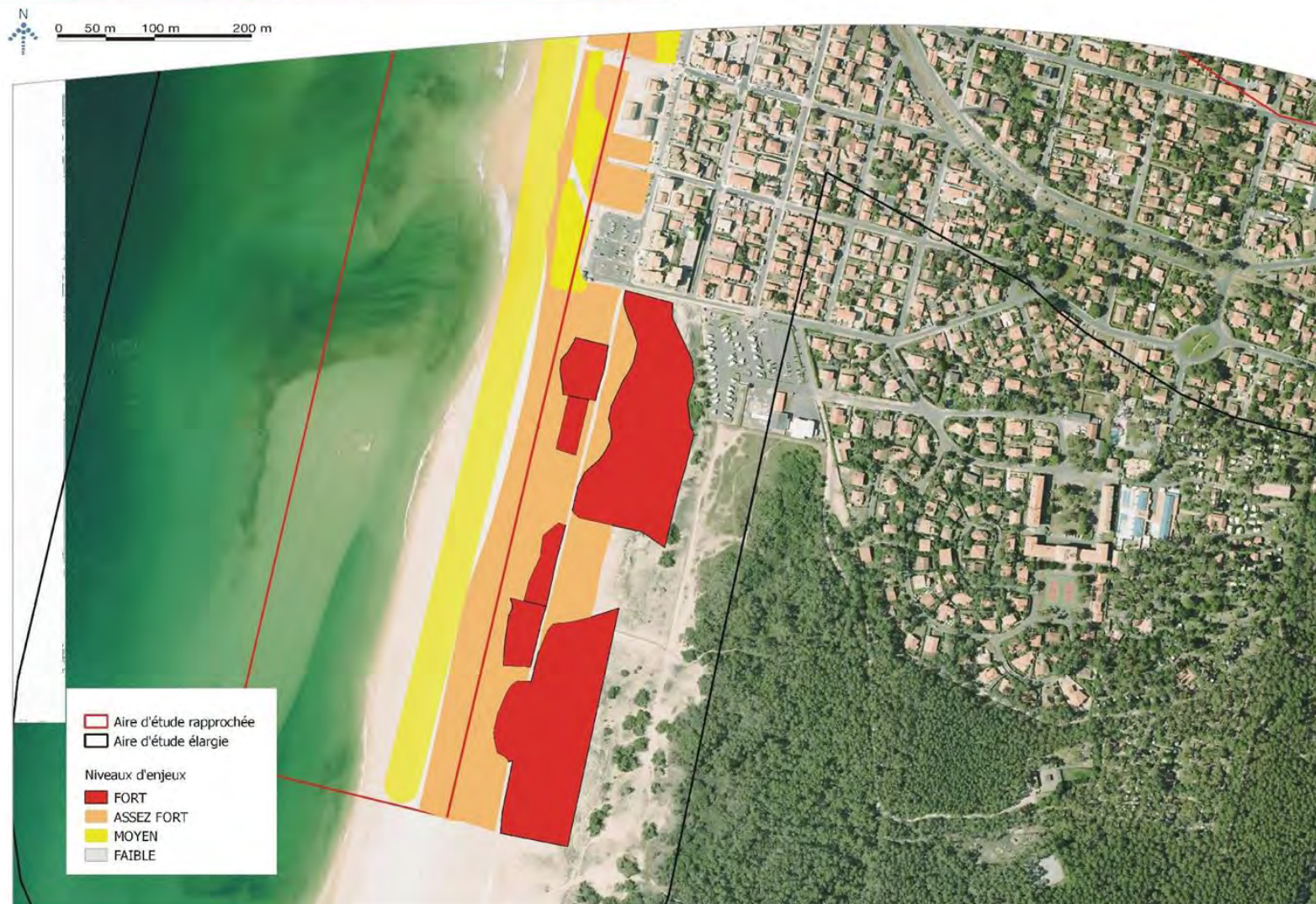


Figure 37: Carte des enjeux habitats sur la zone Sud du secteur d'étude (THEMA Environnement).

## CARTE DES ENJEUX HABITATS : ESPACE DE TRANSITION

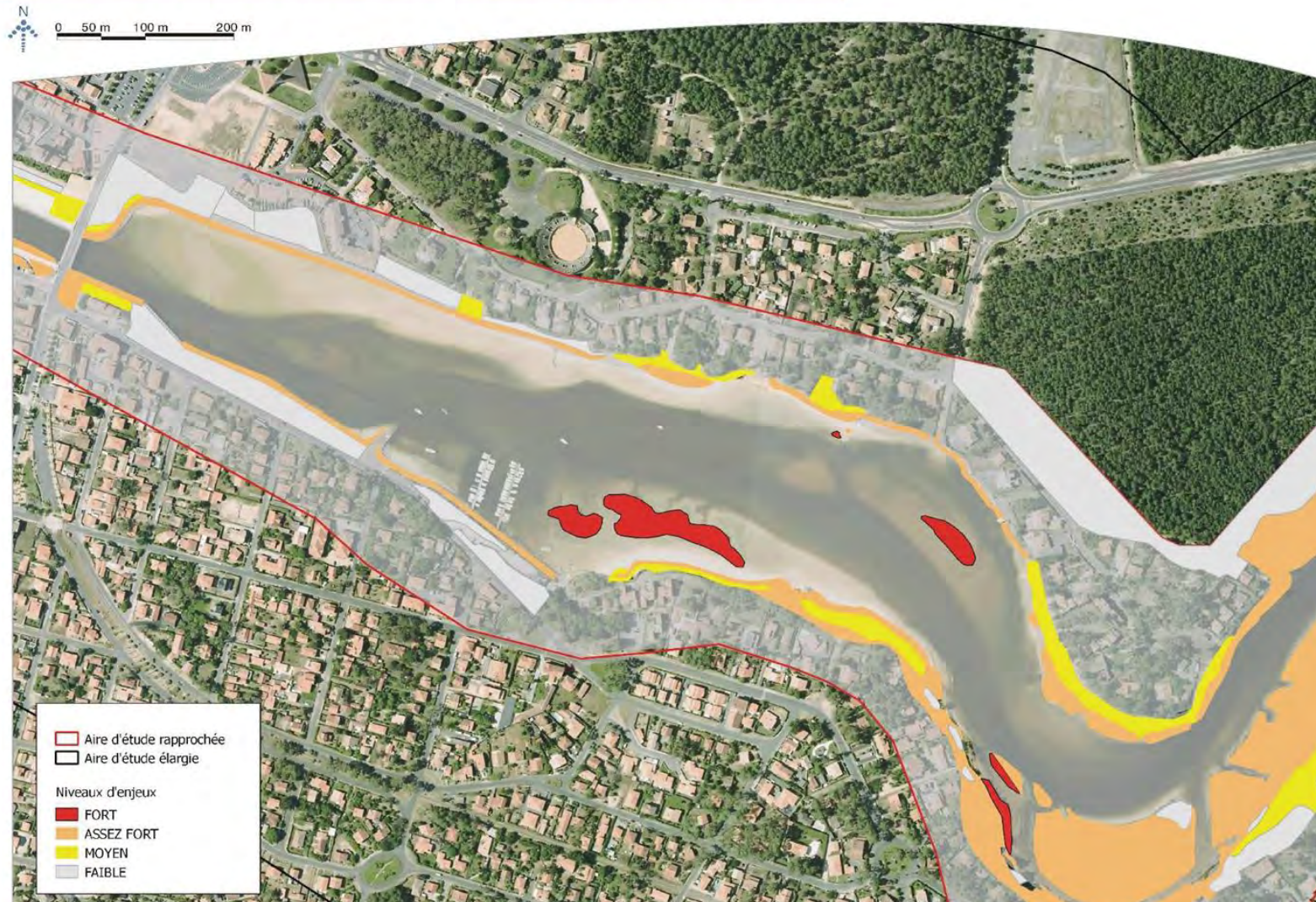


Figure 38: Carte des enjeux habitats sur l'espace de transition du secteur d'étude (THEMA Environnement).

## CARTE DES ENJEUX HABITATS : ESPACE FLUVIAL

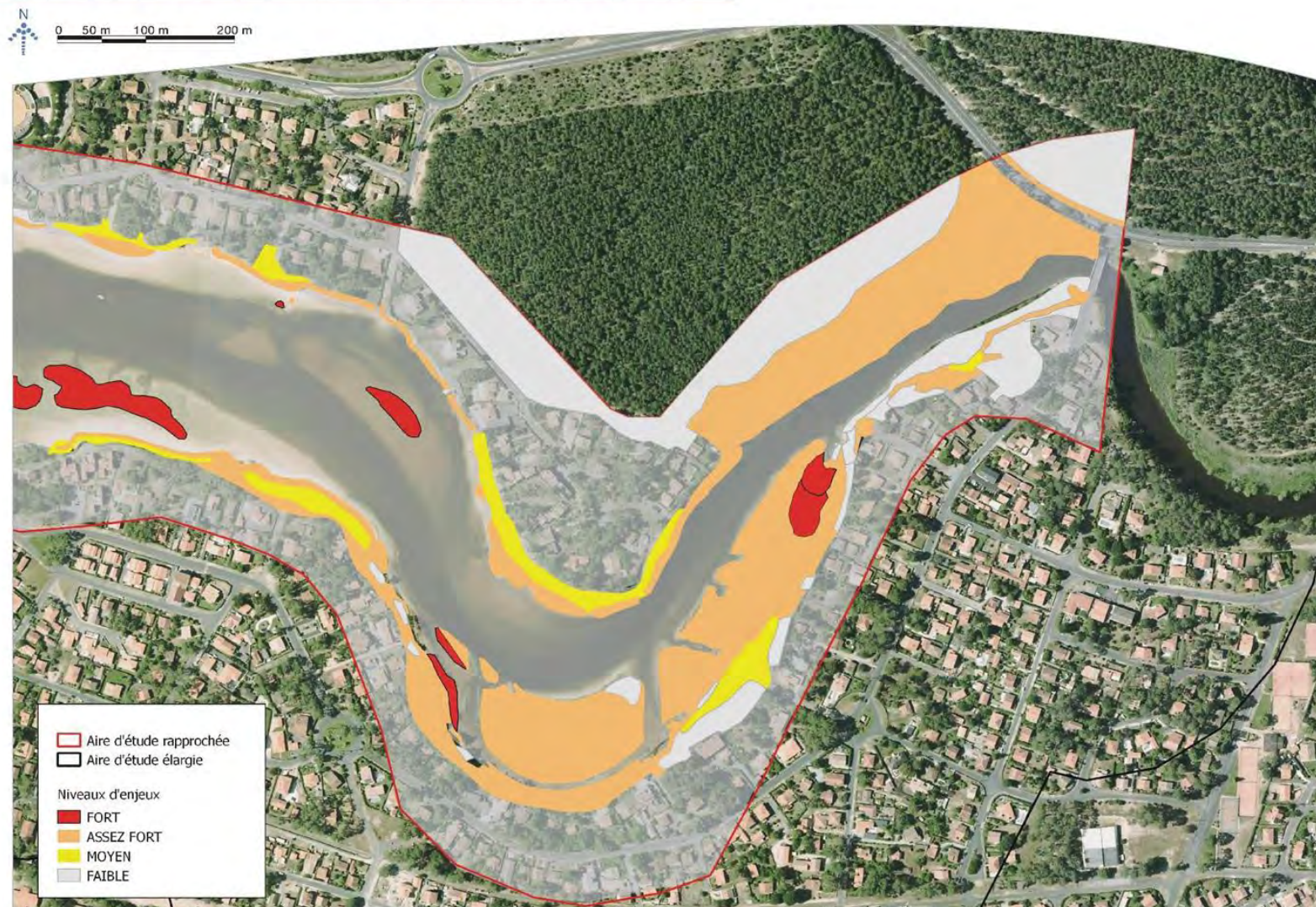


Figure 39: Carte des enjeux habitats sur l'espace fluvial du secteur d'étude (THEMA Environnement).

### 8.3.2 Compartiment floristique sur le site d'étude

#### 8.3.2.1 Données issues de la bibliographie

Le DocOb des zones humides de l'arrière-pays de Born (FR7200714) indique que plus de 300 espèces végétales ont été recensées sur le territoire.

3 espèces végétales d'intérêt communautaires sont recensées : l'Isoète de Bory, le Faux cresson de Thore et le Flûteau nageant. Ces 3 espèces ont été relevées au bord des étangs de Cazaux-Sanguinet et Parentis-Biscarosse. Celles-ci sont plutôt inféodées aux eaux douces et calmes.

Tableau 3: Espèces d'intérêt communautaire recensées dans le DocOb « zones humides de l'arrière-pays de Born » (FR7200714).

Nom latin	Nom vernaculaire	Directive Habitats	Liste rouge nationale	Protection nationale	Degré de rareté en Aquitaine	Enjeu écologique
<i>Isoetes boryana</i>	L'Isoète de Bory	Annexes II et IV	En Danger	Article 1er	Très rare	Majeur
<i>Thorella verticillatinundata</i>	Le Faux cresson de Thore	Annexes II et IV	Vulnérable	Article 1er	Rare	Très fort
<i>Luronium natans</i>	Le flûteau nageant	Annexes II et IV	Préoccupation mineure	Article 1er	Très rare	Fort

En outre, 17 autres espèces végétales sont jugées patrimoniales de par leur statut de protection national ou régional, ou encore de par leur degré de rareté en Aquitaine et ont été activement recherchées durant les inventaires.

Concernant les DocObs FR7200710 et FR7200711 (Dunes modernes du littoral landais), les enjeux sont portés sur les milieux dunaires notamment les dunes grises et les dunes à forêt de pins. Pour les espèces végétales, les DocObs mentionnent en particulier les espèces littorales, 10 espèces protégées sont citées dans la partie Arcachon-Mimizan. Une attention particulière doit donc être apportée aux écosystèmes dunaires pour la végétation.

Enfin, une extraction de la base de données floristiques du CBNSA (CBNSA / OFSA, extraction du 1er juillet 2016) a permis de confirmer la présence de plusieurs espèces protégées sur le site d'étude (aire d'étude élargie).

### 8.3.2.2 Diversité floristique

Les prospections floristiques de 2016 ont permis de recenser 199 taxons floristiques.

La flore du site est globalement moyennement diversifiée, mais comprend de nombreux taxons spécialisés aux milieux littoraux.

On recense :

- 3 espèces dont le niveau d'enjeu est FORT compte tenu de leur rareté : Patience d'eau (*Rumex hydrolapathum* Huds., 1778), Laîche étirée (*Carex extensa* Gooden., 1794) et Œnanthe de Lachenal (*Œnanthe lachenalii* C.C.Gmel., 1805) ;
- 15 espèces dont le niveau d'enjeu est ASSEZ FORT compte tenu de leurs degrés de rareté en Aquitaine (espèces assez rares, ou assez rares à rares) et des menaces qui pèsent sur leurs habitats d'espèces ;
- 26 espèces dont le niveau d'enjeu est MOYEN (espèces assez communes ou assez communes à assez rares) ;
- 127 taxons à enjeu FAIBLE ;
- 20 taxons naturalisés, plantés ou subspontanés, ne présentant pas d'enjeu ;
- 8 taxons qui n'ont pu être identifiés au rang de l'espèce.

La localisation précise des espèces végétales d'intérêt patrimonial est présentée dans les cartes qui suivent.

## LOCALISATION DE LA FLORE PATRIMONIALE NON PROTÉGÉE

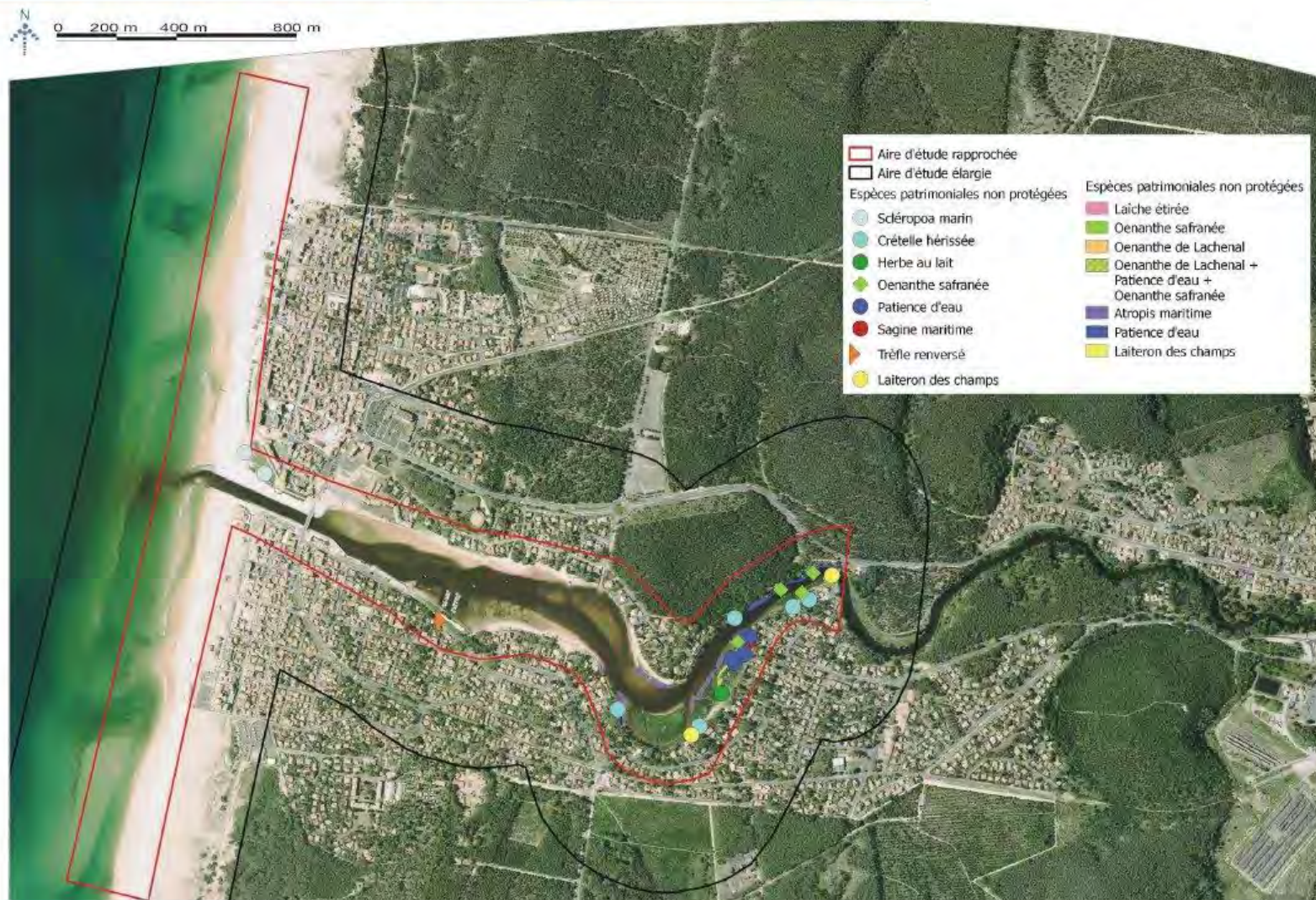


Figure 40: Flore patrimoniale non protégée (THEMA Environnement).

## LOCALISATION DE LA FLORE PATRIMONIALE NON PROTÉGÉE : ESPACE LITTORAL



Figure 41: Flore patrimoniale non protégée, zoom littoral (THEMA Environnement).



## LOCALISATION DE LA FLORE PATRIMONIALE NON PROTÉGÉE : ESPACE DE TRANSITION



Figure 42: Flore patrimoniale non protégée, zoom espace de transition (THEMA Environnement).

## LOCALISATION DE LA FLORE PATRIMONIALE NON PROTÉGÉE : ESPACE FLUVIAL

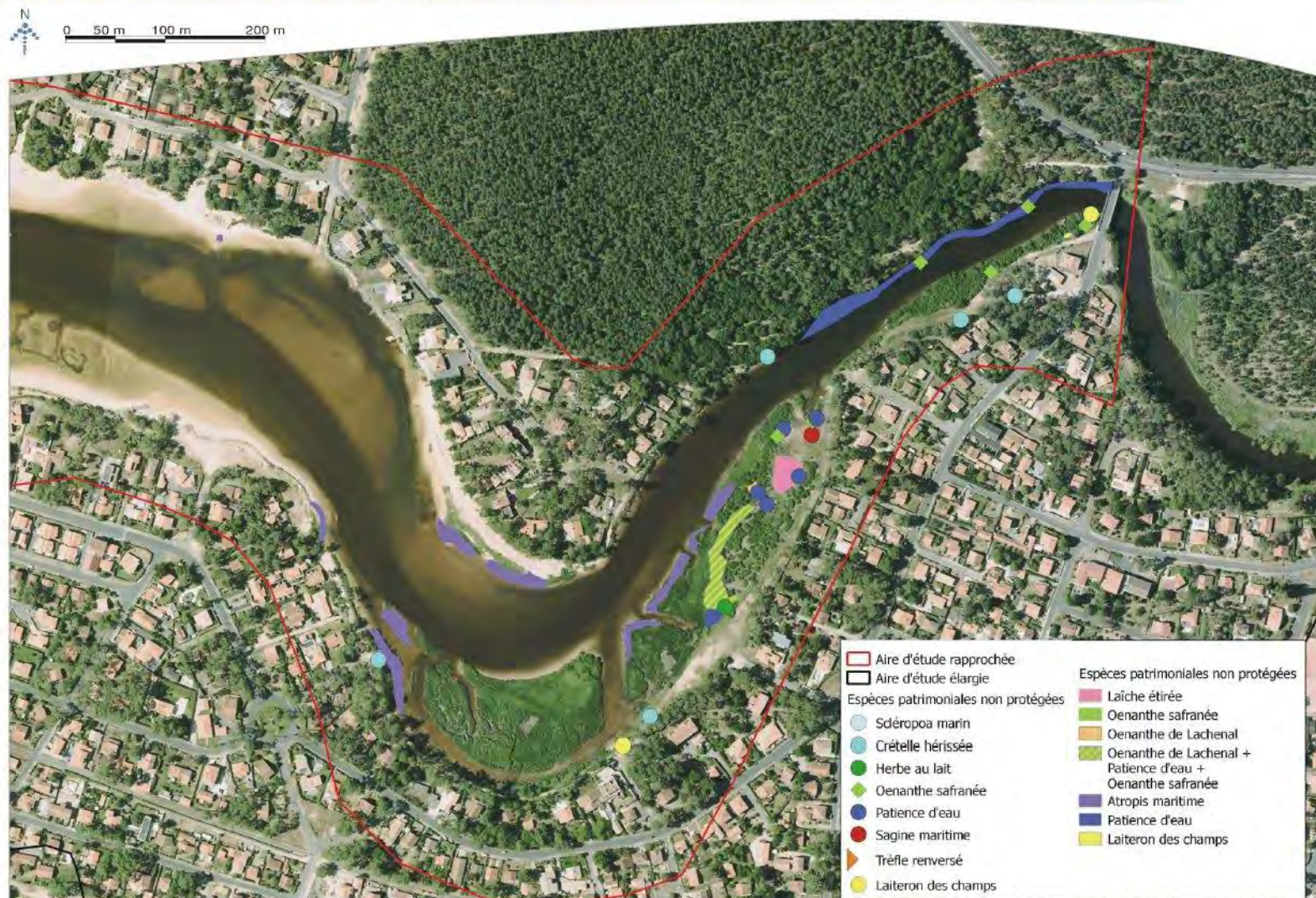


Figure 43: Flore patrimoniale non protégée, zoom espace fluvial (THEMA Environnement).

### 8.3.2.3 Enjeux réglementaires

Huit espèces végétales protégées sont recensées sur l'aire d'étude rapprochée. Ces espèces sont listées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : espèces protégées recensées dans l'aire d'étude rapprochée.

Nom latin	Nom vernaculaire	France			AQUITAINE		Niveau Enjeu
		PN	LRN	PR	Degré de rareté en Aquitaine	DZ	
<i>Achillea maritima</i> (L.) Ehrend. & Y.P.Guo, 2005	Diotis cotonneuse, Diotis maritime, Diotis laineux, Othante maritime, Diotis blanc, Santoline-cyprès			X	Assez rare	X	ASSEZ FORT
<i>Astragalus baionensis</i> Loisel., 1807	Astragale de Bayonne	X	NT		Assez rare	X	ASSEZ FORT
<i>Crithmum maritimum</i> L., 1753	Criste marine, Fenouil marin, Perce-pierre, Cassepierre			40	Assez rare	X	ASSEZ FORT
<i>Hieracium eriophorum</i> St.-Amans, 1801	Épervière à poils blancs, Épervière des dunes	X	NT		Assez rare	X	ASSEZ FORT
<i>Linaria thymifolia</i> (Vahl) DC., 1805	Linaire à feuilles de thym	X	NT		Assez rare	X	ASSEZ FORT
<i>Pancreas maritimum</i> L., 1753	Lys de mer			X	Assez rare	X	ASSEZ FORT
<i>Silene portensis</i> L., 1753	Silène de Porto, Silène des ports			X	Assez rare	X	ASSEZ FORT
<i>Lotus hispidus</i> Desf. ex DC., 1805	Lotier hispide			X	Assez commun	X	MOYEN

Toutes ces espèces représentent des enjeux assez forts, excepté le Lotier hispide (*Lotus hispidus*), et sont mentionnées dans le paragraphe 8.3.2.1 « Données issues de la bibliographie » (Figure 44).

Le Lotier hispide est caractéristique des pelouses sableuses acidiphiles. Toutefois, il s'agit d'une espèce plutôt en progression en Aquitaine (où elle est assez commune) qui, de par son comportement pionnier, peut trouver de nombreux habitats de substitution : champs, friches ouvertes, bernes routières, pelouses rudérales. Sur l'aire d'étude rapprochée, ce Lotier a été observé sur des pelouses de parcs.



Figure 44 : Lotier hispide (THEMA Environnement).

La localisation précise des espèces végétales protégées est présentée dans les cartes qui suivent.

## LOCALISATION DE LA FLORE PROTÉGÉE : ZONE NORD

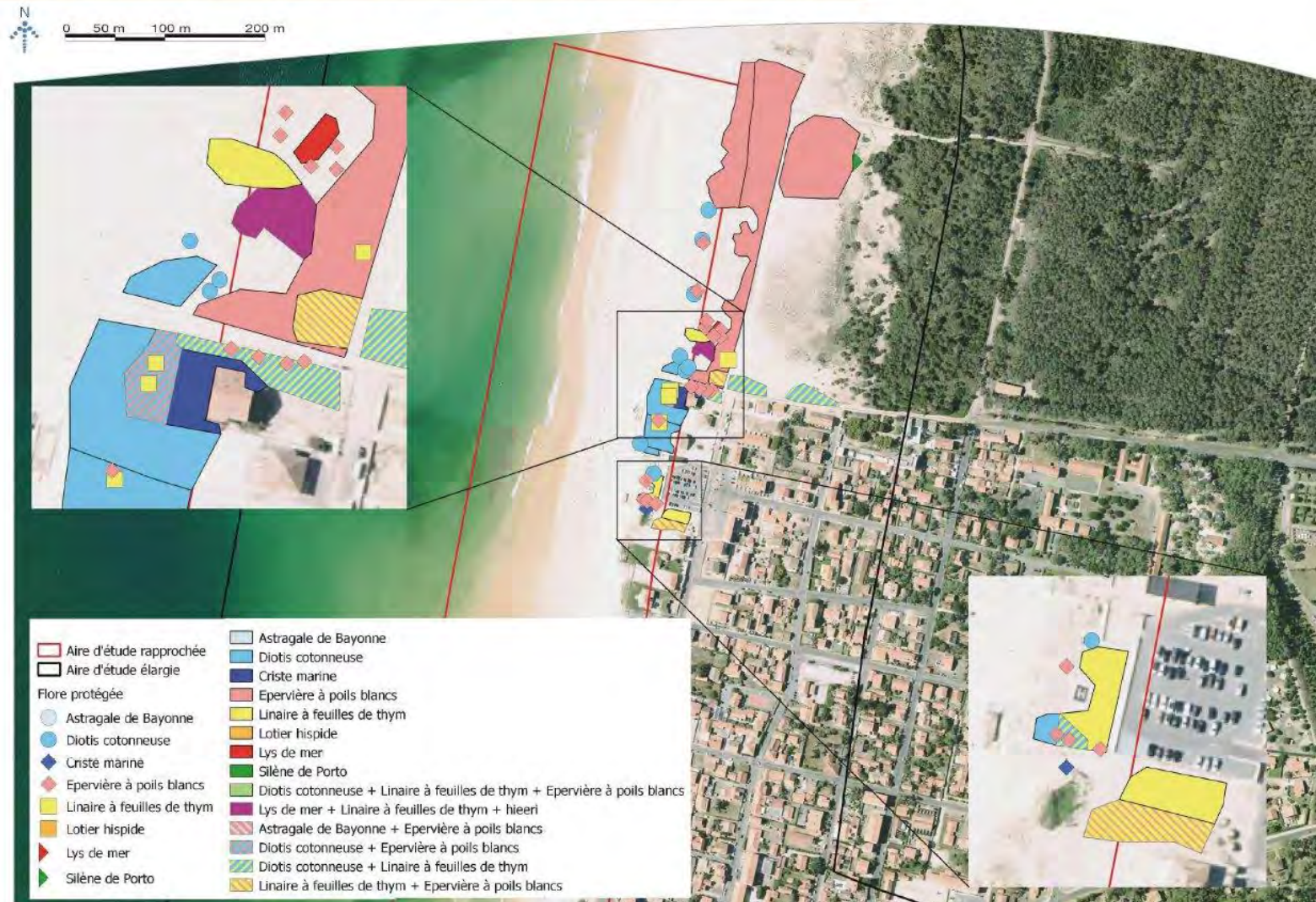


Figure 45: Flore protégée, zoom Nord (THEMA Environnement).

## LOCALISATION DE LA FLORE PROTÉGÉE : ESPACE LITTORAL

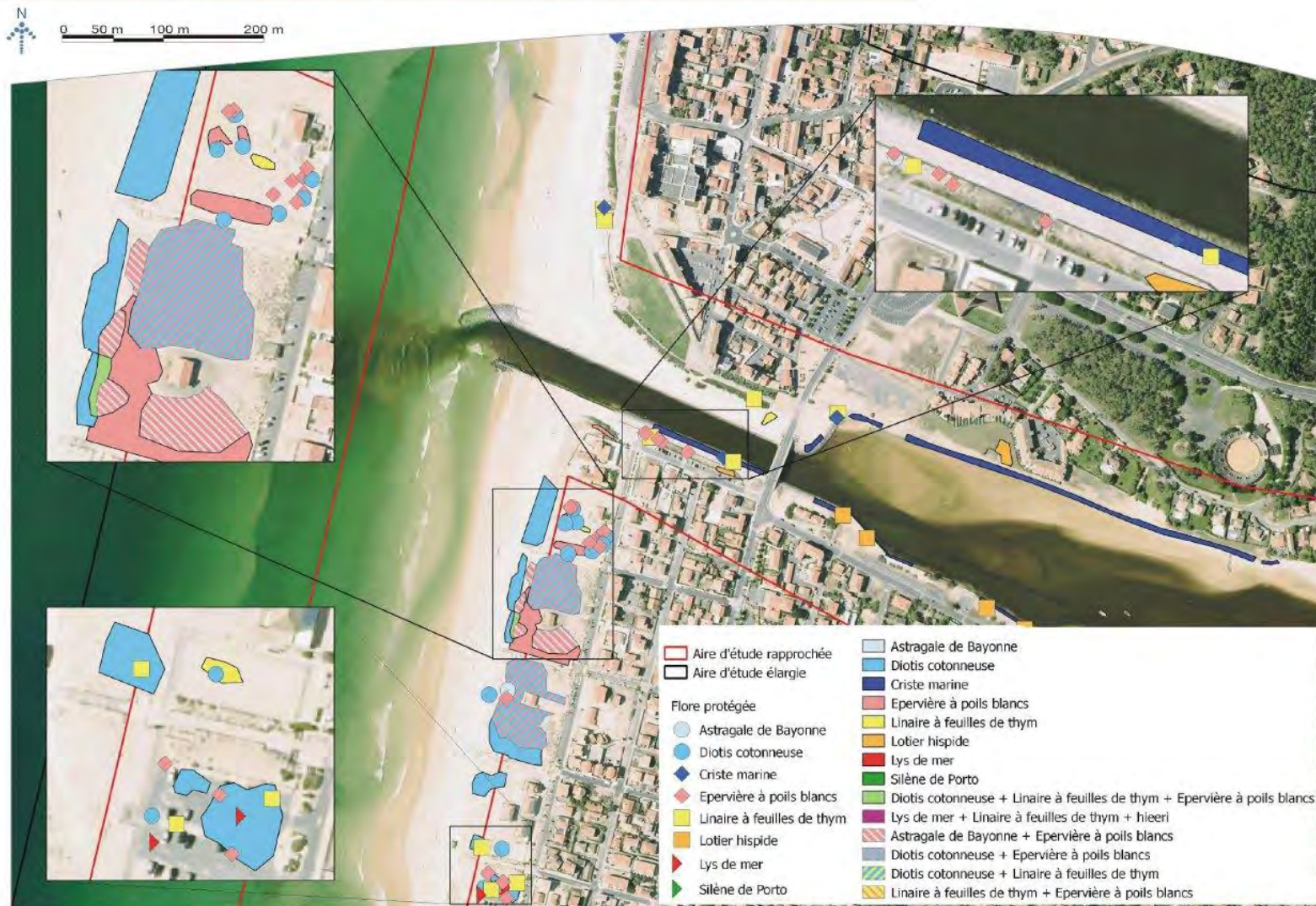


Figure 46: Flore protégée, zoom Espace littoral (THEMA Environnement).

## LOCALISATION DE LA FLORE PROTÉGÉE : ZONE SUD

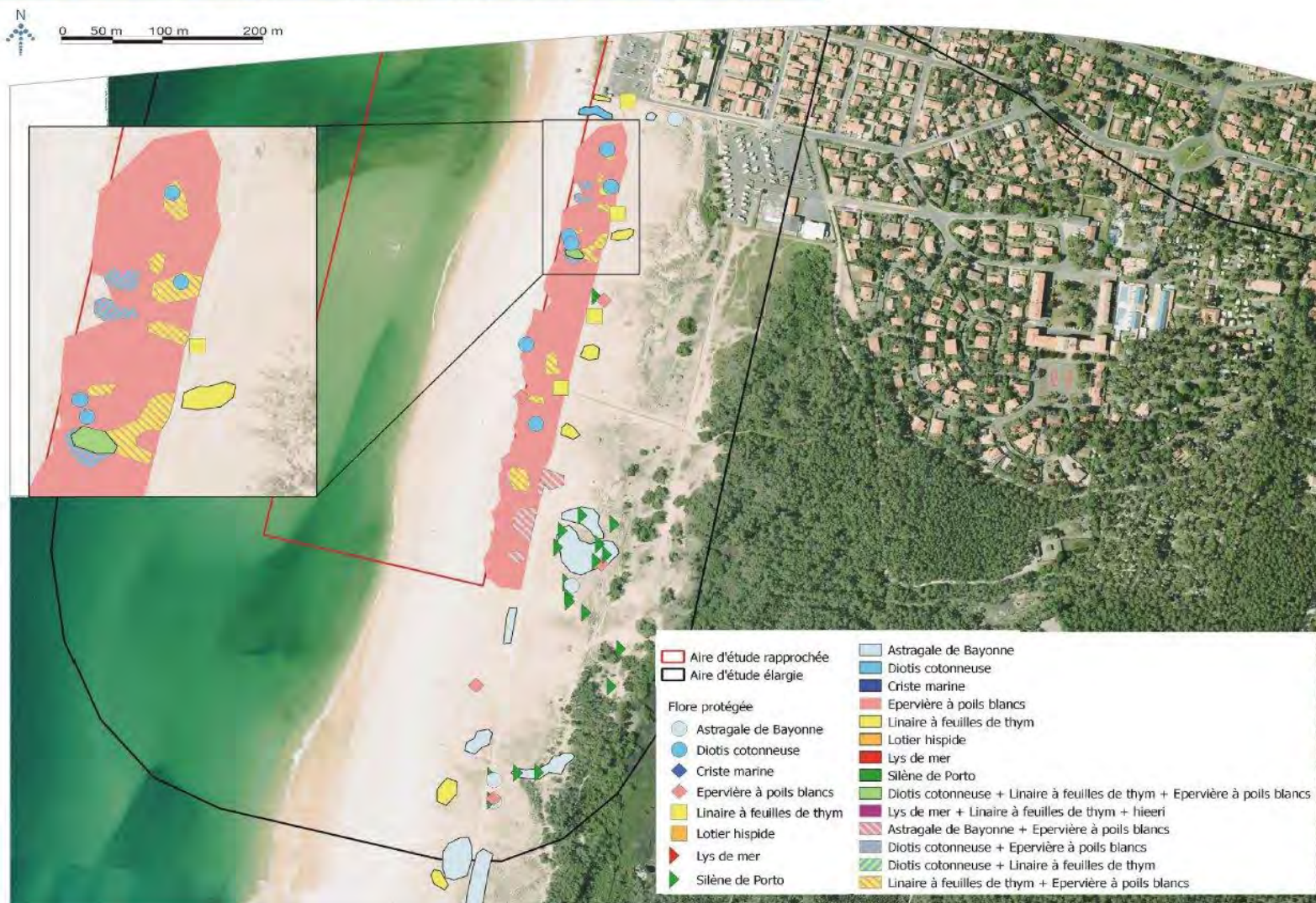


Figure 47: Flore protégée, zoom Sud (THEMA Environnement).

## LOCALISATION DE LA FLORE PROTÉGÉE : ESPACE DE TRANSITION

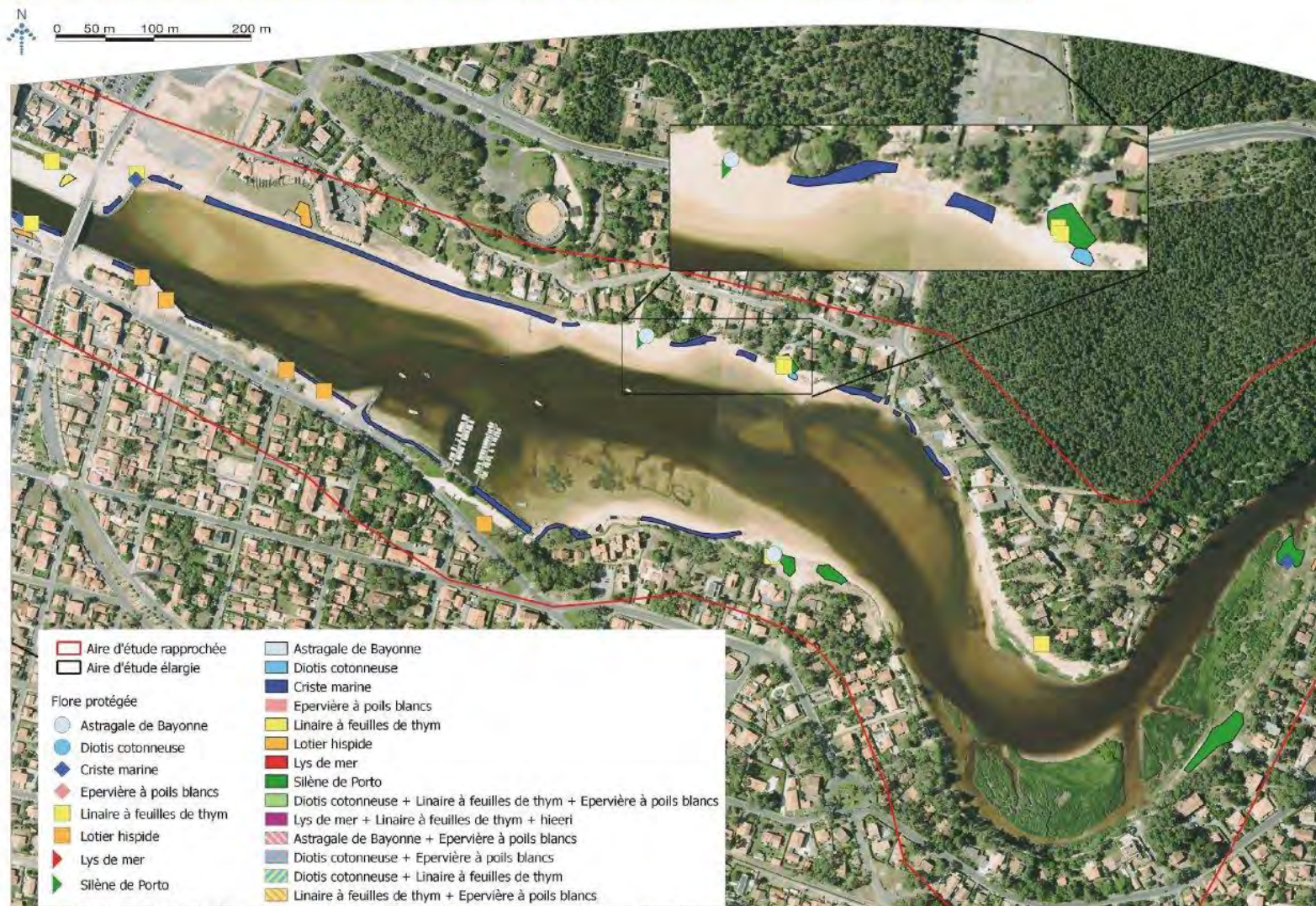


Figure 48: Flore protégée, zoom espace de transition (THEMA Environnement).

## LOCALISATION DE LA FLORE PROTÉGÉE : ESPACE FLUVIAL

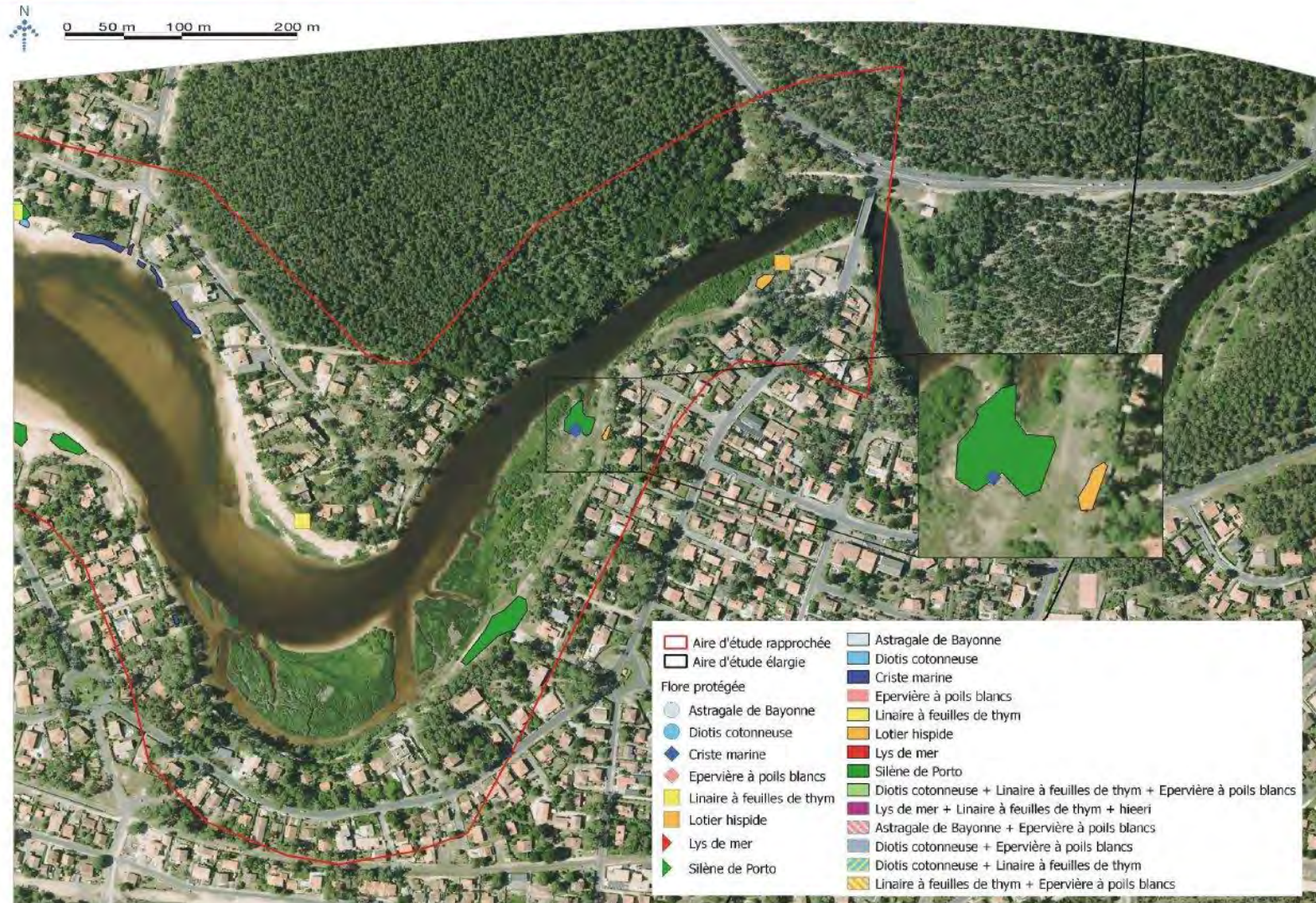


Figure 49: Flore protégée, zoom espace fluvial (THEMA Environnement).



### 8.3.2.4 Espèces invasives

14 espèces invasives ou potentiellement invasives ont été identifiées et sont listées ci-dessous :

- 5 d'entre elles sont considérées comme des espèces invasives avérées et constituent des menaces dans le secteur atlantique. Citons en particulier, le Baccharis, dont la grosse population identifiée dans l'espace fluvial apparaît comme un foyer de dissémination important ;
- 6 sont présentées comme à surveiller dans le domaine atlantique, ces espèces sont à considérer comme des menaces potentielles ;
- 3 autres espèces représentent des menaces mineures, mais sont toutefois à surveiller compte tenu de leur progression. Par exemple, l'Hedypnois faux-rhagadiole est une espèce méditerranéenne qui se développe rapidement sur le littoral atlantique, touchant particulièrement les écosystèmes fragiles des dunes.

Tableau 5 : Liste des espèces naturalisées invasives ou potentiellement invasives.

Nom latin	Nom français	Statut
<i>Baccharis halimifolia</i> L., 1753	Séneçon en arbre, Baccharis à feuilles d'Halimione	Avérée
<i>Bromus catharticus</i> Vahl, 1791	Brome faux Uniola, Brome purgatif	(à surveiller)
<i>Carpobrotus edulis</i> (L.) N.E.Br., 1926	Ficoide doux, Griffes de sorcière, Figuier des Hottentots	Avérée
<i>Erigeron cf. canadensis</i>	Conyze du Canada	à surveiller
<i>Gamochaeta antillana</i> (Urb.) Anderb., 1991	Cotonnière en faux	à surveiller
<i>Gnaphalium americanum</i> Mill., 1768	Cotonnière d'Amérique	à surveiller
<i>Hedypnois rhagadioloides</i> (L.) F.W.Schmidt, 1795	Hedypnois faux rhagadiole, Bonne-nuit-les-petits, Hédipnois de Crète	(à surveiller)
<i>Lycium barbarum</i> L., 1753	Lyciet commun	à surveiller
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique, Phytolaque américaine	A surveiller
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge	Avérée
<i>Solanum chenopodioides</i> Lam., 1794	Morelle faux chénopode, Morelle sublobée	(à surveiller)
<i>Spartina anglica</i> C.E.Hubb., 1978		Avérée
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	Sporobole fertile, Sporobole tenace	Avérée
<i>Xanthium orientale</i> L., 1763	Lampourde à gros fruits	A surveiller



Figure 50: Hedypnois faux rhagadiole.



Figure 51 : Baccharis à feuilles d'Halimione.

La localisation précise des espèces végétales invasives est présentée dans les cartes qui suivent.

## LOCALISATION DES ESPÈCES VÉGÉTALES INVASIVES : ZONE NORD

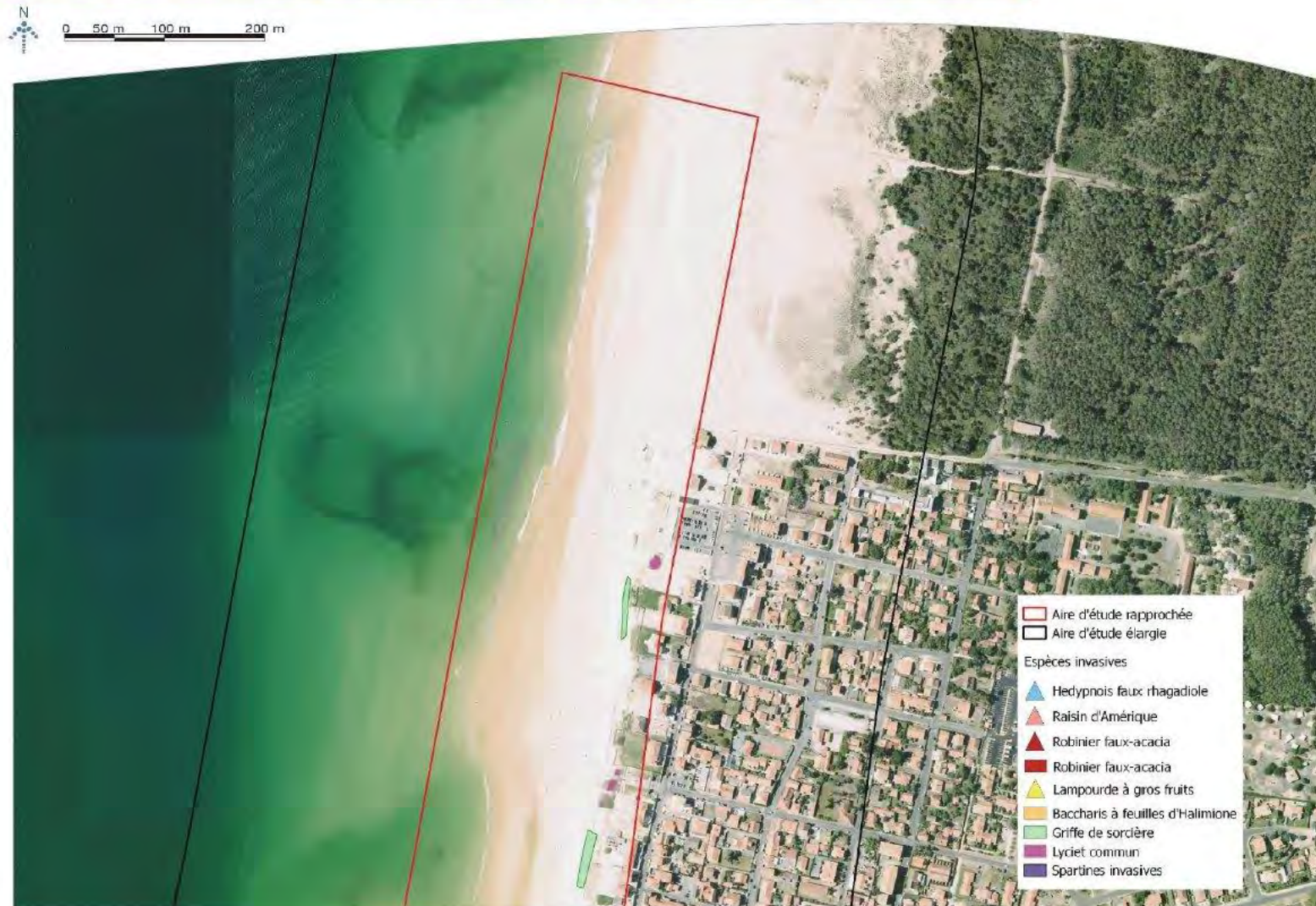


Figure 52: Flore invasive, zoom Nord (THEMA Environnement).

## LOCALISATION DES ESPÈCES VÉGÉTALES INVASIVES : ZONE LITTORALE



Figure 53: Flore invasive, zoom littoral (THEMA Environnement).

## LOCALISATION DES ESPÈCES VÉGÉTALES INVASIVES : ZONE SUD

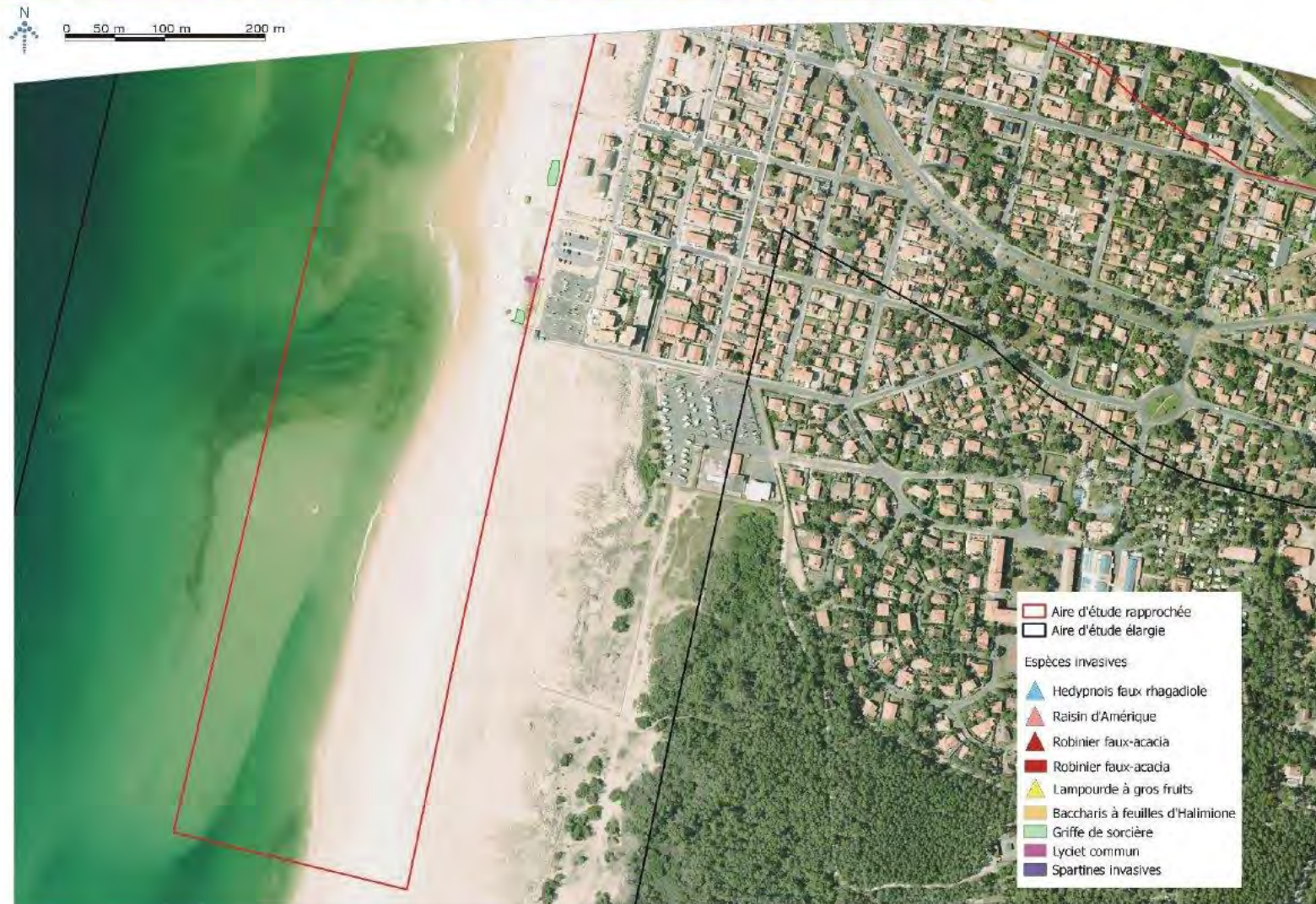


Figure 54: Flore invasive, zoom Sud (THEMA Environnement).

## LOCALISATION DES ESPÈCES VÉGÉTALES INVASIVES : ESPACE DE TRANSITION

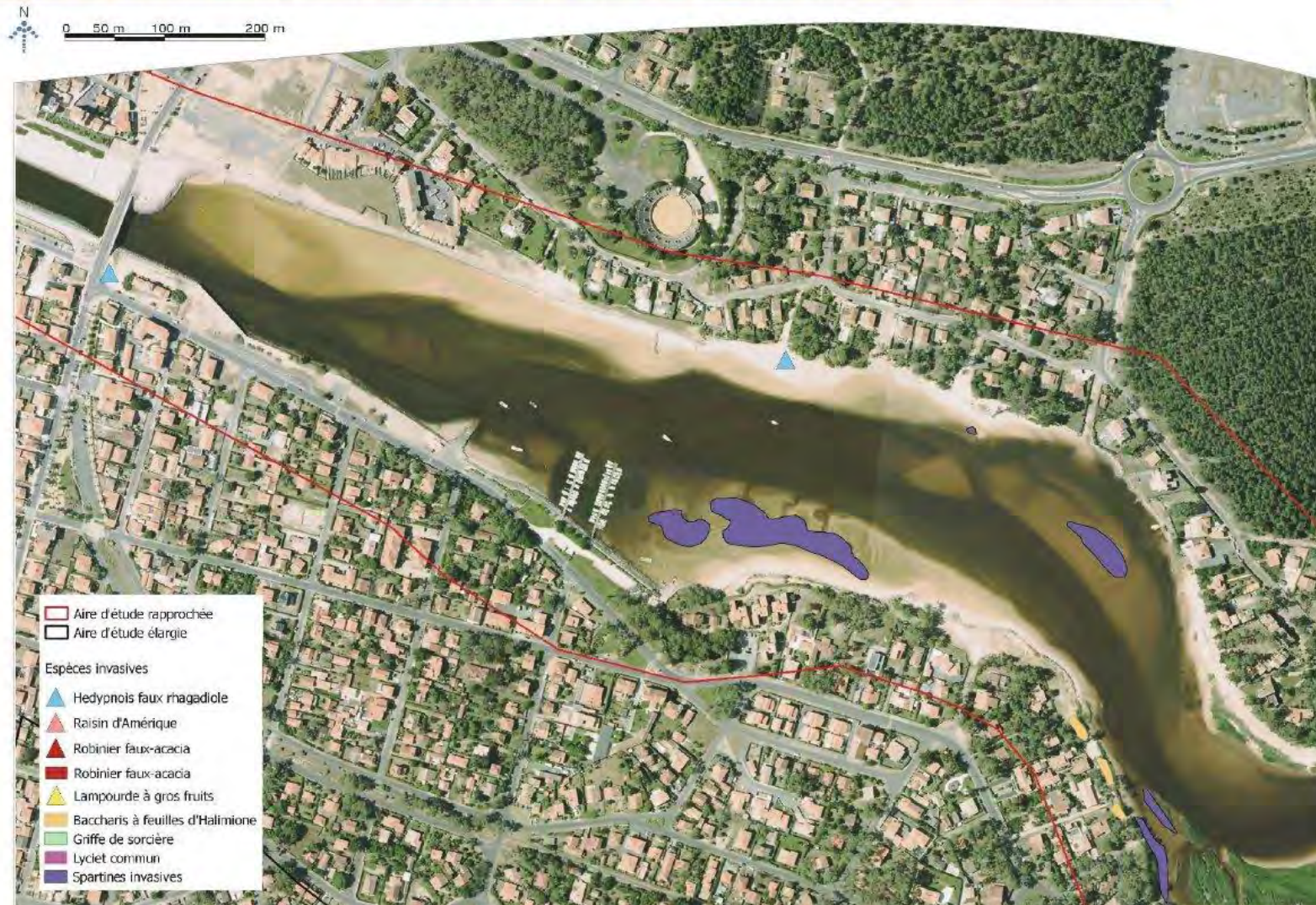


Figure 55: Flore invasive, zoom espace de transition (THEMA Environnement).

## LOCALISATION DES ESPÈCES VÉGÉTALES INVASIVES : ESPACE FLUVIAL



Figure 56: Flore invasive, zoom espace fluvial (THEMA Environnement).

### 8.3.2.5 *Enjeux écologiques relatifs à la flore*

La flore du site est caractérisée par des espèces du littoral associées aux dunes littorales, aux pelouses sableuses, aux marais d'eau saumâtre. Beaucoup de ces espèces ont une répartition limitée à la bande littorale.

Les enjeux floristiques sont liés à la présence de :

- 3 espèces rares d'intérêt écologique FORT ;
- 15 espèces d'intérêt écologique ASSEZ FORT, réparties essentiellement sur les dunes de la frange littorale et les dunes internes (haut de berge du courant de Mimizan) et dans les milieux humides d'eau saumâtre ;
- 26 espèces d'intérêt écologique MOYEN, réparties dans toutes les formations végétales composant l'aire d'étude rapprochée.

Ainsi, les enjeux relatifs à la flore peuvent être considérés comme :

- Localement FORTS au niveau du secteur fluvial du courant de Mimizan compte tenu de la présence de 3 espèces rares : l'Oenanthe de Lachenal, la Patience d'eau et la Laïche étirée ;
- Globalement ASSEZ FORTS sur les écosystèmes des dunes de la frange littorale ;
- MOYENS à ASSEZ FORTS sur toutes les formations végétalisées des berges du courant de Mimizan.

En outre, 8 espèces végétales protégées ont été identifiées, localisées essentiellement sur les habitats dunaires, les zones d'enrochement, et certaines pelouses de l'aire d'étude.

## CARTE DES ENJEUX FLORISTIQUES : ZONE NORD

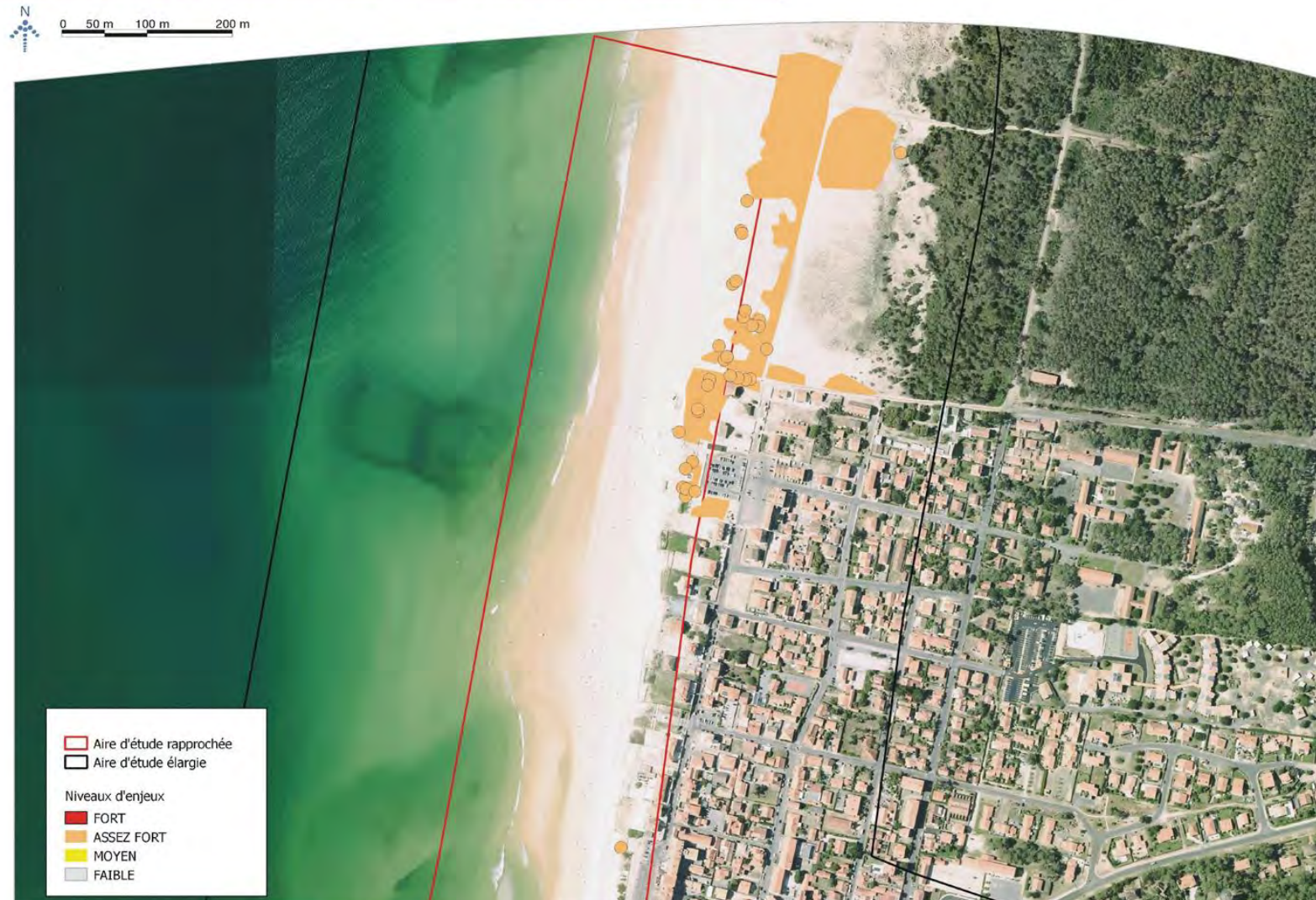


Figure 57: Carte des enjeux floristiques sur la zone Nord du secteur d'étude (THEMA Environnement).



## CARTE DES ENJEUX FLORISTIQUES : ESPACE LITTORAL



Figure 58: Carte des enjeux floristiques sur le littoral du secteur d'étude (THEMA Environnement).

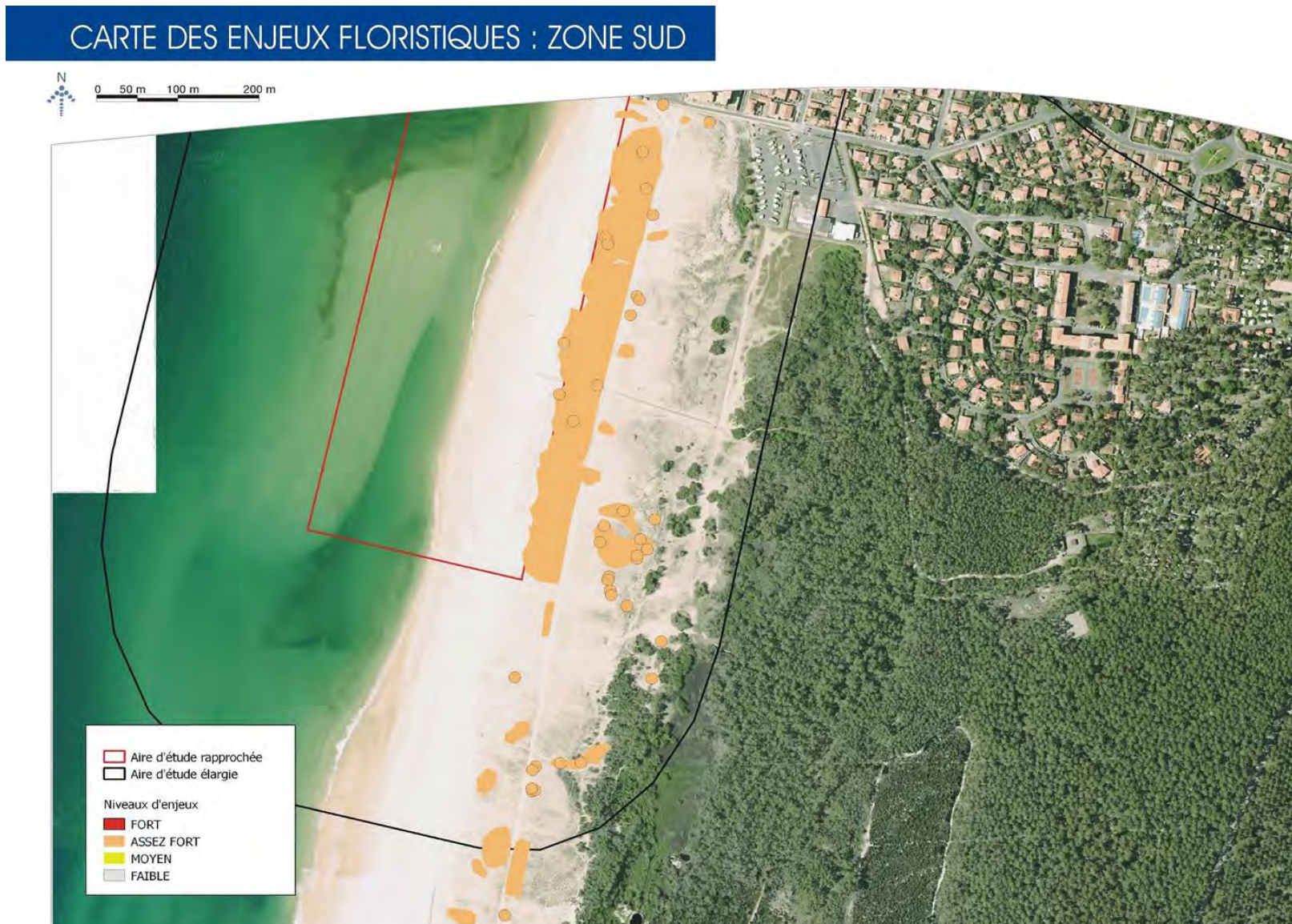


Figure 59: Carte des enjeux floristiques sur la zone Sud du secteur d'étude

## CARTE DES ENJEUX FLORISTIQUES : ESPACE DE TRANSITION



Figure 60: Carte des enjeux floristiques sur l'espace de transition du secteur d'étude

## CARTE DES ENJEUX FLORISTIQUES : ESPACE FLUVIAL



Figure 61: Carte des enjeux floristiques sur l'espace fluvial du secteur d'étude

### 8.3.3 Compartiment faunistique sur le site d'étude

#### 8.3.3.1 Données issues de la bibliographie

Concernant la faune, diverses campagnes d'inventaires ont été réalisées entre 2010 et 2012 sur différents groupes.

À propos de l'entomofaune, l'écologue David Genoud a mené une expertise dans le cadre de l'étude tronç commun SAGE-NATURA 2000. À l'issue des 479 points d'échantillonnage effectués, il a mis en évidence 17 stations accueillant des espèces rares à haute valeur patrimoniale : l'Agrion de Mercure (présent sur le bassin de l'Escource), la Cordulie à corps fin (Canal de la Teste à Cazaux et sur le courant de Saint-Eulalie), la Leucorrhine à front blanc (Lettes dunaies de Biscarosse) et la Leucorrhine à gros thorax (La Teste-de-Buch et Ychoux). Les stations identifiées ne concernent pas Mimizan et l'occupation du sol sur le site d'étude ne paraît pas favorable aux odonates.

Deux espèces de papillons sont aussi mentionnées en tant qu'espèces d'intérêt communautaire : le Fadet des Laïches et le Damier de la Succise. Le fadet se trouve dans les prairies humides ou les lisières de bois humides où l'on trouve des zones à molinie notamment. Quant au damier, celui-ci est présent en zone bocagère et dans les formations herbacées hygrophiles. Ces espèces ne sont pas mentionnées aux alentours de Mimizan d'après le DocOb. Toutefois, les prospections de printemps permettront de vérifier la présence des espèces hôtes sur le site d'étude.

Vis-à-vis des mammifères terrestres, deux espèces d'intérêt communautaire sont identifiées : le Vison d'Europe et la Loutre d'Europe. Le vison est une espèce très rare qui est cantonnée aux étangs de Cazaux-Sanguinet et Parentis-Biscarosse ainsi qu'aux abords de l'Aureilhan (source : C.D.C.G.L., 2013). La Loutre a été relevée via de nombreuses empreintes aux abords des étangs, dans les marais attenants et sur le courant de Sainte Eulalie et en bord de rivière. Nous pouvons ajouter qu'une observation a été réalisée en 2010 sur l'aire d'étude au Pont de Trounques (Frédéric Cazaban, Faune Aquitaine) et que la dernière observation remonte à 2015 à l'embouchure du courant de Sainte Eulalie (Sophie Damian, Faune Aquitaine). Des potentialités d'observation existent donc pour la Loutre d'Europe sur l'aire d'étude élargie.

Au niveau des chiroptères, une étude a été menée par le bureau d'études ELYOMIS en 2012 et a permis d'identifier 14 espèces dont 5 à fort intérêt communautaire : le Grand rhinolophe, le Petit rhinolophe, la Barbastelle d'Europe, le Murin à oreilles échancrées et la Grande noctule. Si la Barbastelle est plutôt commune, les autres espèces ont fait l'objet d'observations ponctuelles le long des vallées des ruisseaux et dans des gîtes (maisons, cabanes, églises, arbres à cavités...). Une certaine potentialité a donc été prise en compte concernant ce groupe, puisque l'aire d'étude élargie semble, en première analyse, favorable à leur présence.

Une seule espèce de reptile d'intérêt communautaire est citée dans le DocOb « Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born » : la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*). Cette tortue est signalée à l'ouest du lac d'Aureilhan, dans les bassins dessableurs et le pourtour du Tuc de Hong, situé à Saint-Paul en Born. De plus, des observations ont été faites dans les milieux humides à proximité des grands lacs, dans les ruisseaux ou les fossés annexes. 11 autres espèces de reptiles patrimoniaux sont citées dans le DocOb et ont fait l'objet d'attention sur le terrain.

Enfin, des potentialités existent vis-à-vis de la piscifaune. En effet, d'après le DocOb « Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born », les relevés effectués par la Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dans Landes en 2012 ont permis de détecter 4 espèces patrimoniales, dont une d'intérêt communautaire : la Lamproie de Planer. Les trois autres espèces étant le Brochet, l'Anguille et la Vandoise.

Plus précisément, les pêches électriques effectuées au niveau du courant de Mimizan (Pont des Trounques) ont permis d'observer uniquement 3 espèces : l'Anguille, la Perche commune et le Flet. Rappelons que l'Anguille est une espèce migratrice qui ne fraie que dans la mer (espèce thalassotoque). La bibliographie précise que le courant de Mimizan est le principal accès au bassin versant de Mimizan, de ce fait une attention particulière doit être apportée au maintien de la qualité de ces eaux.

Les autres espèces patrimoniales sont présentes plus en amont. Par exemple, la Lamproie de Planer qui vit exclusivement en eau douce et bien oxygénée a été contactée sur le Nassey à Parentis-en-Born, la Pave et le courant de Sainte-Eulalie-en-Born, sur l'Escource et le Canteloup et certains de leurs affluents. La Vandoise a seulement été retrouvée sur le bassin de Sanguinet et le bassin d'Aureilhan. Enfin, le Brochet a surtout été contacté aux abords des grands lacs.

Au sujet des zones de frayères identifiées par la Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, deux sites de reproduction du Brochet sont avérés sur le courant de Mimizan : l'étang de Bourg le Vieux sur les prairies inondables et le Tirelagüe (esting) dans les lagunes.

De ce fait, aucune zone de frayère n'a été identifiée près de l'embouchure du courant de Mimizan. Les potentialités d'accueil sur l'aire d'étude élargie ne concernent donc que l'Anguille, le milieu étant défavorable pour les autres espèces patrimoniales.

Vis-à-vis des DocObs des « Dunes modernes du littoral landais d'Arcachon à Mimizan » et des « Dunes modernes du littoral landais de Mimizan à Vieux Boucau », les potentialités d'accueil sont axées sur les chiroptères, dont 14 espèces ont été détectées et les insectes saproxylophages (Grand capricorne et Lucane cerf-volant) pour les espèces inféodées aux boisements. Ces enjeux sont à prendre en compte car ces espèces sont susceptibles d'être contactées à Mimizan.

Pour les espèces dunaires et associées aux milieux ouverts, les enjeux sont portés sur le Léopard ocellé, détecté au nord sur la partie Arcachon-Mimizan, ainsi que le Pélobate cultripède pour les amphibiens, qui fut détecté dans une lette. L'habitat du Léopard ocellé est potentiellement présent sur l'aire d'étude élargie et a fait l'objet d'une analyse fine. Pour ce qui est des amphibiens, la recherche a été accentuée sur les potentielles zones en eau en arrière-dune, pouvant accueillir ces espèces. Toutefois, concernant le Pélobate cultripède, les zones favorables à l'espèce sont connues et toutes localisées en dehors des aires d'étude.

Le DocOb « Zones humides de l'arrière-pays de Born » répertorie 21 espèces inscrites en Annexe I de la Directive Oiseaux. Par ailleurs, certaines espèces mentionnées sont des migratrices visibles de long de la côte durant l'hiver uniquement (ex : les Plongeurs). En considérant également les espèces citées dans les trois DocObs, le nombre d'espèces patrimoniales s'élève à 59. L'analyse des habitats potentiels de l'aire d'étude élargie permet de retenir la présence potentielle de 40 d'entre elles. Au regard de la liste rouge nationale (2016), l'aire d'étude élargie pourrait être concernée par 1 espèce en danger (Fauvette pitchou), quatre espèces vulnérables (Chardonneret élégant, Martin-pêcheur, Gravelot à collier interrompu, Verdier d'Europe) ainsi que cinq espèces quasi-menacées (Tarier pâle, Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Fauvette mélanocéphale, Faucon crécerelle).

### 8.3.3.2 Résultats des inventaires

#### a) Les invertébrés macrobenthiques

En termes de composition granulométrique (Figure 62), les points les plus en aval du courant (Digue, Plage et Rive gauche) sont majoritairement composés (avec plus de 80%) de sables moyens (250-500 $\mu$ m). Sur ces points, la fraction de particules fines (<63 $\mu$ m) est faible voir négligeable avec moins de 1%. A contrario, pour les points les plus en amont sur le courant (PF et PG), les fractions de particules fines augmentent, pouvant atteindre 40% sur l'échantillon PGA. Les fractions de sables grossiers sont également plus importantes avec des proportions comprises entre 7 et 30%.

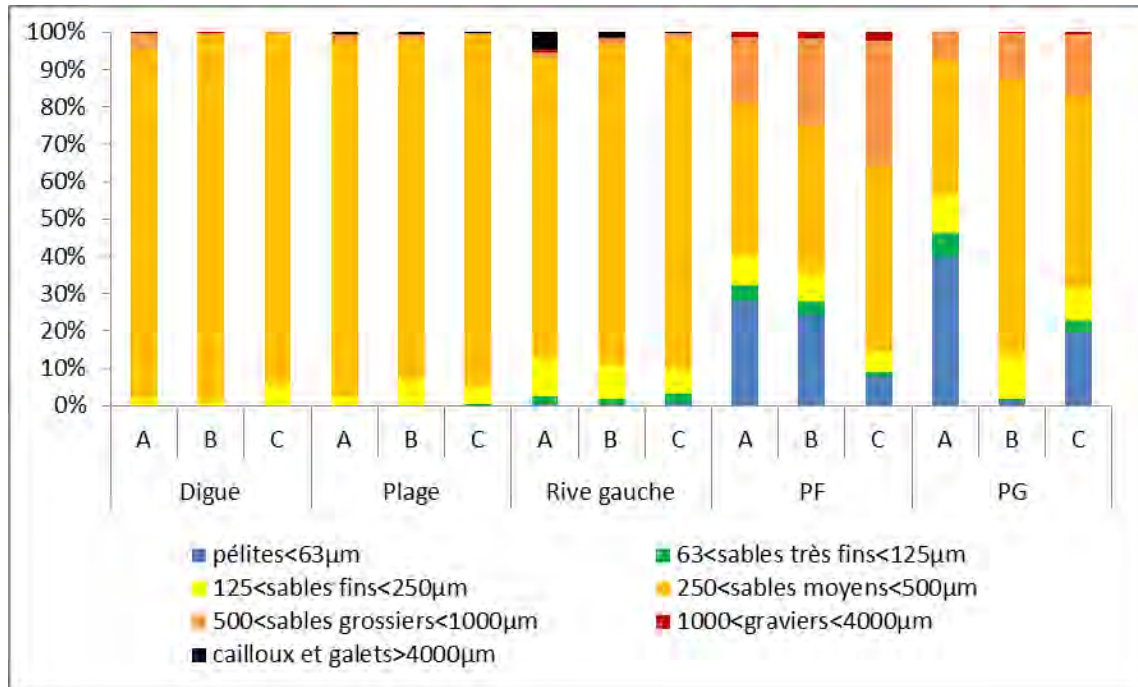


Figure 62: Résultats des analyses granulométriques.

En termes de composition taxonomique, l'analyse des échantillons biologiques met en évidence des différences quant à la nature des peuplements entre les 5 zones de prélèvement. Les points les plus en aval, Digue et Plage, sont dominés par les arthropodes (97% et 54% respectivement). En remontant vers les sites échantillonnés plus en amont, (RG, PF et PG), la proportion d'annélides augmente atteignant plus de 70% sur RG et PF.

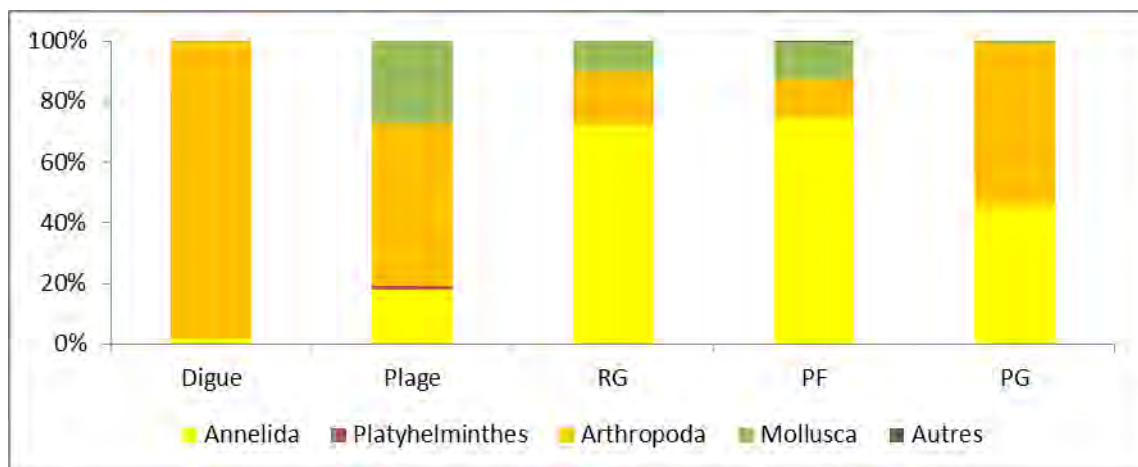


Figure 63: Structure taxonomique observée au niveau des 5 sites de prélèvement (proportions exprimées en abondances/0,3m<sup>2</sup>).

La richesse spécifique est variable entre les sites échantillonnés (Figure 64). Alors que 18 espèces ont été recensées sur le site de la Plage, seules 6 ont été dénombrées sur les sites Digue et RG.

Concernant les abondances, elles varient du simple au quadruple. Sur le site PF, 365 individus/0,3m<sup>2</sup> ont été identifiés, alors que 96 et 89 individus/0,3m<sup>2</sup> ont été collectés sur les sites Digue et Plage respectivement.

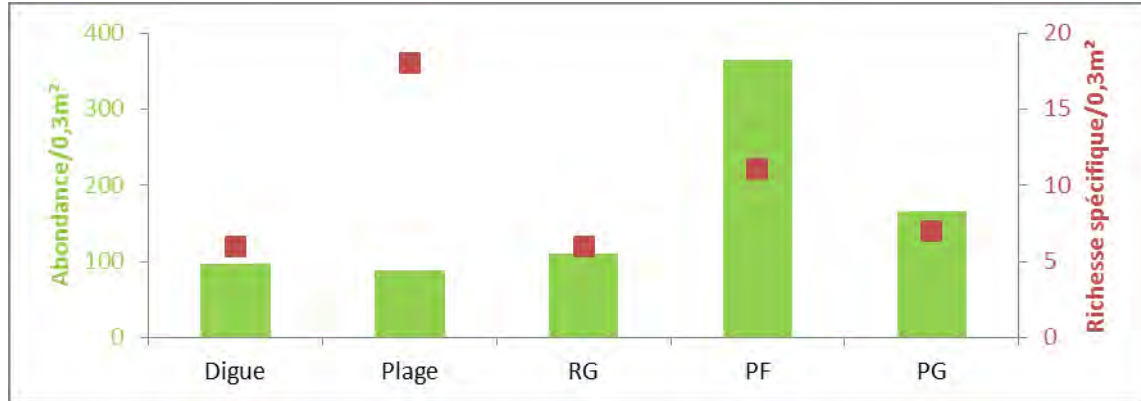


Figure 64: Abondances et richesses spécifiques au niveau des 5 sites échantillonnés.

Enfin, les valeurs prises par les indices de Shannon et de Piélou (Tableau 6) traduisent, pour les 5 sites échantillonnés des peuplements où quelques espèces dominent. Sur les sites les plus en aval (Digue et Plage), ce sont les arthropodes *Eurydice pulchra* et *Haustorius arenarius* qui dominent avec 65% et 36% respectivement des abondances. Sur les sites RG, PF et PG, l'annélide *Hediste diversicolor* domine avec respectivement 60%, 73% et 43% des abondances.

Tableau 6: Détail des valeurs d'indices de diversité obtenues pour les différents sites.

	Digue	Plage	RG	PF	PG
H'	1,55	3,21	1,82	1,38	1,96
H'max	2,58	4,17	2,58	3,46	2,81
Piélou	0,60	0,77	0,70	0,40	0,70

### b) Les mammifères

7 espèces ont pu être observées durant les prospections, dont deux espèces protégées : l'Ecureuil roux et le Hérisson d'Europe.

Tableau 7: Espèces de mammifères identifiées sur l'aire d'étude rapprochée.

Nom français	Nom latin	Liste rouge de France (UICN)	Statut juridique français P = Protégé ; C = Chassable ;
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus (Linnaeus, 1758)</i>	LC	C
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris (Linnaeus, 1758)</i>	LC	P, article 2
Lapin de Garenne	<i>Oryctolagus cuniculus (Linnaeus, 1758)</i>	LC	C
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea (Linnaeus, 1758)</i>	LC	C
Sanglier	<i>Sus scrofa (Linnaeus, 1758)</i>	LC	C
Ragondin	<i>Myocastor coypus (Molina, 1782)</i>	LC	C
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus Linnaeus, 1758</i>	LC	P, article 2

Les individus ont été localisés au Nord de l'aire d'étude rapprochée, vers la partie boisée. Le Hérisson a été identifié aux abords des habitations, notamment à proximité des jardins de particuliers. L'écureuil a pu être détecté grâce aux pommes de pins laissées au sol.



Seul le lapin a été observé dans la zone dunaire, sur la partie Sud. Bien que cette espèce soit très commune et non protégée, sa présence est importante dans les milieux dunaires, puisqu'elle permet à d'autres espèces d'y vivre, en utilisant les terriers comme gîte. C'est le cas du Lézard ocellé, espèce protégée, qui se réfugie dans les terriers de lapin.

Par ailleurs, aucun indice de Loutre n'a été observé durant l'expertise. Aucune catiche (site de repos ou de refuge de la Loutre) n'a été relevée non plus. Toutefois, une observation historique a été effectuée en 2010, faisant du courant de Mimizan une zone de chasse favorable, où les individus peuvent venir consommer leur proie à l'abri sous le pont de Trounques ou sur les berges.

**Les enjeux écologiques liés aux mammifères sont moyens pour la Loutre d'Europe (espèce d'enjeu Européen et patrimoniale à l'échelle de la région). En effet, cette espèce peut fréquenter le site mais aucun site de reproduction ou de repos n'a été identifié. Ainsi, la réalisation de travaux sur ce tronçon du courant de Mimizan n'aurait pour effet qu'un dérangement temporaire, toutefois l'espèce pourra se reporter en amont du courant, qui offre de larges territoires.**

## CARACTÉRISATION DES HABITATS DES MAMMIFÈRES À ENJEU



Figure 65: Caractérisation des habitats des mammifères à enjeu (THEMA Environnement)

### c) Les chiroptères

#### ■ Prospections recherches de gîtes

Une recherche active de gîte d'été a été réalisée dans le bois au Nord de l'aire d'étude rapprochée. Près de 15 arbres ont été identifiés comme favorables à l'accueil de chauves-souris. Un secteur en particulier, après l'aire de pique-nique en remontant vers l'embouchure, présente un petit îlot d'arbres ayant de nombreuses loges (trous de pics, écorces décollées, fissures, etc.).

En ce qui concerne les gîtes dans le bâti, plusieurs maisons pourraient également accueillir des colonies d'espèces anthropophiles (bardage en bois, retour de toit en zinc, chien-assis, etc.).

#### ■ Résultats des écoutes ultrasonores actives

Pour rappel, deux campagnes d'écoutes ultrasonores actives ont été réalisées sur le site et sur ses périphéries le 26 mai et le 09 juin 2016 avec un détecteur D240X.

Au total, trois espèces minimum ont été détectées lors des deux campagnes d'écoute : la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl ou de Nathusius et une espèce appartenant au groupe des « Sérotules » (Sérotine commune ou Noctule sp.). En ce qui concerne le groupe des Pipistrelles de Kuhl/Nathusius, il est difficile de distinguer les deux espèces qui émettent sur les mêmes plages de fréquence. Les cris sociaux permettent de les dissocier mais lors de ces soirées d'écoute, aucun de ces cris n'a été entendu. Nous pouvons néanmoins émettre l'hypothèse que c'est la Pipistrelle de Kuhl qui a été contactée lors des inventaires. La Pipistrelle de Nathusius est en effet une espèce migratrice qui, à cette période n'est pas sur le territoire. Il ne faut cependant pas écarter l'hypothèse de la présence de cette espèce car certains individus (mâles notamment) sont observés à l'année sur certains secteurs (sédentarité de certains individus).

L'activité globale enregistrée sur l'aire d'étude rapprochée et ses abords était assez élevée. La présence d'une ressource en eau (douce à saumâtre) sur un territoire concentre en effet l'activité des chauves-souris. Le réseau hydrographique représente des corridors écologiques privilégiés par les chauves-souris et concentre également de nombreuses proies. L'implantation des colonies de reproduction sont d'ailleurs plus importantes à proximité d'une ressource en eau.

En revanche peu de signaux ont été enregistrés sur la dune ou sur les plages.

Le groupe d'espèce le plus contacté est celui des Pipistrelles. On le retrouve en effet au niveau de chaque point d'écoute. Le groupe des Sérotules a également été enregistré au niveau des points 3, 5, 7 et 9 (Figure 66 page 89).

La Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Kuhl sont des espèces anthropophiles et opportunistes qui peuvent évoluer dans des milieux variés. Il n'est donc pas étonnant de les enregistrer à la fois sous les lampadaires, en forêt ou sur les dunes. Il est également probable que des colonies de reproduction soient installées aux alentours du site, dans le bâti de Mimizan.

#### ■ Résultats des écoutes ultrasonores passives

Au regard d'une première analyse issue des données récoltées par le SM2 positionné dans le bois au Nord du site, un minimum de 10 espèces seraient présentes sur ce territoire :

Tableau 8: Liste des chiroptères recensés par le SM2.

Nom français	Nom latin	Directive Habitats	Liste rouge de France (UICN)	Protection Nationale	Degré de rareté en Aquitaine
Pipistrelle de Kuhl ou de Nathusius	-	Annexe IV	-	Article 2	-
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Annexe IV	LC	Article 2	Très commune

Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Annexe IV	LC	Article 2	Assez commune
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Annexe II et IV	LC	Article 2	Assez rare
Grande Noctule	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Annexe IV	DD	Article 2	Rare
Sérotine commune ou Noctule	-	Annexe IV	-	Article 2	-
Noctule indéterminée	<i>Nyctalus sp.</i>	Annexe IV	-	Article 2	-
Oreillard indéterminé	<i>Plecotus sp.</i>	Annexe IV	LC	Article 2	Assez commune
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Annexe IV	LC	Article 2	Commun
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Annexe II et IV	LC	Article 2	Assez rare

C'est au niveau de ce boisement et ses abords que l'activité et la diversité spécifique étaient les plus élevées. Le boisement attire en effet des espèces plus forestières telles que la Barbastelle d'Europe, le Murin à oreilles échancrées et le groupe des Oreillards. Le bois peut en effet être source de gîtes et de terrains de chasse. Il attire également la Pipistrelle pygmée liée aux boisements proches de zones humides. Ensuite, le Murin de Daubenton a majoritairement été enregistré au-dessus du cours d'eau. Cette espèce est en effet connue pour chasser les insectes au-dessus de l'eau. Des contacts de Noctules ont également été enregistrés en transit et certainement à haute altitude. Enfin, la Pipistrelle commune et de Kuhl/Nathusius, comme sur le reste de l'aire d'étude, ont été contactées en comportement de chasse et de transit au niveau du bois, certainement dans l'allée, entre la berge et la forêt.

**Au regard de cette analyse, il semblerait que l'aire d'étude rapprochée soit attractive pour les chauves-souris. Le cours d'eau et le boisement en amont attirent particulièrement les chiroptères à la fois pour la chasse et les transits. Notons également que ce territoire est favorable à l'implantation de colonies de reproduction, notamment pour les espèces anthropophiles dans le bâti de Mimizan. Certains arbres en bordure du cours d'eau sont également favorables pour les espèces privilégiant les gîtes arboricoles telles que les Noctules, Barbastelle et Murins.**

Les espèces présentant un enjeu écologique moyen sont la Barbastelle d'Europe, le Murin à oreilles échancrées et la Grande noctule. Les autres, bien que protégées également, sont plutôt communes et présentent un enjeu faible.

Au regard de la nature des travaux envisagés, les impacts attendus sur les chiroptères sont limités, notamment compte tenu du fait qu'aucun abattage d'arbre n'est prévu (pas de destruction d'individus). En outre, le dérangement ne sera que temporaire (pendant la durée des travaux) et les individus pourront se reporter sur les territoires disponibles aux alentours pour les activités de chasse. De plus, les travaux étant prévus en journée, le corridor de déplacement sera maintenu.

## LOCALISATION DES POINTS D'ÉCOUTE ET CARACTÉRISATION DES HABITATS DES CHIROPTÈRES

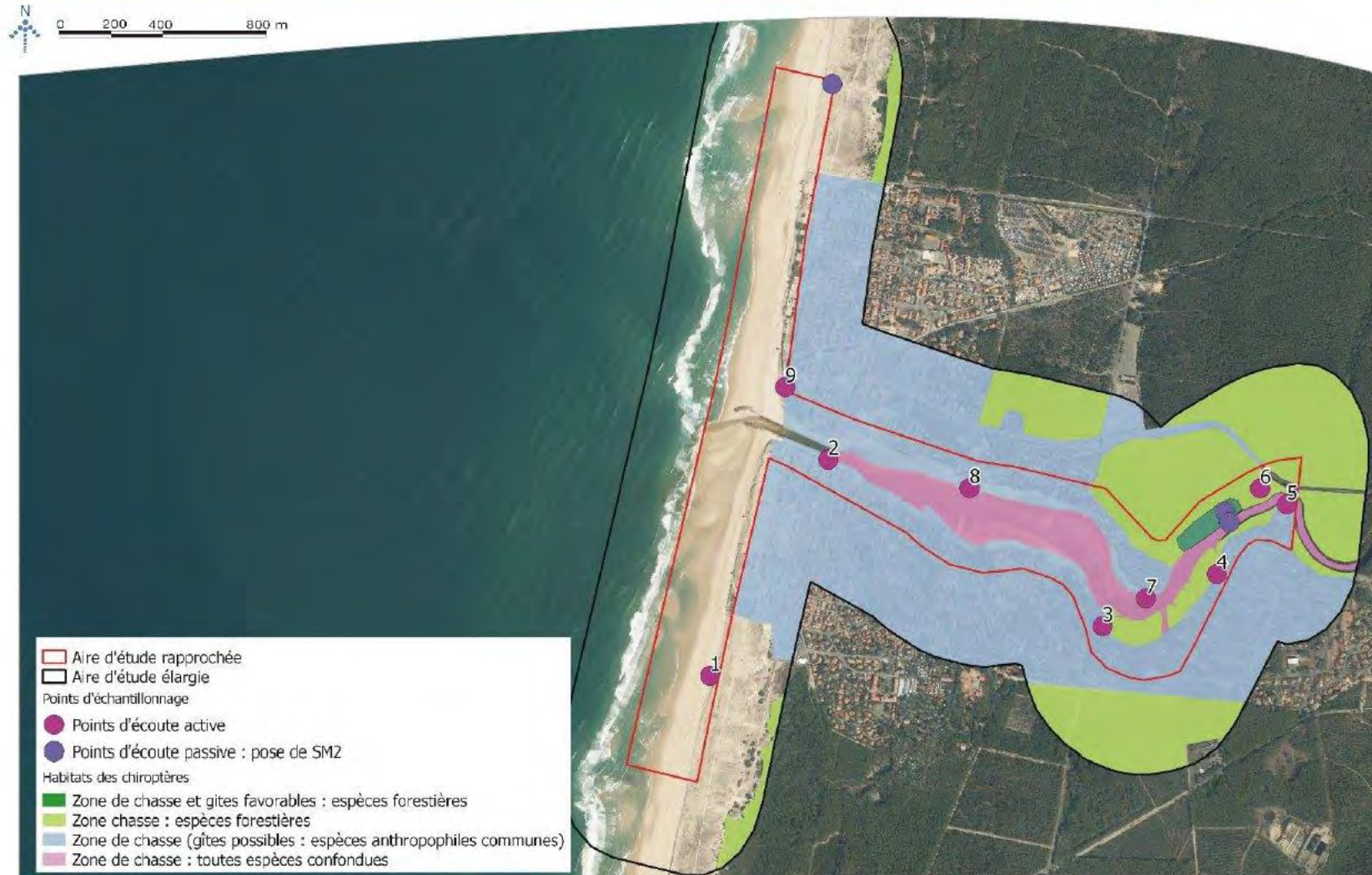


Figure 66: Points d'écoute et habitats des chiroptères (THEMA Environnement).

d) *Les insectes*

■ **Lépidoptères**

Au niveau de l'aire d'étude rapprochée, dix espèces de Lépidoptères ont pu être identifiées. Le site étant principalement composé de zone urbaine ou de milieux dunaires, il possède peu de surface favorable à leur développement. Ces espèces sont très communes au niveau du secteur d'étude. Aucun milieu favorable aux espèces protégées (notamment le Fadet des Laïches) n'a été observé sur le site. Aucun enjeu particulier n'a donc été détecté.

Tableau 9: Espèces de lépidoptères présentes sur l'aire d'étude rapprochée.

Nom latin	Nom français	Habitat	Liste rouge nationale	Protection nationale
<i>Vanessa cardui</i>	Belle-dame	Sentier/prairie le long du courant	LC	-
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	Sentier/prairie le long du courant	LC	-
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	Sentier/prairie le long du courant	LC	-
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil	Sentier/prairie le long du courant	LC	-
<i>Melitaea athalia</i>	Mélitée du Mélémpyre	Sentier/prairie le long du courant	LC	-
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris	Sentier/prairie le long du courant	LC	-
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du Chou	Sentier/prairie le long du courant	LC	-
<i>Colias crocea</i>	Souci	Sentier/prairie le long du courant	LC	-
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	Sentier/prairie le long du courant	LC	-
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	Sentier/prairie le long du courant	LC	-

■ **Odonates**

En ce qui concerne les odonates, une seule espèce a été observée durant les prospections. Il s'agit de l'Aeshne affine (*Aeshna affinis*), qui était en vol sur la zone des prés salés. Cette espèce est commune et ne présente pas d'enjeu particulier. Aucune autre espèce n'a pas pu être observée le long du courant de Mimizan. La salinité et la marée sont des facteurs peu favorables à leur développement.

■ **Orthoptères**

Vis-à-vis des orthoptères, sept espèces ont été observées sur l'aire d'étude rapprochée. Celles-ci sont communes et caractérisent un enjeu faible (Sardet E., 2016).

Tableau 10: Espèces d'orthoptères présentes sur l'aire d'étude rapprochée.

Nom latin	Nom français	Habitat	Liste rouge nationale	Protection nationale
<i>Chorthippus brunneus</i> (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste	Sentier/prairie le long du courant, dune	LC	-
<i>Omocestus rufipes</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet noir-ébène	Sentier/prairie le long du courant	LC	-
<i>Chorthippus vagans</i> (Eversmann, 1848)	Criquet des Pins	Sentier/prairie le long du courant	LC	-
<i>Bicolorana bicolor</i> (Philippi, 1830)	Decticelle bicolore	Sentier/prairie le long du courant	LC	-
<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Sauterelle verte	Sentier/prairie le long du courant	LC	-
<i>Gryllus campestris</i> Linnaeus, 1758	Grillon champêtre	Sentier/prairie le long du courant	LC	-
<i>Tetrix subulata</i> (Linnaeus, 1758)	Tétrix riverain	Sentier/prairie le long du courant	LC	-

## ■ Coléoptères

Il convient de noter que des chênes sénescents ont été observés sur la partie Nord, à proximité de l'aire de pique-nique au niveau du pont de Trounques, et constituent des sites d'accueil favorables pour les coléoptères saproxyliques (Figure 67). Des indices de présence du Grand Capricorne ont ainsi pu être observés, avec l'écorce marquée sur plusieurs chênes.

Cette espèce est protégée et classée comme « quasi-menacée » à l'échelle nationale, elle présente un enjeu assez fort.

Tableau 11: Espèces de coléoptères sur l'aire d'étude rapprochée.

Nom latin	Nom français	Habitat	Directive habitat	Liste rouge nationale	Protection nationale
<i>Cerambyx cerdo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Capricorne	Chênaie	Annexe II et IV	NT	Article 2



Figure 67: Caractérisation des habitats de l'entomofaune à enjeu (THEMA Environnement).

Au sein de l'entomofaune, seul le Grand capricorne présente un enjeu Assez fort, les autres espèces étant communes. Compte tenu du fait qu'aucun abattage d'arbre n'est prévu sur l'aire d'étude rapprochée, les travaux prévus auront, en première analyse, pas d'incidences sur cette espèce.

## e) L'herpétofaune

### ■ Les amphibiens

Aucune espèce d'amphibien n'a été mise en évidence dans l'aire d'étude rapprochée. Cependant, durant l'expertise la présence d'un point d'eau a été localisée sur l'arrière dune, en périphérie extérieure. Cette zone représente un site de reproduction potentiel où une Grenouille verte a été observée.

Aux abords du courant de Mimizan, aucune zone favorable à la reproduction des amphibiens n'a été identifiée. Le courant du fait l'intrusion saline et le manque de végétation sur les berges ne permet pas non plus aux amphibiens de venir s'y reproduire.

**Au sein de l'aire d'étude rapprochée, les enjeux écologiques de ce taxon sont donc faibles.**

### ■ Les reptiles

Concernant les reptiles, seul le Lézard des murailles a pu être observé. D'autres espèces semblent fréquenter la dune, de par les traces qui ont été identifiées dans le sable, cependant il n'est pas possible de statuer sur l'espèce avec précision. Des espèces de serpents peuvent fréquenter le site, telle que la Vipère aspic ou la Couleuvre verte et jaune, qui sont plutôt ubiquistes et peuvent utiliser la dune comme zone de chasse, ou de repos lorsqu'elles sont en phase de thermorégulation sur le sable chaud.

Par ailleurs, des traces de lézard de taille moyenne peuvent laisser supposer à la présence de Lézard vert occidental, ou de Lézard ocellé, espèce protégée plutôt rare dans la région (Berroneau M., 2014). Cette espèce est particulièrement menacée et classée « En danger » sur la liste rouge d'Aquitaine (OAFS, 2013).

Des gîtes potentiels ont été recensés sur le site pour le Lézard ocellé ou d'autres espèces. Ces zones de refuges sont localisées en dune grise, en dehors de l'aire d'étude rapprochée. De plus l'espèce étant très farouche, il est peu probable qu'elle s'approche de Mimizan-plage, dont la fréquentation touristique est assez forte durant la saison estivale. De ce fait, si l'espèce est potentiellement présente, ce n'est que sur l'aire d'étude élargie, sur des secteurs tranquilles en arrière dune.

**Tableau 12: Espèces de reptiles potentiellement présentes sur l'aire d'étude rapprochée.**

Nom français	Nom latin	Directive Habitats	Liste rouge de France (UICN)	Protection Nationale	Liste rouge Aquitaine
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Annexe IV	LC	Article 2	LC
Lézard vert occidental (potentiel)	<i>Lacerta bilineata</i> (Daudin, 1802)	Annexe IV	LC	Article 2	LC
Lézard ocellé (potentiel)	<i>Timon lepidus</i> (Daudin, 1802)	-	VU	Article 3	EN
Couleuvre verte et jaune (potentielle)	<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	Annexe IV	LC	Article 2	LC
Vipère aspic (probable)	<i>Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758)	-	LC	Article 4	VU

**Au vu des potentialités sur l'aire d'étude rapprochée, les enjeux écologiques liés aux reptiles restent faibles à moyens, dus à la présence d'habitats favorables pour le lézard ocellé, mais situés en dehors de l'aire d'étude rapprochée. Les travaux ne concerneront donc pas les enjeux liés aux reptiles.**



## CARACTÉRISATION DES HABITATS DE L'HERPÉTOFAUNE À ENJEU



Figure 68: Caractérisation de l'habitat de l'herpétofaune à enjeu (THEMA Environnement).

*f) L'avifaune remarquable*

Bien que les prospections réalisées en 2016 ne concernaient pas l'avifaune, certaines espèces patrimoniales ont été observées à l'avancement du chargé d'étude. En outre, le chargé d'étude s'est attaché à rechercher sur l'aire d'étude rapprochée, les habitats de reproduction des espèces menacées potentiellement présentes sur l'aire d'étude élargie.

Ainsi, une espèce menacée a pu être confirmée le long du courant de Mimizan où elle est probablement nicheuse : le Martin-pêcheur d'Europe. En effet, cette espèce niche le long des berges, dans les parois verticales sableuses. De ce fait, seules les zones non inondables en amont du site (vers le pont de Trounques et plus en amont) semblent convenir à la nidification, là où la verticalité le permet, bien que cela reste difficile à évaluer de par la végétation, les baccharis notamment, qui obstrue la vue. Cette espèce protégée est classée à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et est considérée comme « commune » dans la région. Le Martin-pêcheur représente un enjeu moyen, il utilise a minima l'aire d'étude rapprochée comme site de chasse et de repos.

Concernant les autres espèces menacées identifiées comme potentielles après analyse des données bibliographiques (cf. paragraphe 8.3.3.1 « Données issues de la bibliographie »), il s'avère que :

- Les habitats de la Fauvette pitchou ne sont pas présents sur l'aire d'étude rapprochée ;
- Le Gravelot à collier interrompu peut fréquenter les aires d'étude et utiliser des sites potentiels de nourrissage au niveau des plages et des bancs de sable du courant de Mimizan. Toutefois, il s'agit de zones fréquentées, peu attractives et inondées par les marées, qui ne constituent pas des sites favorables à la reproduction ;
- Le Verdier d'Europe et le Chardonneret élégant, sont des espèces des lisières, haies et jardins, qui pourraient être présentes au niveau des zones à urbanisation lâche (quartiers résidentiels avec jardins) des aires d'étude. Il s'agit d'espèces menacées depuis la parution de la dernière liste rouge nationale (septembre 2016) mais commune en Aquitaine. Bien que non observées, leurs présences potentielles confèrent un enjeu moyen. En tout état de cause, le projet ne portera pas atteinte aux habitats de ces espèces ;
- Concernant le Tarier pâtre, l'aire d'étude rapprochée n'est pas favorable à l'espèce, ses habitats représentés par les prairies et friches sont trop morcelés et également trop fréquentés ;
- Les Hirondelles (Hirondelle rustique et Hirondelle de fenêtre) pourraient fréquenter le site. Un individu d'Hirondelle rustique a même été observé en comportement de chasse au niveau du cordon dunaire. En outre, les deux espèces pourraient également chasser au-dessus du courant de Mimizan. Les espaces résidentiels lâches avec jardins représentent des secteurs de nidification potentiels ce qui confère à ces espaces, un niveau d'enjeu moyen. Toutefois, le projet ne portera pas atteinte aux habitats de reproduction potentiels de l'espèce ;
- Aucun habitat favorable à la Fauvette mélanocéphale n'a été observé sur l'aire d'étude rapprochée. L'espèce, plutôt méditerranéenne, serait plutôt liée aux fourrés thermophiles localisés en arrière dune ;
- Concernant le Faucon crécerelle, au vu de l'occupation du sol, les milieux sont trop fermés et urbanisés pour cette espèce qui a besoin de vastes espaces ouverts.

Enfin, les zones boisées au nord et au sud, ainsi que la zone de prés salés du courant de Mimizan, ont été considérées comme des enjeux moyens puisque plusieurs oiseaux patrimoniaux forestiers (ex : Pic noir) et certains oiseaux paludicoles (ex : Bouscarle de cetti, Rousserolle effarvatte, Cisticole des joncs – ces deux dernières espèces ont été vues lors des prospections) peuvent utiliser ces zones comme site de repos voire de nidification.

## CARACTÉRISATION DES HABITATS DE L'AVIFAUNE

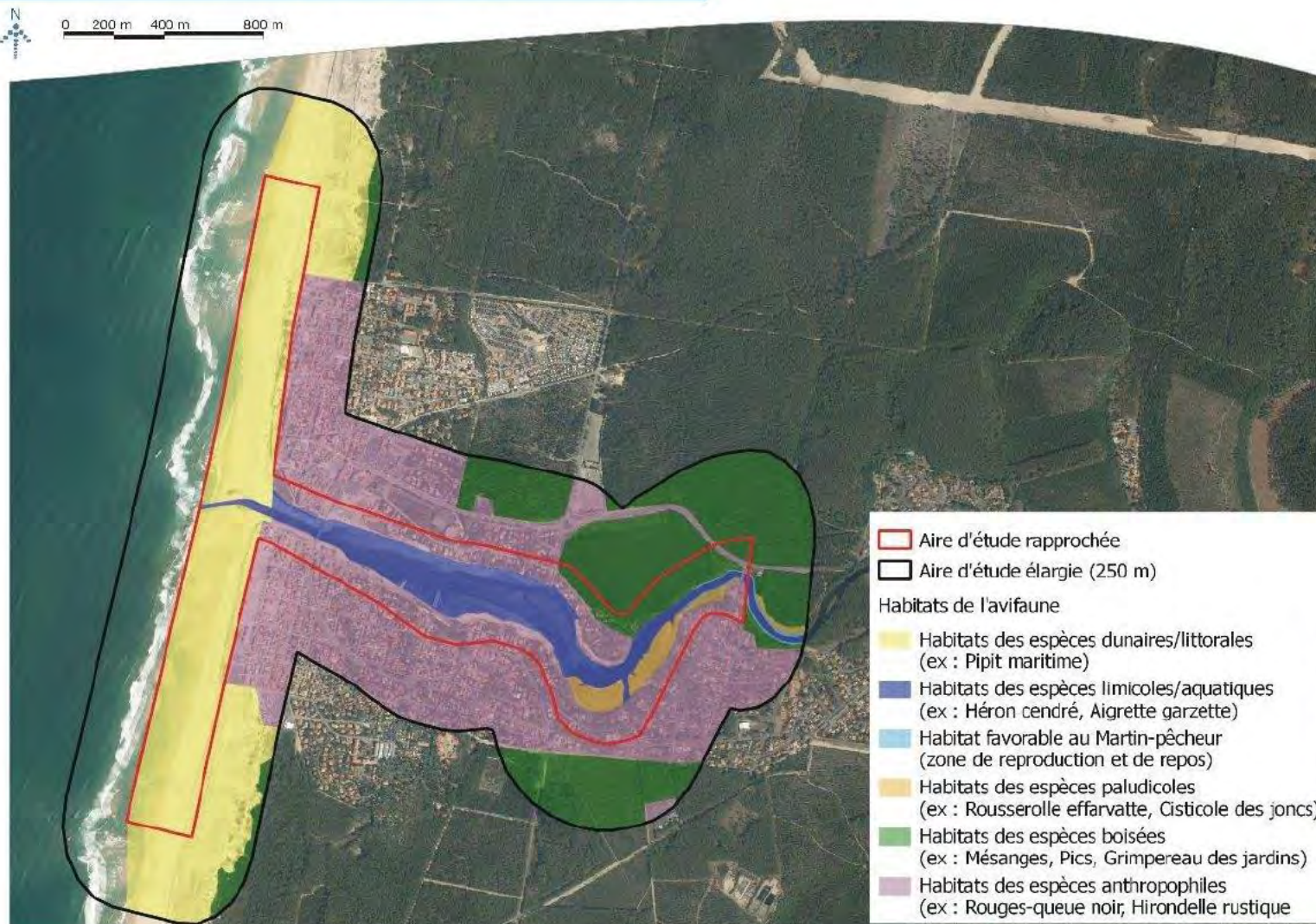


Figure 69: Caractérisation des habitats de l'avifaune (THEMA Environnement).

Les enjeux écologiques vis-à-vis de l'avifaune sont faibles à moyens. Les enjeux moyens sont liés à la présence avérée d'espèces patrimoniales (Martin-pêcheur d'Europe) ou d'habitats de reproduction d'espèces menacées potentielles (habitats de reproduction du Verdier d'Europe, des Hirondelles rustique et de fenêtre...). Parmi les espèces menacées identifiées à l'issue de l'analyse des données bibliographiques, seul le Martin pêcheur s'avère présent et potentiellement nicheur le long des berges du courant de Mimizan, en bordure amont de la zone d'étude rapprochée. En première analyse, les travaux d'aménagements prévus ne recourent pas les zones de nidification favorables. Toutefois, des incidences liées au dérangement seront à prendre en compte, à la fois pour le Martin-pêcheur ainsi que les autres espèces associées aux berges sableuses (espèces paludicoles et limicoles).

*g) La piscifaune remarquable*

Le DocOb « Zones humides de l'arrière-pays de Born » mentionne quatre espèces de poissons patrimoniales et/ou protégées potentiellement présentes sur ledit site Natura 2000.

Tableau 13: Piscifaune remarquable identifiée dans le DOCOB « Zones humides de l'arrière-pays de Born ».

Nom commun	Nom latin	Protection nationale	Liste Rouge UICN Nationale	Déterminant ZNIEFF (Aquitaine)	Directive Habitats
Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>	-	« CR » Danger critique	X	-
Brochet	<i>Esox lucius</i>	Article 1er	« VU » Vulnérable	X	-
Lamproie de planer	<i>Lampetra planeri</i>	Article 1er	« LC » préoccupation mineure	X	Annexe II
Vandoise	<i>Leuciscus leuciscus</i>	Article 1er	« DD » Données insuffisantes	X	-

L'Anguille est une espèce thalassotoque, celle-ci effectue sa reproduction dans la mer des Sargasses, proche de la Floride, gagne sa maturité dans les eaux continentales en Europe (Gosset et Al., 2000), puis donne naissance au printemps aux larves avant de mourir (Prouzet P., 2003). Lors de leur croissance, si la plupart des jeunes civelles remontent les eaux douces, certaines peuvent rester plus longtemps (parfois des années, stagnation très aléatoire en fonction des individus) dans les eaux salées le long du littoral ou dans les estuaires. Une fois la maturité sexuelle atteinte, les adultes effectuent la migration pour se reproduire en eau salée. De ce fait, il n'y a pas de zone de frayère pour cette espèce dans la zone d'étude. L'espèce est présente de façon avérée sur les aires d'étude, puisqu'elle a été contactée via des pêches électriques en 1999 (Communauté de communes des Grands Lacs, 2014). D'un point de vue de son comportement, l'anguille jaune (stade avant la maturité) est un poisson essentiellement nocturne qui reste enfoui dans la vase ou caché dans le substrat durant la journée. Elles peuvent exercer une prédation hors de l'eau grâce à leur mucus qui les protège et leur épiderme leur permettant de respirer par la peau (Adam G. et Al., 2008).

En ce qui concerne le Brochet, cette espèce est plutôt inféodée aux eaux douces, bien qu'on puisse parfois le retrouver en eaux saumâtres. Il préfère tout de même les zones avec peu ou pas de courant (rivière à courant lent, bras mort, fleuves, étangs) et fraye dans les prairies inondables. La zone d'étude est donc trop proche de l'estuaire pour convenir à l'espèce, et aucune zone de frayère potentielle n'est présente. Ces observations sont confirmées par les données de la Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (Communauté de communes des Grands Lacs, 2014).

La Lamproie de planer est une espèce exigeante, qui vit en eau peu profonde (40 cm maximum), fraîche (8-11°C) et bien oxygénée, de ce fait, ce qui explique que l'on ne la rencontre qu'en tête de bassin versant (Kelly F.L. & King J.J., 2001). Les individus se reproduisent dans les rivières constituées de gravier et de sable. En raison de son écologie, l'espèce n'est pas susceptible de fréquenter le courant de Mimizan.

La Vandoise, bien qu'étant est une espèce typique des cours d'eau côtiers des Landes, ne possède plus qu'une aire de répartition très limitée selon la Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. En effet, les suivis effectués au cours de l'année 2012 sur le site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born » ont souligné l'absence de l'espèce sur l'ensemble des huit stations étudiées (Communauté de communes des Grands Lacs, 2014).

**Parmi les espèces recensées dans la bibliographie, seule l'Anguille est susceptible d'être présente. Le courant de Mimizan représente un enjeu assez fort pour l'Anguille, qui utilise le site comme zone de transit pour rejoindre les eaux continentales et effectuer sa maturité avant de redescendre en mer.**

## CARACTÉRISATION DES HABITATS DE LA PISCIFAUNE A ENJEU



Figure 70: Caractérisation des habitats de la piscifaune à enjeu (THEMA Environnement).

## 8.4 BILAN DES SENSIBILITES ECOLOGIQUES

### 8.4.1 Les habitats

Les sensibilités écologiques concernant les habitats sont liées à tous les habitats dunaires, ainsi que les formations végétales associées aux berges inondées du courant de Mimizan. Notons également la présence de 5 habitats originaux et menacés à haute valeur écologique : Prairie à Spartine, Communauté à *Carex extensa* du Haut schorre, Communauté vernale subhalophile sur substrat décapé, Dune blanche à Epervière à poil blanc, Dune grise à Immortelle.

Notons que parmi les formations observées, nombre sont rattachables aux habitats d'intérêt communautaire. Ainsi, 13 catégories d'habitats de la directive 'Habitats' sont recensées sur l'aire d'étude rapprochée.

### 8.4.2 La flore

Au vu des enjeux floristiques importants observés sur l'aire d'étude rapprochée, les zones les plus sensibles sont liées :

- aux berges amont (à proximité du pont de Trounques) du courant de Mimizan, de par la présence de la Patience d'eau ;
- à une petite station de Laïche étirée identifiée en rive gauche (secteur fluvial) ;
- à tous les habitats dunaires (frange littorale et dunes internes) compte tenu de la présence de nombreuses espèces spécialisées présentant un enjeu assez fort ;
- aux habitats de roselières et de prés salés des berges inondées du courant de Mimizan (plusieurs espèces à enjeu, dont l'Oenanthe de Lachenal).

Notons que 8 espèces végétales protégées ont été identifiées sur l'aire d'étude rapprochée. Certaines d'entre elles sont localisées à proximité des aménagements prévus (en particulier, la Criste marine), et constituent des contraintes réglementaires pour le projet.

### 8.4.3 La faune

Compte tenu des espèces inventoriées, l'habitat d'espèce le plus sensible est représenté par le courant de Mimizan lui-même (enjeu fort), susceptible d'être fréquenté par l'Anguille, qui ne possède que cette embouchure pour remonter dans le bassin versant de Mimizan. De plus, le courant est favorable à la Loutre, qui fut détectée historiquement sous le pont de Trounques, mais qui représente un enjeu modéré puisqu'aucune catiche (site de reproduction de la Loutre) n'a été observée sur ce tronçon (pas de site de reproduction).

Les berges de l'espace fluvial, en extrémité amont, revêtent un enjeu moyen, puisqu'elles sont favorables à l'accueil du Martin-pêcheur d'Europe, qui a été observé sur le site.

Bien que représentant un enjeu écologique vis-à-vis des chiroptères et du Grand capricorne, les boisements ne devraient pas être impactés par le projet.

Aucun habitat à enjeu important n'a été noté au sein de l'aire d'étude rapprochée concernant les reptiles et les amphibiens. On note toutefois un enjeu potentiel en arrière dune du fait de la présence de l'habitat du Lézard ocellé.

Ainsi, au regard des travaux envisagés (travaux sur berges ayant potentiellement des incidences sur la qualité des eaux, l'espèce la plus sensible est l'Anguille (dérangement, dégradation des habitats d'espèces...). Les autres espèces à enjeu présentent une sensibilité moindre : le Martin-pêcheur et la Loutre possèdent, en cas de dérangement temporaire, des zones de report en amont ; les chiroptères et le Grand-capricorne ne sont pas directement concernés (pas d'abattage d'arbre) mais un risque de dérangement reste possible. Pour les chiroptères, les travaux étant prévus en journée, le corridor de déplacement sera maintenu.

Les enjeux écologiques globaux sont représentés cartographiquement dans les pages ci-après, ils sont :

- Forts sur le haut et l'arrière des dunes de la frange littorale de par la présence d'habitats naturels sensibles à haute valeur patrimoniale, et localement dans la partie amont du courant de Mimizan (présence d'habitats sensibles et d'espèces végétales rares) ;
- Assez Forts globalement sur tous les habitats de dune (excepté les formes dégradées en contexte urbain), sur le lit mineur et les berges du courant de Mimizan (présence d'habitats remarquables, d'espèces végétales et animales patrimoniales) ;
- Moyens sur la plage, sur le haut des berges du courant de Mimizan, sur les secteurs à urbanisation lâche (quartiers résidentiels avec jardins).



## ENJEUX GLOBAUX : ESPACE NORD

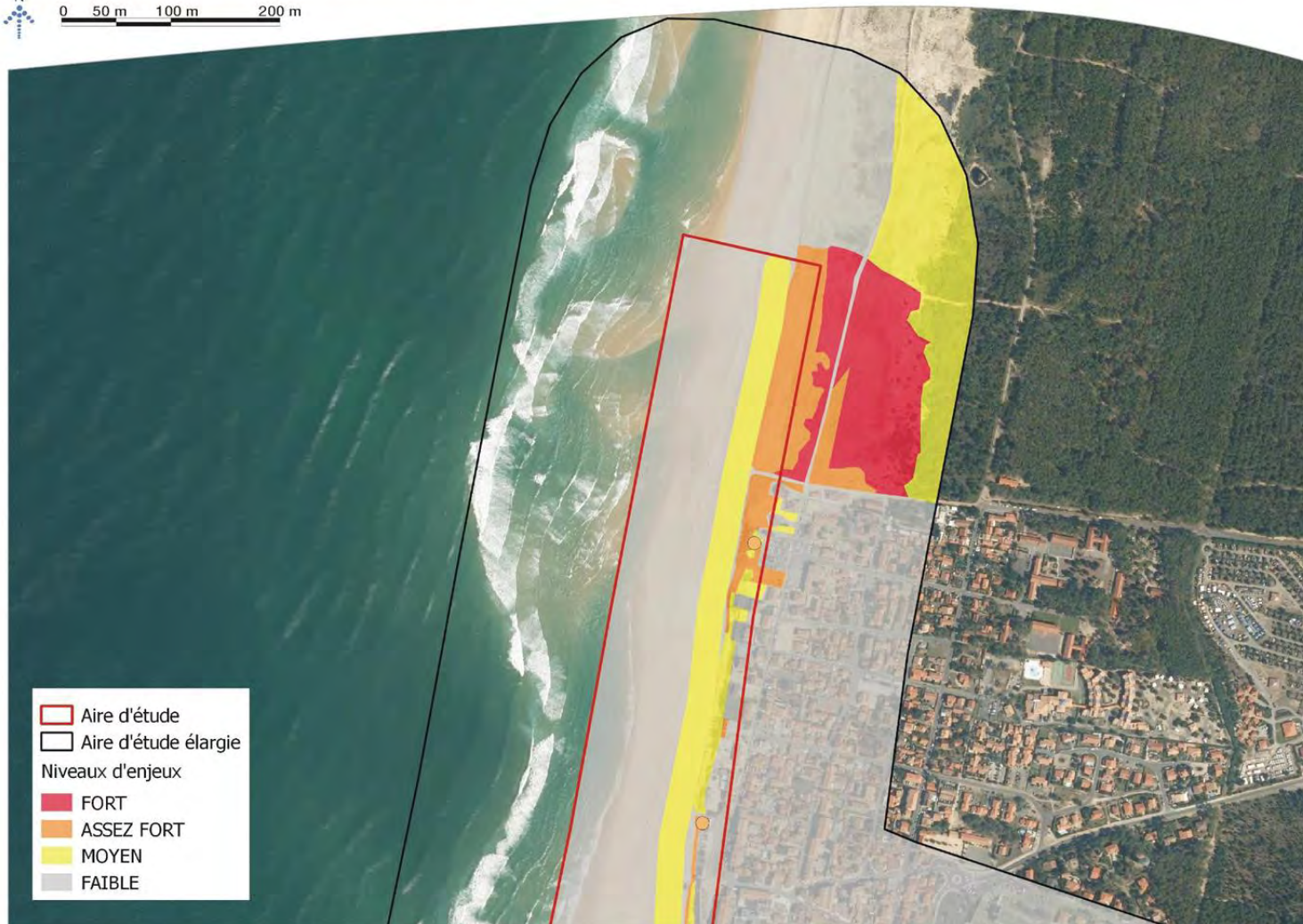
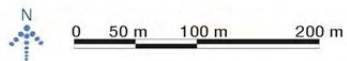


Figure 71: Enjeux globaux sur l'espace littoral Nord (Thema Environnement)

## ENJEUX GLOBAUX : ESPACE LITTORAL



Figure 72: Enjeux globaux sur l'espace littoral (Thema Environnement)

## ENJEUX GLOBAUX : ESPACE SUD

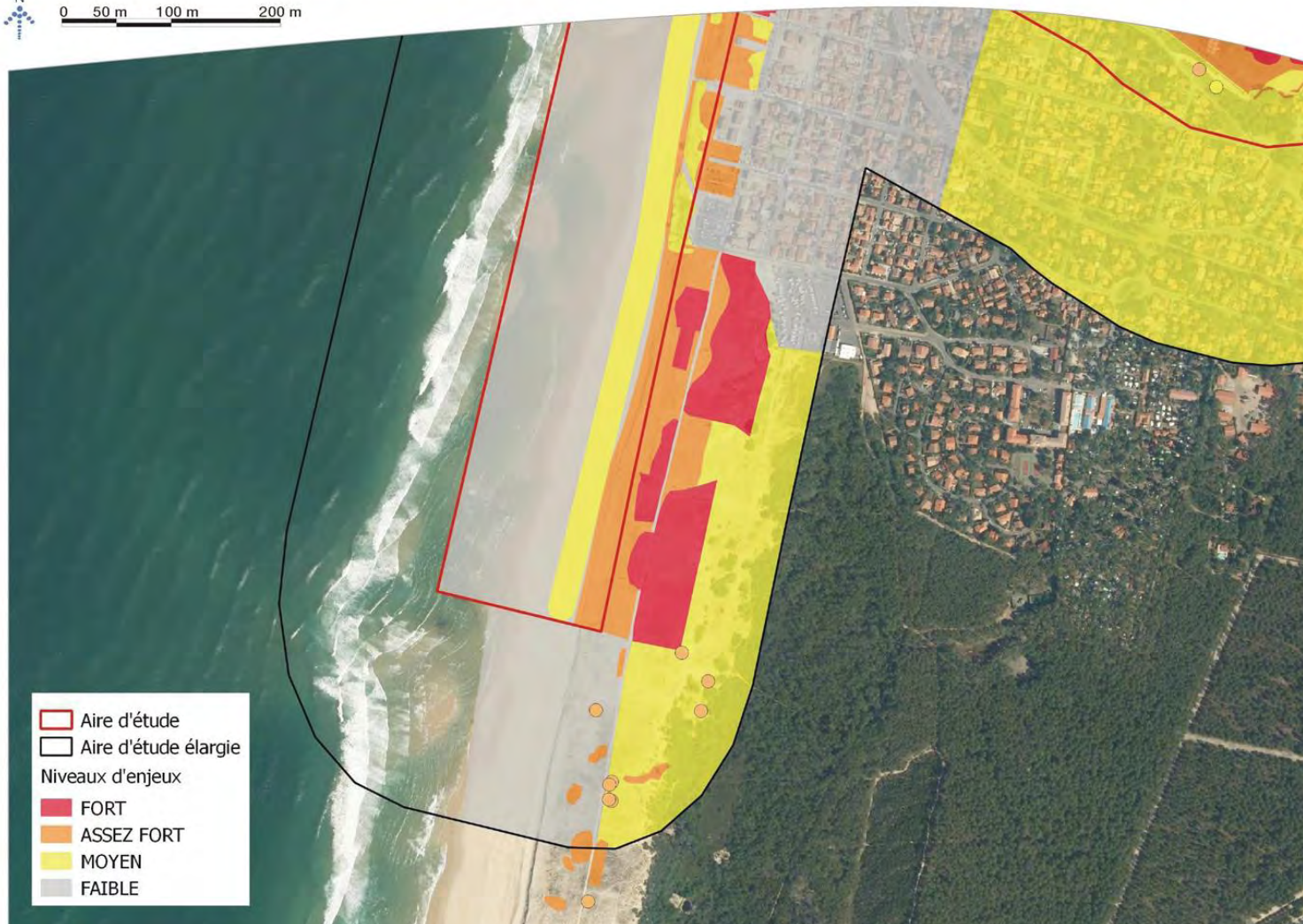
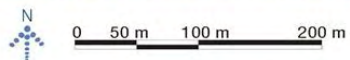


Figure 73: Enjeux globaux sur l'espace littoral Sud (Thema Environnement)

## ENJEUX GLOBAUX : ESPACE DE TRANSITION

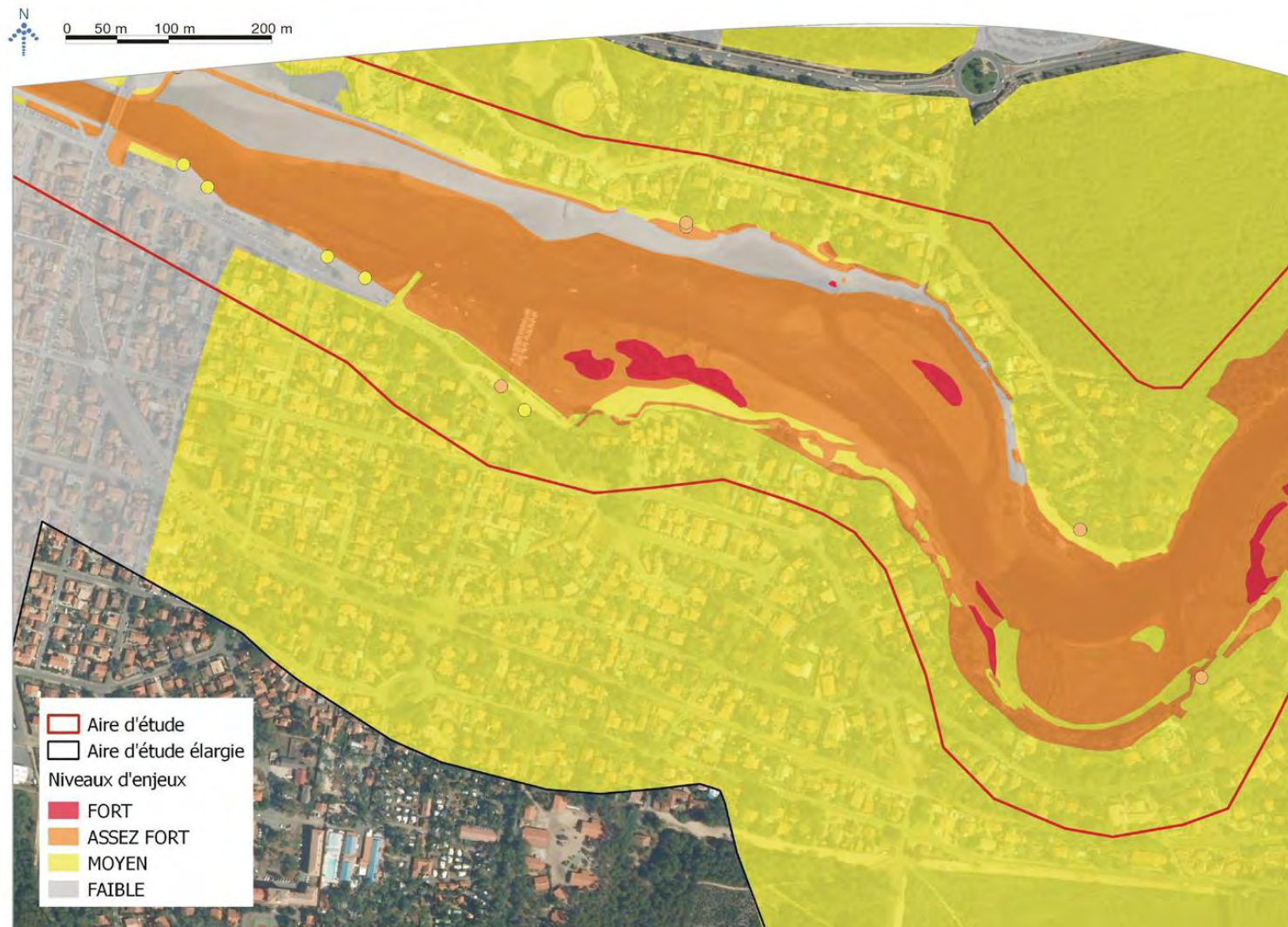


Figure 74: Enjeux globaux sur l'espace de transition (Thema Environnement)

## ENJEUX GLOBAUX : ESPACE FLUVIAL

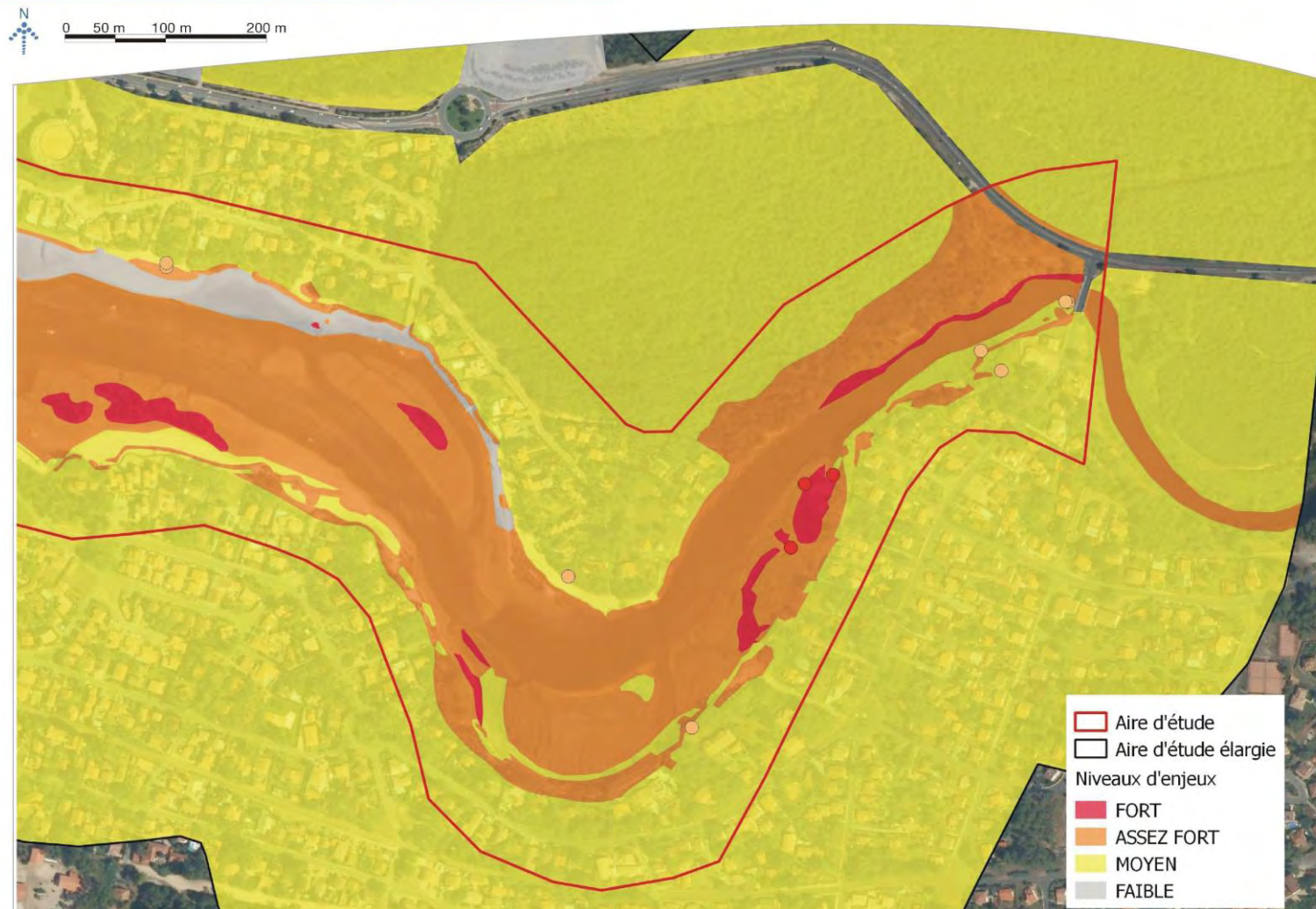


Figure 75: Enjeux globaux sur l'espace fluvial (Thema Environnement)

## 8.5 LOCALISATION ET QUALIFICATION DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET JUSTIFIANT LE DISPOSITIF D'ÉVITEMENT-REDUCTION D'IMPACT PROPOSÉ

Dans l'objectif de justifier les mesures d'évitement et de réduction proposées en paragraphe 8.5.3 de la présente section, les dispositions constructives du projet ont été superposées aux enjeux environnementaux identifiés sur la zone d'étude afin de localiser et de qualifier les impacts potentiels du projet.

### 8.5.1 Travaux de rechargement

Deux zones de rechargement sont définies dans le cadre des travaux :

- La plage située au sud du débouché du Courant ;
- La plage du Courant.

La zone d'extraction sera choisie chaque année en fonction de son niveau de sable. Les extractions se feront soit :

- Zone1 : Au Nord du courant, si le niveau de la plage est trop haut derrière la digue Nord et favorise l'ensablement du chenal ;
- Zone 2 : Dans le courant, si le niveau de sable à l'embouchure obstrue l'écoulement et tend à faire divaguer le courant vers le Sud ;
- Zone 3 : Au Sud de la station si les conditions précédentes ne sont pas remplies et si le bas de l'estran présente une morphologie ensablée ;
- Zone 4 : Au Nord de la station si les conditions précédentes ne sont pas remplies.

Pour les zones 1, 3 et 4, les extractions porteront exclusivement sur la plage (arrière de la digue Nord pour la zone 1 et estran pour les zones 3 et 4). Aucun prélèvement ne sera effectué au niveau de la dune. Les engins ne rentreront donc jamais en contact avec ces milieux à enjeux écologiques moyens à forts (Figure 77 et Figure 78). Pour la zone 2, les extractions seront également réalisées à marée basse sur la plage par des pelles et des bulldozers (Figure 76). Les accès des engins de chantier à ces zones se feront par les cheminements existants, évitant ainsi les enjeux environnementaux fléchés.



Figure 76: Opération de désensablement du débouché de 2015

L'accès à la zone de rechargement située au sud du débouché du Courant se fera par le même accès que celui à la zone 3.

Concernant la plage du courant les engins emprunteront l'avenue du parc d'hiver puis la rue des Rameurs. Ils éviteront ainsi les espèces protégées (Lotier hispide et Silène de Porto) et l'habitat « Dunes mobiles éloignées du littoral » présents sur la partie amont du profil B (Figure 79 et Figure 80).

D'une manière générale, pour les pistes de chantier longeant des espaces à enjeux, des rubalises seront mises en place afin de les signaler. Les rubalises ne sont pas représentées dans les cartes page suivante dans un souci de lisibilité.

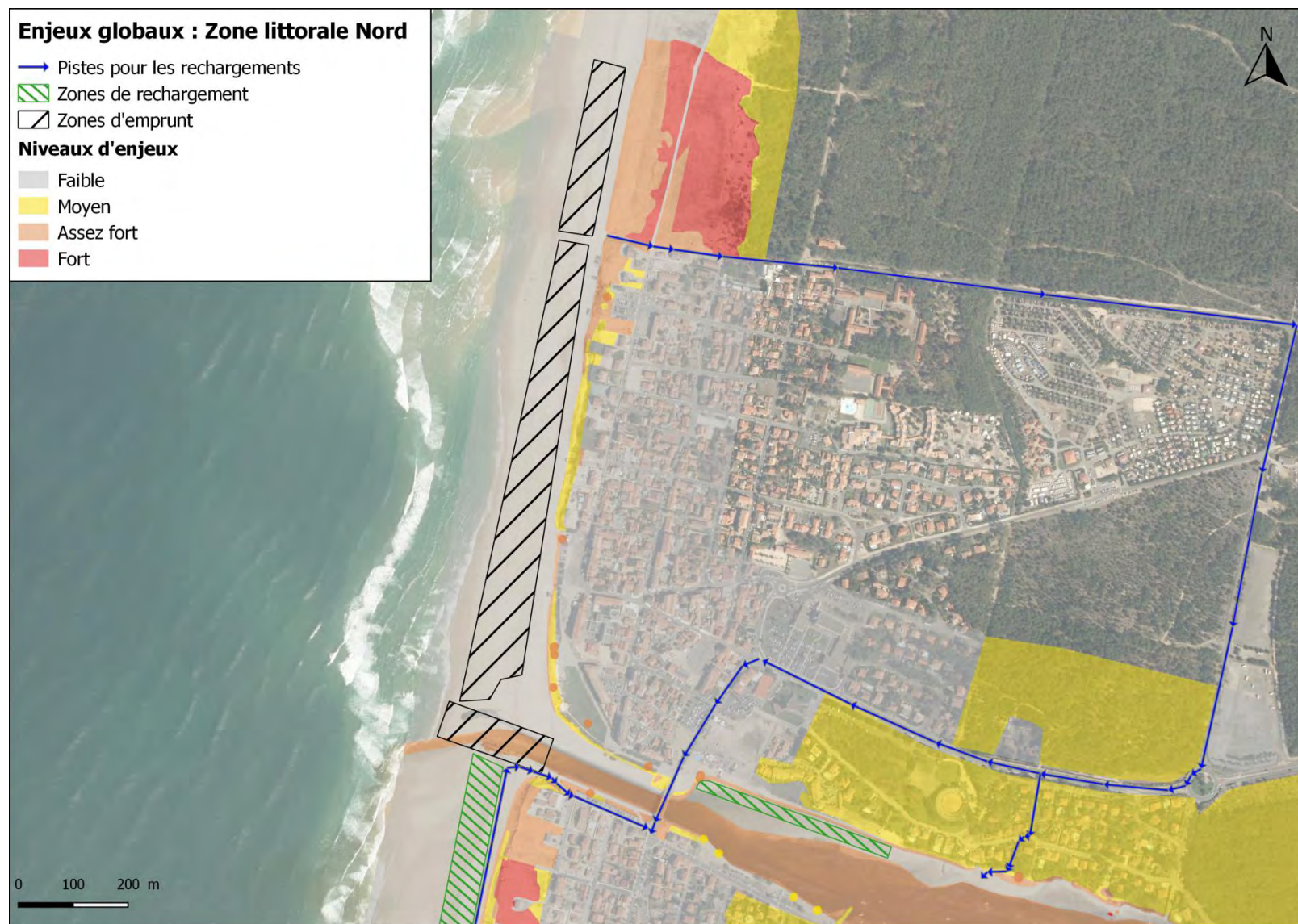


Figure 77: Dispositions constructives et enjeux environnementaux globaux aux abords des zones d'emprunt et de rechargement pour la partie Nord de la zone d'étude

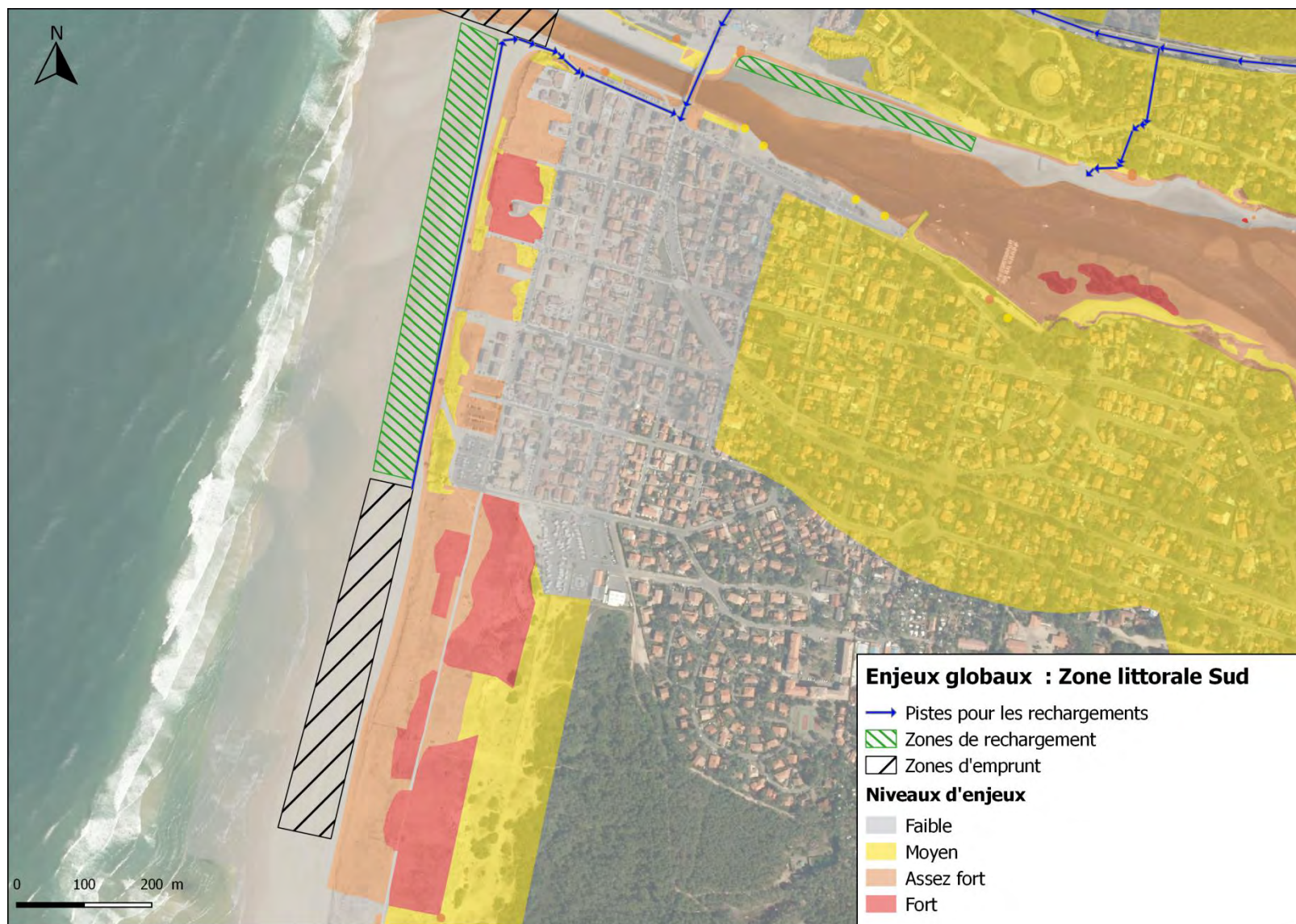


Figure 78: Dispositions constructives et enjeux environnementaux aux abords des zones d'emprunt et de recharge pour la partie Sud de la zone d'étude



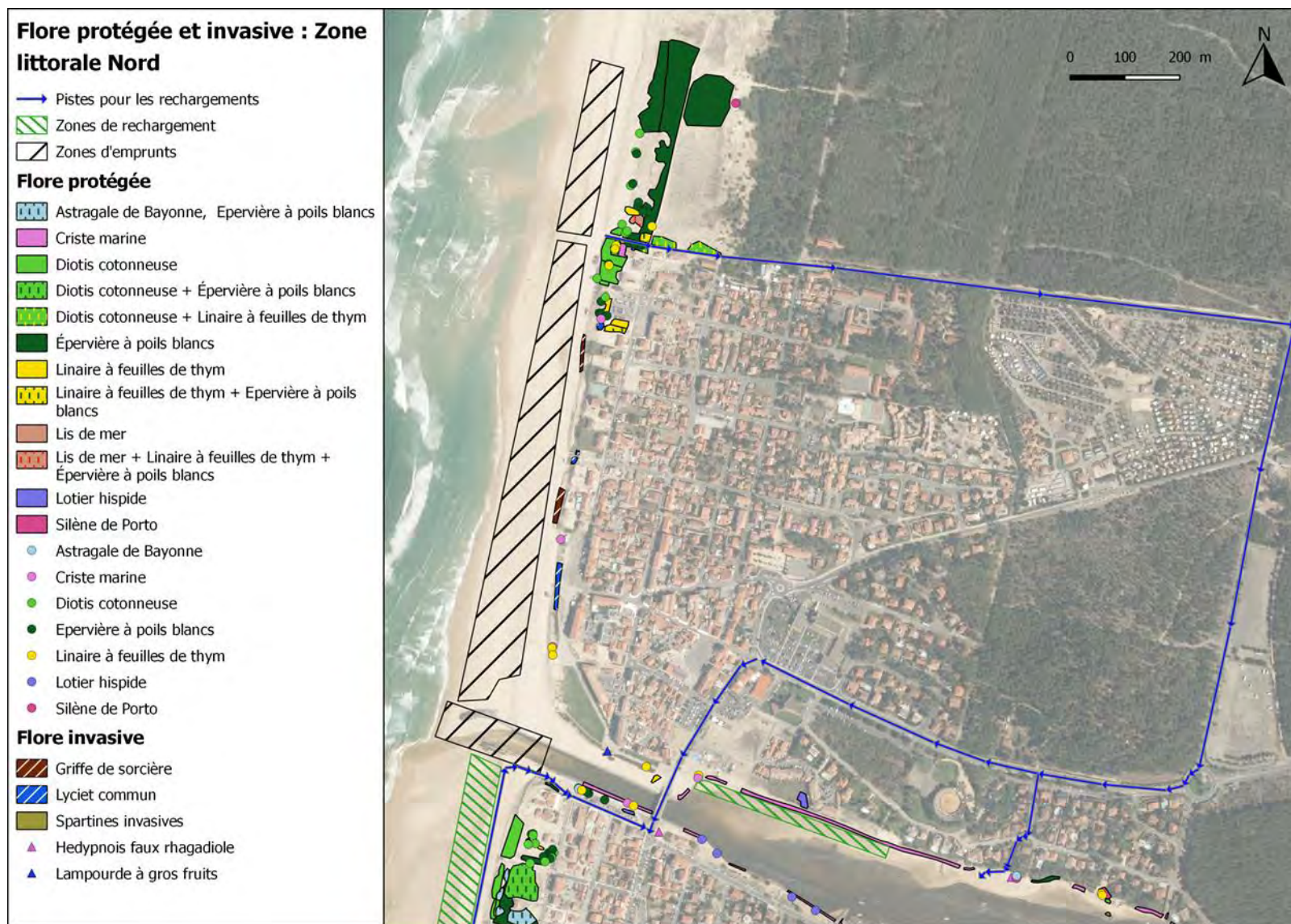


Figure 79 : Dispositions constructives et flore protégée et invasive aux abords des zones d'emprunt et de rechargement pour la partie Nord de la zone d'étude



Figure 80: Dispositions constructives et flore protégée et invasive aux abords des zones d'emprunt et de rechargement pour la partie Sud de la zone d'étude

## 8.5.2 Travaux sur les ouvrages

### 8.5.2.1 Espace littoral

Les travaux sur les ouvrages du débouché (profils 8 à 12) vont impacter :

- L'habitat « végétation des zones d'enrochement » identifié sur la digue Sud et considéré comme à enjeu assez fort (Figure 81 page 114) du fait notamment de la présence la Criste marine (espèce protégée contactée sur le profil 8 (Figure 82 page 115)). Les travaux consistant à du confortement de l'existant pour les profils 9 et 10, ils ne perturberont que ponctuellement l'habitat en phase travaux. Sur le profil 10 la carapace en enrochements sera reconstituée. Sur le profil 9, une carapace en enrochement sera créée, étendant la surface couverte par cet habitat en phase exploitation. Sur le profil 8 où seule une démolition de la dalle béton coté Courant est prévue, les enrochements ne seront pas impactés. Des rubalises seront mises en place pour signaler les espèces protégées présentes (Criste marine et Linaire à feuille de Thym), évitant ainsi tout risque de destruction.
- Le Courant de Mimizan, du fait de la mise en œuvre des travaux via une piste passant en pied d'ouvrage. Cet espace est considéré comme présentant un enjeu assez fort du fait de la présence de l'Anguille. Les travaux se déroulant sur un périmètre proche des digues, en zone intertidale, ils ne seront pas en mesure de bloquer la remontée de la civelle qui exploite le lit mineur. Un risque de dégradation de la qualité chimique des eaux par les engins de chantier et une augmentation potentielle de la turbidité sont néanmoins des impacts potentiels à envisager sur cet espace. À cet effet, les engins de chantier seront ravitaillés et stockés sur des espaces dédiés et équipés de kit anti-pollution. Les installations de chantier seront raccordées au réseau communal. Afin de limiter le départ de fines des filets seront mis en œuvre et les pistes et ouvrages voués à la démolition seront arrosés.

### 8.5.2.2 Espace de transition

Les travaux sur les ouvrages de l'espace de transition (profils 1 à 7 et 13 à 15) vont également impacter l'habitat « végétation des zones d'enrochement » identifié sur la digue Sud et considéré comme à enjeu assez fort (Figure 81 page 114) du fait notamment de la présence la Criste marine (espèce protégée contactée sur la totalité des profils de la zone à l'exception du profil 6). Au regard des travaux envisagés sur les différents profils de cet espace, une dégradation de l'habitat avec destruction de la Criste marine ayant colonisée les enrochements sera à prévoir en phase travaux (dossier de dérogation en cours de rédaction). Cet impact sera particulièrement important sur le profil 5 où une reprise intégrale de l'ouvrage est prévue. Concernant les quelques pieds de Lotier hispide en rive gauche ou de Linaire à feuille de Thym en rive droite, ils seront signalés par des rubalises pour éviter tout risque de destruction. Un habitat à enjeux écologiques fort « Prairie à spartines » est répertorié sur les bancs de sables découvrant présents à proximité des profils 1, 2 et 3. La spartinaie maritime figure au Livre Rouge des Phytocénoses terrestres du Littoral français. Il s'agit par ailleurs d'un habitat d'intérêt communautaire « 1320-1 : Prés à Spartine maritime de la haute slikke ». Ainsi afin d'éviter toute dégradation par les engins de chantier circulant sur la piste d'accès définie en pied de berge, des rubalises seront mises en place à marée basse (Figure 84).

Concernant le Courant de Mimizan, en enjeu assez fort du fait de la présence de l'Anguille, la mise en œuvre des travaux via des pistes en pied d'ouvrage, en zone intertidale, ne sera pas en mesure de bloquer la remontée de la civelle qui exploite le lit mineur. Un risque de dégradation de la qualité chimique des eaux par les engins de chantier et une augmentation potentielle de la turbidité sont néanmoins des impacts potentiels à envisager sur cet espace. A cet effet et à l'instar de l'espace littoral, les engins de chantier seront ravitaillés et stockés sur des espaces dédiés et équipés de kit anti-pollution. Les installations de chantier seront raccordées au réseau communal. Afin de limiter le départ de fines des filets seront mis en œuvre et les pistes et ouvrages voués à la démolition seront arrosés. Le Courant

présente également un enjeu modéré du fait de son exploitation potentielle comme zone de chasse par la Loutre. La réalisation de travaux sur ce tronçon du courant de Mimizan aura pour effet un dérangement temporaire, l'espèce pourra se reporter en amont du courant, qui offre de larges territoires.

### 8.5.2.3 Espace fluvial

Les travaux sur les ouvrages de l'espace fluvial concernent le profil G. Sur le haut de berge et la zone arrière, l'enjeu écologique global attribué est moyen du fait de la présence d'une zone de chasse et de gîte potentiel pour les espèces de chiroptères anthropophiles communes. Les travaux étant néanmoins prévus de jour et aucun abattage d'arbre n'étant programmé, les incidences resteront limitées à un risque de dérangement.

À l'extrémité amont du profil, le haut de berge et la zone arrière passe en enjeu écologique global assez fort en terme :

- D'habitat naturel : présence d'une chênaie pionnière à Chêne tauzin et à Chêne pédonculé, habitat assez rare en France et essentiellement représenté dans le secteur de la forêt landaise.
- De faune, du fait de :
  - La présence d'un gîte favorable et d'une zone de chasse pour les chiroptères forestiers, de l'habitat du Grand Capricorne,
  - La présence potentielle de plusieurs oiseaux patrimoniaux forestiers (ex : Pic noir).

À l'instar du reste du profil G, les travaux étant prévus de jour et aucun abattage d'arbre n'étant programmé, les incidences resteront limitées à un risque de dérangement.

Sur la partie haute des vases et bancs de sables au niveau des berges du courant de Mimizan, où l'immersion est moins importante, sont présentes des formations de prés salés. L'association d'habitats suivante « Prairie halophile du schorre moyen à Puccinella et Aster tripolium x Prairie halophile du haut schorre à Elytrigia », rattachable à deux habitats génériques d'intérêt communautaire, a notamment été identifiée sur l'ensemble du linéaire du profil G et sur sa partie aval (profil F). Compte tenu de la répartition limitée de cet habitat et de sa vulnérabilité (compétition avec d'autres habitats, développement d'invasives, etc.), le niveau d'enjeu attribué est Assez Fort. Afin d'éviter tout impact en phase travaux sur cet habitat présent également à l'aval (profil F), juste à proximité de la piste d'accès des engins au pied de berge, des rubalises seront mises en place à marée basse (Figure 85). En pied de berge, la circulation des engins et la mise en place de l'ouvrage lors des travaux va engendrer un impact direct sur cet habitat. Afin de compenser cette altération liée au chantier, une démarche de lutte contre le Baccharis, espèce invasive dégradant l'état du schorre également présente en berge opposée, pourra être lancée. En phase exploitation, la mise en œuvre d'un dispositif de type peigne (dépôt de branchages morts en pied d'ouvrage ancrés au sol à l'aide de pieux bois et de câblette en acier) va dans le sens d'une limitation de l'érosion en pied d'ouvrage en ralentissant les écoulements et en se remplissant en matériaux charriés par le Courant au fur et à mesure du temps. Cela pourra ainsi favoriser le maintien voire potentiellement le développement de cet habitat en limitant les pertes de substrat sur le linéaire de l'ouvrage. Par ailleurs, l'aménagement proposé présente un profil plus doux que l'actuel du fait de son organisation en terrasses ce qui devrait lui conférer un caractère moins réfléchissant et ainsi limiter l'affouillement en pied. En termes d'incidences à l'amont et à l'aval (affouillement observé essentiellement en pied), le tunage actuel ne semble avoir que peu d'incidence. Il n'est pas attendu de modification avec l'extension du linéaire.

Le Courant de Mimizan présente par ailleurs un enjeu assez fort du fait de son exploitation par l'Anguille. La mise en œuvre des travaux via des pistes en pied d'ouvrage (espace intertidal) ne sera pas en mesure de bloquer la remontée de la civelle qui exploite le lit mineur. Un risque de dégradation de la qualité chimique des eaux par les engins de chantier et une augmentation potentielle de la turbidité sont néanmoins des impacts potentiels à envisager sur cet espace. À cet effet et à l'instar des espaces aval,

les engins de chantier seront ravitaillés et stockés sur des espaces dédiés et équipés de kit anti-pollution. Les installations de chantier seront raccordées au réseau communal. Afin de limiter le départ de fines des filets seront mis en œuvre et les pistes et ouvrages voués à la démolition seront arrosés. Le Courant présente également un enjeu modéré du fait de son exploitation potentielle comme zone de chasse par la Loutre. La réalisation de travaux sur ce tronçon du courant de Mimizan aura pour effet un dérangement temporaire, l'espèce pourra se reporter en amont du courant, qui offre de larges territoires.

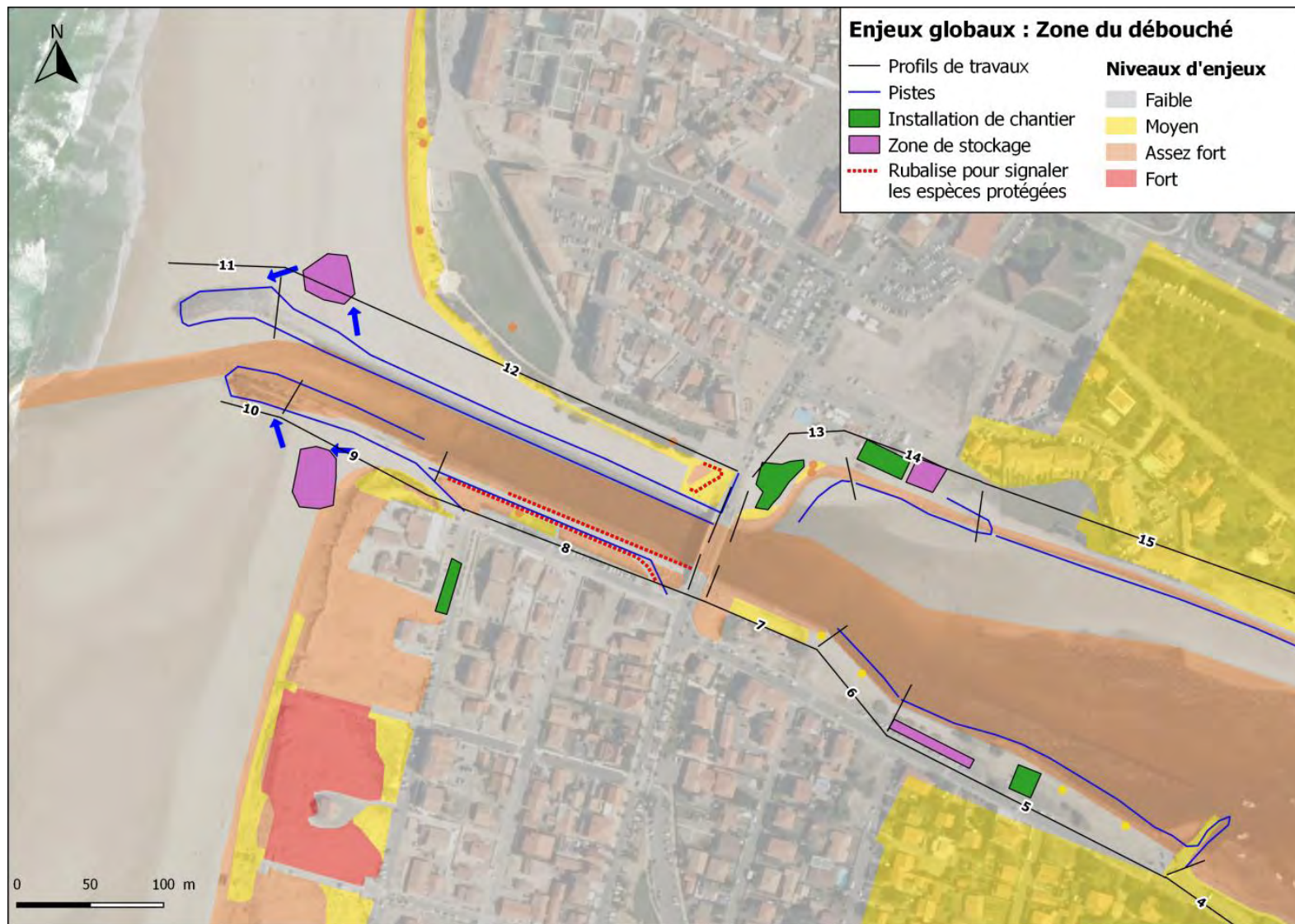


Figure 81: Dispositions constructives et enjeux environnementaux en espace littoral

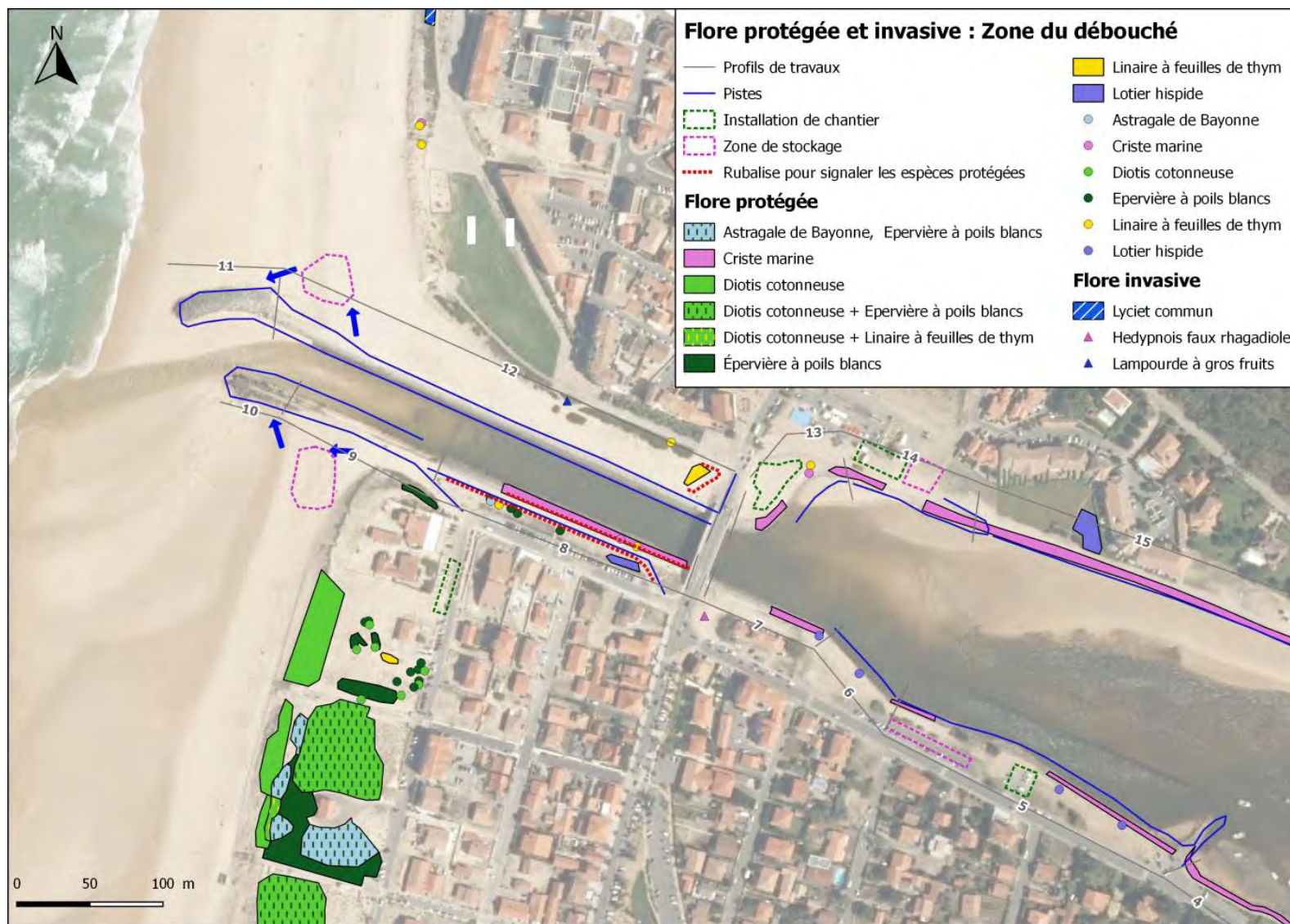


Figure 82: Dispositions constructives et flore protégée et invasive en espace littoral

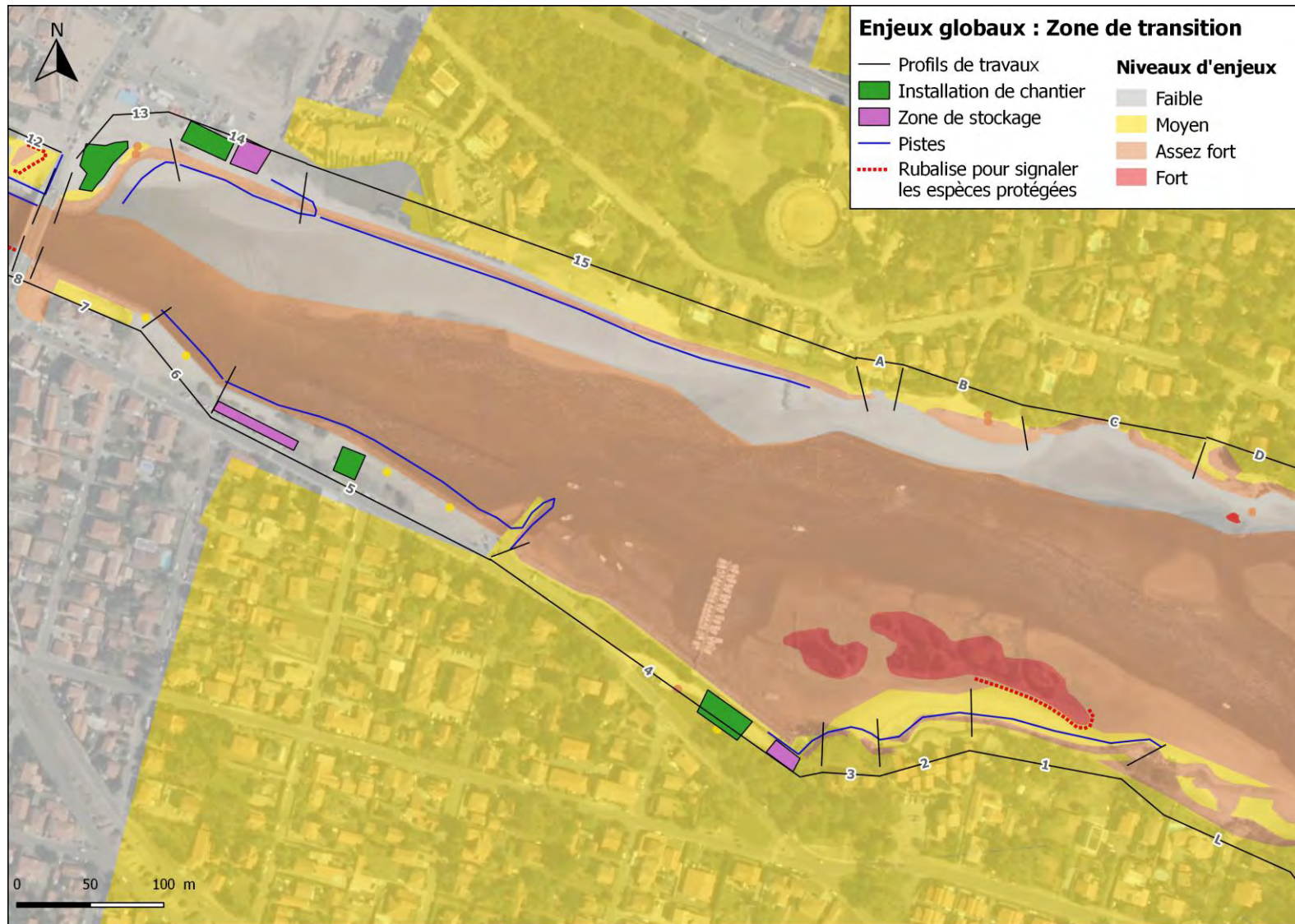


Figure 83: Dispositions constructives et enjeux environnementaux en espace de transition



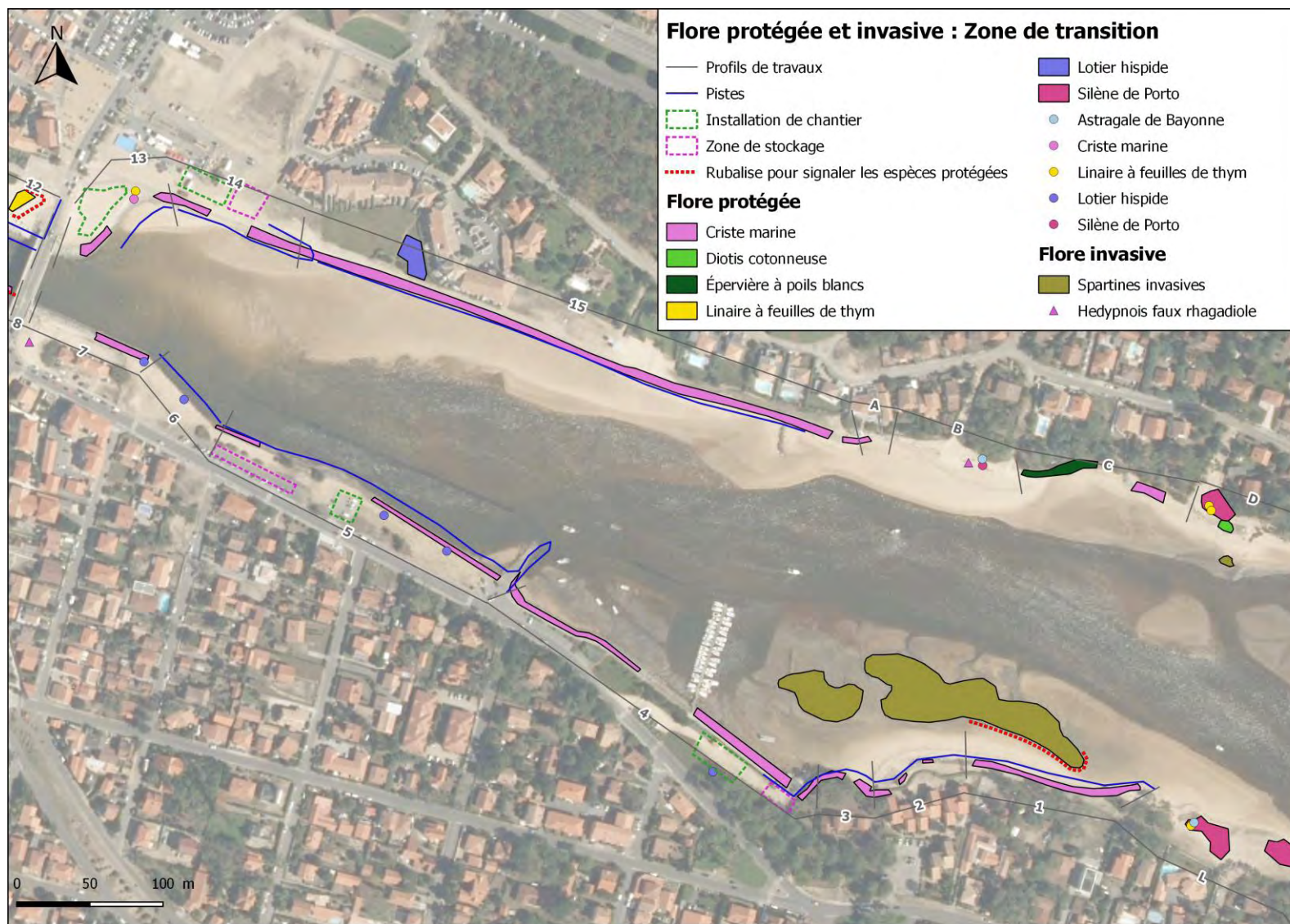


Figure 84: Dispositions constructives et flore protégée et invasive en espace de transition

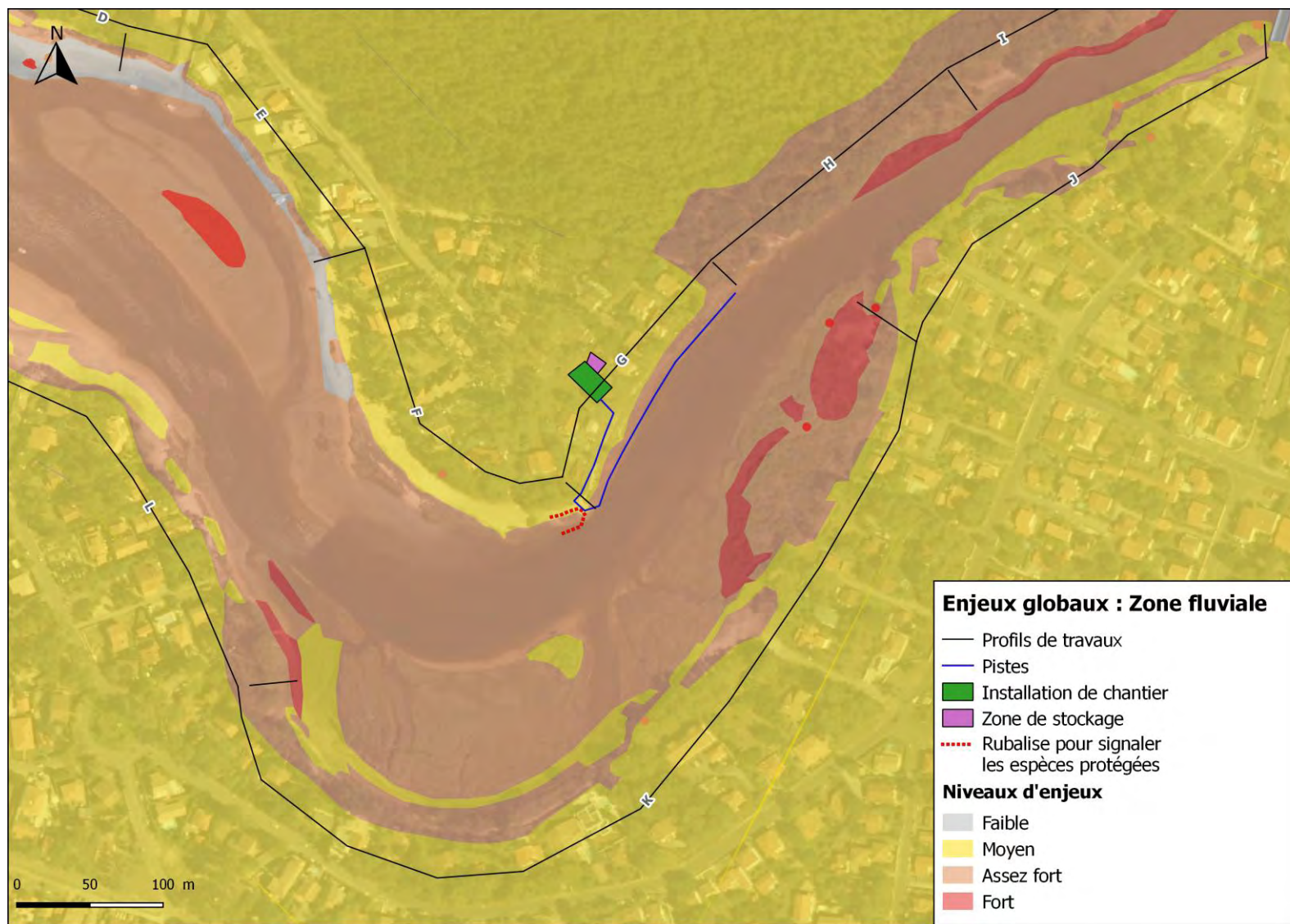


Figure 85: Dispositions constructives et enjeux environnementaux en espace fluvial

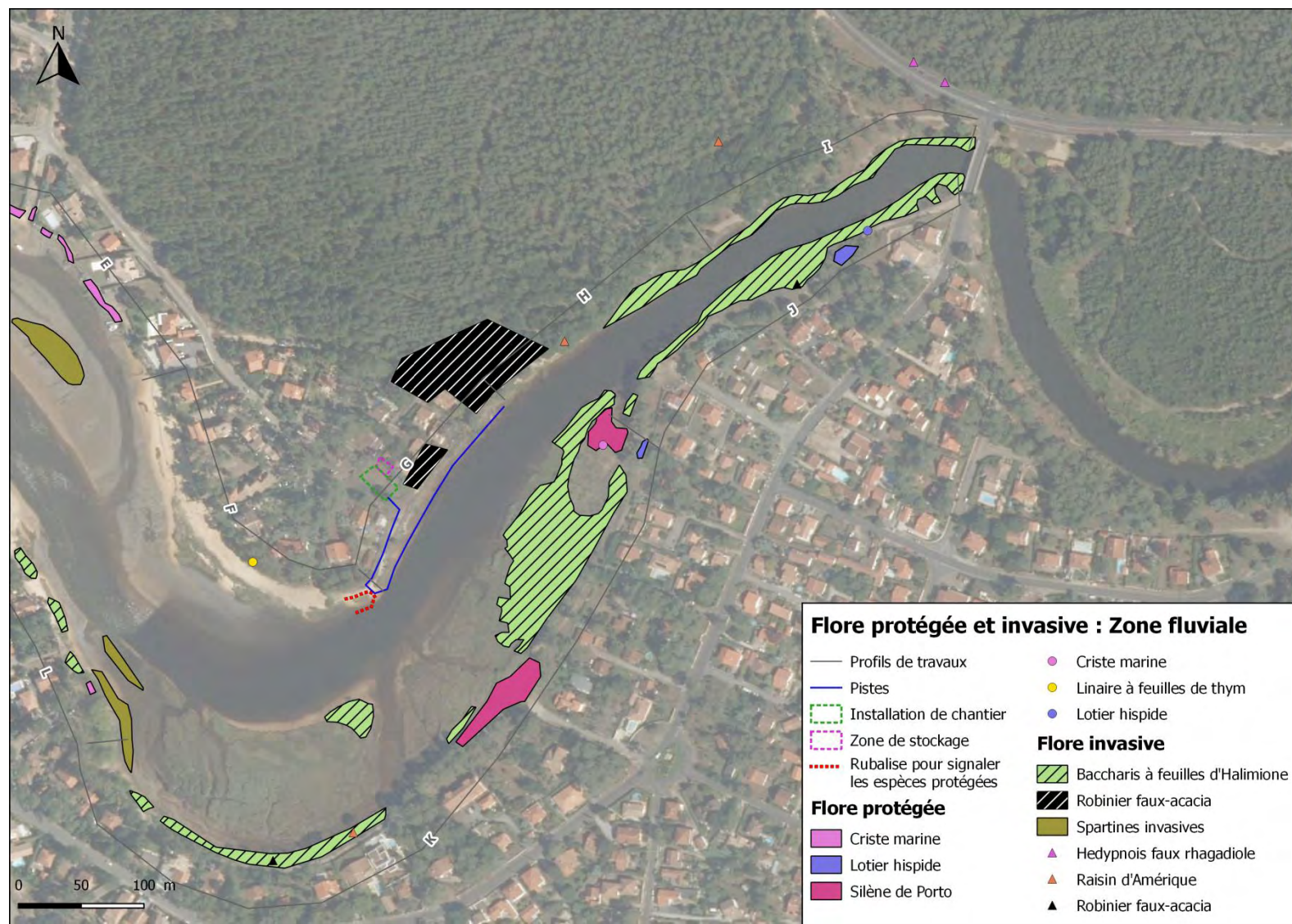


Figure 86 : Dispositions constructives et flore protégée et invasive en espace fluvial

### 8.5.3 Synthèse des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

Afin d'éviter ou de réduire les effets potentiels du projet, les mesures suivantes ont été prises :

■ Eviter :

- Dans la mesure du possible, le choix a été fait de conforter les ouvrages existants et de renforcer la plage Sud et la plage du Courant via des opérations ponctuelles de rechargement.
- Une attention particulière est portée aux risques de pollution des sables et de l'eau par les engins de chantier (précaution quant aux zones de stockage des hydrocarbures, vidanges et entretien des engins sur des emplacements aménagés, kits anti-pollution, raccord des installations de chantier au réseau d'eaux usées communal).
- Les dispositions constructives ont été prises afin d'éviter au maximum les impacts sur le milieu naturel (éviter les zones à enjeu lors de la définition du cheminement des engins, balisage des zones à enjeu, maximisation des travaux depuis la berge...).
- Les travaux en espace fluvial seront mis en œuvre en journée afin de limiter les impacts sur les chiroptères.
- Les travaux n'intégreront aucun abattage d'arbre afin d'éviter les impacts sur les chiroptères et le Grand Capricorne.

■ Réduire :

- Pour le profil G, seul espace où une extension du linéaire est prévue, un profil en terrasses a été finalement retenu. Celui-ci devrait être moins réfléchissant que l'actuel et ainsi limiter l'affouillement en pied.
- Afin de réduire le départ de fines, les zones de travaux sur les berges seront isolées par la mise en œuvre de filets maintenus par des pieux. Les pistes de chantiers seront composées de graves préalablement lavées mises en place sur un géotextile.
- Afin de réduire l'émission de poussière, les pistes d'accès et les profils à démolir seront arrosés. Les déchets inertes stockés seront également recouverts d'un géotextile.
- Des mesures de balisage des zones de travaux seront également prises afin de réduire l'impact sur la sécurité des personnes.

## 9 ANNEXE 9 : EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

### 9.1 CADRAGE REGLEMENTAIRE ET CONTENU DE L'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Les opérations de renforcement des berges et des ouvrages du courant de Mimizan sont soumises à une demande d'autorisation au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement et à étude d'impact, conformément aux articles L122-1 à L122-du même code.

La zone d'étude concernée est située dans le périmètre de plusieurs sites NATURA 2000. À ce titre, une évaluation des incidences doit être réalisée en application des articles L.414-4, R.414-19 et suivants du Code de l'environnement.

### 9.2 LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AU RESEAU NATURA 2000 ET DESCRIPTION DES SITES

#### 9.2.1 Localisation

La zone d'étude est directement concernée par deux sites Natura 2000. La carte localise le projet au regard des sites Natura 2000 environnants :

- ZSC FR7200714 – Zones humides de l'arrière-dune des pays de Born et de Buch ;
- ZSC FR7200711 - Dunes modernes du littoral landais de Mimizan Plage au Vieux-Boucau.

Un troisième site s'étend à proximité de la zone d'étude : la ZSC FR7200710 – Dunes modernes du littoral landais d'Arcachon à Mimizan Plage.



Figure 87: Sites NATURA 2000 à proximité de l'aire d'étude.

## 9.2.2 Zone Spéciale de Conservation FR7200714 « Zones humides de l'arrière-dune des pays de Born et de Buch »

### 9.2.2.1 Description générale

La ZSC FR7200714 « Zones humides de l'arrière-dune des pays de Born et de Buch » est une vaste étendue de zones humides de l'arrière-dune des pays de Born et de Buch. D'une superficie supérieure à 12000 hectares, ce site Natura 2000 touche 15 communes (du nord au sud) : La Teste-de-Buch, Sanguinet, Biscarrosse, Parentis-en-Born, Ychoux, Gastes, Sainte-Eulalie-en-Born, Mimizan, Aureilhan, Saint-Paul-en-Born, Pontenx-les-Forges, Luë, Labouheyre, Bias et Escource.

Ce site concerne la chaîne des grands lacs du nord des Landes et sud Gironde et leurs principaux affluents à savoir : la Gourgue, le Nasseys et la Pave, le Canteloup, l'Escource et le courant de Mimizan. Cette chaîne de lacs forme un « chapelet » interconnecté dont l'étang de Cazaux constitue une zone de partage des eaux entre le Nord et le Sud. En effet, une part des écoulements s'oriente vers le bassin d'Arcachon, via le canal de Landes et, l'autre part se dirige en cascade vers son exutoire naturel, le courant de Mimizan.

Le reste du site est dominé par une forêt mixte et de feuillue. Ce système est installé sur des sols essentiellement composés de sable très pauvre en argiles et limons, ce qui en fait un système très filtrant, sensible aux actions du vent et de l'eau. Principalement constitués de quartz, c'est aussi un sol chimiquement pauvre. L'accumulation de matériaux a créé ce que l'on appelle l'aliros, roche ferrique plus ou moins durcie.

La topographie d'ensemble est très plane, les reliefs sont peu importants. Seules les dunes littorales situées à l'ouest du site font exception en s'élevant parfois jusqu'à plus de 50 m.

Les enjeux écologiques du site portent principalement sur les végétations aquatiques lacustres et leur complexe rivulaire tourbeux et ouvert (landes humides, marais, tremblants et tourbières). Concernant les espèces, les enjeux sont importants vis-à-vis du Vison d'Europe, de l'Isoète de Bory, de la Grande noctule, de la Leucorrhine à gros thorax et du Faux cresson de Thore.

D'autres enjeux forts de préservation existent pour des espèces non protégées par la directive Habitats. C'est le cas des pelouses à *Littorella uniflora* et des groupements à *Lobelia dortmana*. D'autre part, certaines espèces sont également à prendre en compte dans ce site, même si elles n'ont pas de statut de protection spécifique au niveau national mais sont protégées en Aquitaine, elles peuvent être déterminantes pour la définition de ZNIEFF. Enfin, certaines espèces n'ont aucun statut de protection mais leur spécificité sur le site et leur lien avec des habitats particuliers leur donne une importance non négligeable (cas du Trèfle d'eau, *Menyanthes trifoliata*).

Par ailleurs, les profondes modifications intervenues ces dernières décennies sur les lacs et les étangs du site continuent de faire sentir leurs effets : érosion, ensablement, accumulation de matière organique, prolifération de plantes invasives. Il conviendra à l'avenir d'être particulièrement vigilant sur la gestion de l'eau (et notamment des niveaux d'eau) et sur les activités pratiquées sur les milieux pour stopper leur dégradation.

Les données d'habitats et d'espèces présentées en suivant sont issues du FSD et du DocOb de novembre 2014.

### 9.2.2.2 Habitats naturels concernés

Vingt-neuf habitats sont inscrits en Annexe I de la Directive Habitats :

Tableau 14. Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC « Zones humides de l'arrière-dune des pays de Born et de Buch » concernés par le projet (en gris, les habitats prioritaires).

CODE - INTITULE	COUVERTURE	SUPERFICIE (ha)	REPRESENTATIVITE	SUPERFICIE RELATIVE	CONSERVATION	EVALUATION GLOBALE
1230 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	0%	0,01	D			
1330 - Prés-salés atlantiques ( <i>Glauco-Puccinellietalia maritima</i> )	0,04%	4,89	C	C	B	C
1420 - Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques ( <i>Sarcocornietea fruticosi</i> )	0,02%	3,09	C	C	B	C
2110 - Dunes mobiles embryonnaires	0%	0,38	D			
2130 - Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	0,05%	6,81	C	C	C	C
2170 - Dunes à <i>Salix repens</i> spp. <i>argentea</i> ( <i>Salicion arenariae</i> )	0%	0,12	D			
2180 - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	1,23%	159	C	C	C	C
2190 - Dépressions humides intradunaires	0,72%	93,3	C	C	B	C
3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> )	2,12%	273,3	B	C	C	B
3120 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à <i>Isoetes</i> spp.	0%	0,4	C	C	B	C
3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	0,46%	58,8	C	C	C	C
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	0,53%	68,4	B	C	B	B
3160 - Lacs et mares dystrophes naturels	0,02%	2,8	C	C	C	C
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	0,02%	2,9	C	C	C	C
3270 - Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.	0,02%	3	C	C	B	C
4020 - Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i>	0,26%	33,7	C	C	C	C

4030 - Landes sèches européennes	0,04%	5,6	C	C	C	C
6230 - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	0,45%	57,7	B	C	C	B
6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinia caerulea</i> )	1,05%	135,7	B	C	C	C
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	0,04%	5,52	C	C	B	C
7110 - Tourbières hautes actives	0%	0,3	C	C	C	C
7120 - Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	0,01%	1,1	C	C	C	C
7140 - Tourbières de transition et tremblantes	0%	0,34	C	C	C	C
7150 - Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	0,13%	17	B	C	C	B
7210 - Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae	0,69%	89,6	B	B	C	B
91D0 - Tourbières boisées	0,01%	1	D			
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	7%	904,05	B	C	B	B
9190 - Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	7%	904,05	B	C	B	B
9230 - Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	0,04%	5	C	C	B	B

**Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative» - **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15 \%$  ; B =  $15 \geq p > 2 \%$  ; C =  $2 \geq p > 0 \%$  - **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite» - **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



### 9.2.2.3 Espèces concernées

#### a) Les espèces d'intérêt communautaire

Les données issues du DocOb répertorient 18 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats. Ces espèces sont les suivantes.

Tableau 15: Espèces d'intérêt communautaire de la ZSC « Zones humides de l'arrière-dune des pays de Born et de Buch» concernés par le projet.

Insectes			
Code	Nom latin	Nom français	Conservation
1038	<i>Leucorrhinia albifrons</i>	Leucorrhine à front blanc	Mauvais
1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	Mauvais
1042	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Leucorrhine à gros thorax	Mauvais
1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de mercure	Mauvais
1065	<i>Euphydrias aurinia</i>	Damier de la Succise	Inadéquat
1071	<i>Coenonympha oedippus</i>	Fadet des laïches	Mauvais

Poissons			
Code	Nom	Nom français	Conservation
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de planer	Mauvais

Reptiles			
Code	Nom	Nom français	Conservation
1220	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	Inadéquat

Mammifères			
Code	Nom	Nom français	Conservation
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Inconnu
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	Mauvais
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Mauvais
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles	Mauvais
1328	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Grande noctule	Inadéquat
1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Favorable
1356	<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	Mauvais

Végétaux			
Code	Nom	Nom français	Conservation
1416	<i>Isoetes boryana</i>	Isoète de Bory	Mauvais
1618	<i>Thorella verticillatinundata</i>	Faux cresson de Thore	Inadéquat
1831	<i>Luronium natans</i>	Fluteau nageant	Mauvais

b) Les espèces patrimoniales

Un certain nombre d'espèce patrimoniale est également répertorié au sein du DocOb.

Tableau 16 : Espèces patrimoniales au sein de la ZSC « Zones humides de l'arrière-dune des pays de Born et de Buch» concernés par le projet.

Nom latin	Nom français	U.I.C.N. France	U.I.C.N. Monde	DH/DO	Protection nationale
<b>Mammifères (Chiroptères)</b>					
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	IV	X
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	IV	X
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Quasi menacée	Préoccupation mineure	IV	X
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Quasi menacée	Préoccupation mineure	IV	X
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	IV	X
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	IV	X
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	IV	X
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	IV	X
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	IV	X

<b>Reptiles</b>					
<i>Mauremys leprosa</i>	Emyde lépreuse	En danger	Non menacée	II, IV	X
<i>Timon lepidus</i>	Lézard ocellé	Vulnérable	Quasi menacée	-	X
<i>Lacerta viridis</i>	Lézard vert	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	IV	X
<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	IV	X
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	IV	X
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	Préoccupation mineure	Non évalué	-	X
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	IV	X
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	-	X
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	IV	X
<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape	Préoccupation mineure	Non évalué	IV	X
<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	-	X

<b>Poissons</b>					
<i>Esox lucius</i>	Brochet	Vulnérable	Préoccupation mineure	-	X
<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille	En danger critique	En danger critique	-	-
<i>Leuciscus leuciscus</i>	Vandoise	Données insuffisantes	Préoccupation mineure	-	X

Entomofaune					
<i>Heteropterus morpheus</i>	Miroir	Préoccupation mineure	-	-	-
<i>Aeshna affinis</i>	Aesche affine	-	Préoccupation mineure	-	-
<i>Gomphus similimus</i>	Gomphe semblable	-	-	-	-

Avifaune					
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	X
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	X
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Héron bihoreau	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	X
<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	Quasi menacée	Préoccupation mineure	I	X
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	Vulnérable	Préoccupation mineure	I	X
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Vulnérable	Préoccupation mineure	I	X
<i>Circus cyaneus</i>	Busard saint martin	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	X
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	Vulnérable	Préoccupation mineure	I	X
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-blanc	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	X
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	X
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	X
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	II, III	X
<i>Larus cachinnans</i>	Goéland leucophée	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	II	
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure		X
<i>Egretta alba</i>	Grande aigrette	Quasi menacée	Préoccupation mineure	I	X
<i>Charadrius alexandrinus</i>	Gravelot à collier interrompu	Quasi menacée	Préoccupation mineure	I	X
<i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe à cou noir	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	-	X
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	-	X
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	-	X
<i>Podiceps grisegena</i>	Grèbe jougris	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	-	X
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	-	X
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	X
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	-	X
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	X
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	X

<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	Quasi menacée	Préoccupation mineure	-	X
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	X
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	X
<i>Gavia arctica</i>	Plongeon arctique	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	X
<i>Gavia stellata</i>	Plongeon catmarin	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	X
<i>Gavia immer</i>	Plongeon imbrin	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	I	X
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	-	X
<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde	Vulnérable	Préoccupation mineure	-	X
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	-	X
<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été	Vulnérable	Préoccupation mineure	II	X
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	Vulnérable	Préoccupation mineure	II, III	X
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	II	X

Espèces végétales					
<i>Utricularia intermedia</i>	Utriculaire intermédiaire	Vulnérable	-	-	X
<i>Najas minor</i>	Petite naïade	-	Préoccupation mineure	-	*
<i>Trapa natans</i>	Châtaigne d'eau	-	Préoccupation mineure	-	*
<i>Menyanthes trifoliata</i>	Trèfle d'eau	-	-	-	°
<i>Lobelia dortmanna</i>	Lobélie de Dortmann	Vulnérable	-	-	X
<i>Littorella uniflora</i>	Littorelle à une fleur	-	-	-	X
<i>Hypericum elodes</i>	Millepertuis des marais	-	Préoccupation mineure	-	-
<i>Isoetes histrix</i>	Isoète épineux	-	-	-	X
<i>Sphagnum magellanicum</i>		-	-	V	X*
<i>Drosera intermedia</i>	Rosolis à feuilles intermédiaires	-	-	-	X
<i>Drosera rotundifolia</i>	Rosolis à feuilles rondes	-	-	-	X
<i>Rhynchospora fusca</i>	Rhynchospore fauve	-	-	-	*
<i>Eriophorum polystachion</i>	Linaigrette à feuilles étroites	-	-	-	*
<i>Juncus heterophyllus</i>	Jonc hétérophylle	-	Quasi menacée	-	-
<i>Pycreus flavescens</i>	Souchet jaunâtre	-	Préoccupation mineure	-	
<i>Narthecium ossifragum</i>	Narthécie des marais	-	-	-	*
<i>Erica lusitanica</i>	Bruyère du Portugal	En danger	-	-	X

\* espèce non protégée au niveau national mais protégée en Aquitaine ° espèce sans protection mais qui est spécifique et se cantonne à certains milieux d'où l'importance de la notifier.

### 9.2.3 Zone Spéciale de Conservation FR7200711 « Dunes modernes du littoral landais de Mimizan Plage au Vieux Boucau »

---

#### 9.2.3.1 Description générale

La ZSC FR7200711 « Dunes modernes du littoral landais de Mimizan Plage au Vieux Boucau » est scindée en deux entités, l'une localisée sur la commune de Mimizan et l'autre sur la commune de Lit-et-Mixe. Le site s'étend sur 494 ha, dont 245 sur Mimizan et 249 sur Lit-et-Mixe.

Ce site est composé de dunes non-boisées et de dunes boisées (pinèdes associées à du chêne-liège). Des zones humides d'arrière dune remarquables sont notamment présentes sur la commune de Mimizan, où se trouvent les étangs de la Mailhouèyre, relique d'un ancien lit du Courant, et aujourd'hui classé en Réserve biologique domaniale (RBD). À Lit-et-Mixe, on retrouve dans une moindre mesure, un ancien lit du courant, caractérisé par de petites zones humides.

Les enjeux sont importants, du fait de la présence de milieux dunaires caractérisés par des habitats naturels d'intérêt communautaire, mais aussi par des espèces végétales endémiques, protégées. Parmi les espèces animales, certaines d'intérêt communautaire ont été recensées.

Enfin, situées au sein de stations balnéaires de renom, les deux entités présentent un enjeu socio-économique fort, notamment pour l'accompagnement « nature » de l'activité touristique.

Quelques contraintes sont à noter, avec la présence d'une canalisation des papeteries de Mimizan (rejet en mer), mais aussi des espèces « invasives » qui contrarient le développement des espèces locales.

Les données d'habitats et d'espèces présentées en suivant sont issues de la révision du DocOb d'octobre 2012.

### 9.2.3.2 Habitats naturels concernés

Au total, 2 habitats prioritaires (2130 - Dunes côtières fixées à végétation herbacée (« dunes grises ») et 2150 - Dunes françaises à bruyère cendrée) et 12 habitats d'intérêt communautaire ont été recensés sur la ZSC « Dunes modernes du littoral landais de Mimizan Plage au Vieux Boucau ».

Tableau 17: Habitats naturels présents sur la ZSC « Dunes modernes du littoral landais de Mimizan Plage au Vieux Boucau ».

Nom	Code Natura 2000	Milieux concernés
<b>Habitats prioritaires</b>		
Dunes grises des côtes atlantiques	2130-2	Dune littorale ; ponctuellement zones non boisées
Pelouses rases annuelles arrière-dunaires	2130-5	Arrière-dune ; ponctuellement lisières ou zones non boisées
Dunes françaises à bruyère cendrée ( <i>Festuco vaconensis –Ericetum cinererae</i> )	2150	Arrière-dune ; ponctuellement lisières ou zones non boisées
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>		
Sables des hauts de plages à Talitres	1140-1	Rajout CBNSA (RBD Mimizan)
Végétation annuelle des laisses de mer	1210-1	Dune littorale
Dunes mobiles embryonnaires atlantiques	2110-1	Dune littorale
Dunes mobiles atlantiques à <i>Ammophila arenaria</i>	2120-1	Dune littorale
Dunes à Saule des dunes	2170-1	Arrière-dune, ponctuellement zones humides ou mares
Dunes boisées littorales des régions atlantiques à Chêne-liège	2180-3	Boisements et lisières
Landes sèches européennes ( <i>Cisto salvifolii – Ericion cinererae</i> )	4030-4	Lisières, zones ouvertes (landes à Ciste et Bruyère cendrée)
Aulnaies, Saulaies, Bétulaies et Chênaies pédonculées marécageuses arrière dunaires	2180-5	Zones humides d'arrière-dune
Arrières-dunes boisées à Chêne pédonculé	2180-4	Rajout CBNSA (RBD Mimizan)
Mares dunaires à eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses	2190-1 x 3110	Voir plutôt 3150
Bas marais dunaires	2190-3	Zones humides d'arrière-dune, mares
Roselières dunaires ( <i>Phragmitetea</i> )	2190-5	Zones humides d'arrière-dune, mares
Prés humides littoraux thermo atlantiques des Landes et de Charente	6420-2	Non mentionnée par CBNSA
Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique... <i>Littorelleteae uniflorae</i>	3110-1	Rajout CBNSA (RBD Mimizan) ; végétation amphibie des rives, découvertes en période sèche
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150	Rajout CBNSA (RBD Mimizan) étangs

### 9.2.3.3 Espèces concernées

Parmi les espèces observées sur la ZSC, aucune n'est citée à l'Annexe II de la Directive Habitats. Cependant des listes d'espèces patrimoniales ont pu être établies.

#### a) La flore

Une liste rassemblant des espèces végétales jugées d'intérêt patrimonial a été élaborée par le groupe de travail. Ces espèces végétales sont dans l'ensemble situées en milieu dunaire.

**Tableau 18 : Espèces floristiques patrimoniales recensées au sein de la ZSC « Dunes modernes du littoral landais de Mimizan Plage au Vieux Boucau ».**

Nom commun	Nom scientifique	Statut	Milieux
Armoise de LLOYD	<i>Artemisia campestris subsp. maritima</i>	E	Dune
Aspérule occidentale	<i>Asperula occidentalis</i>	1982	Dune
Astragale de Bayonne	<i>Astragalus biionensis</i>	E - 1982	Dune
Corbeille d'or des sables	<i>Alyssum loiseleurii</i>	1982 (1), E, LR	Dune
Crépis bulbeux	<i>Aetheorhiza bulbosa subsp. bulbosa</i>	2002	Dune
Criste marine, Fenouil marin	<i>Crithmum maritimum</i>	2002, Landes	Dune
Diotis maritime	<i>Otanthus maritimus</i>	1982	Dune
Droséra [Rossolis] à feuilles intermédiaires	<i>Drosera intermedia</i>	1982	Forêt, zones humides
Droséra [Rossolis] à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i>	1982	Forêt zones humides
Épervière laineuse	<i>Hieracium eriophorum</i>	E – 1982 - R	Dune
Euphorbe péplis	<i>Euphorbia peplis</i>	1982 (2), LR	Haut de plage
Fétuque de Gascogne	<i>Festuca vasconensis</i>	E	Dune, forêt
Gaillet des sables	<i>Galium arenarium</i>	E	Dune
Linaire à feuilles de thym	<i>Linaria thymifolia</i>	E – 1982 - R	Dune
Lis des sables, Lis Matthiole	<i>Pancratium maritimum</i>	2002	Dune
Lotier grêle, Lotier hispide	<i>Lotus angustissimus</i>	2002 (2 subs.)	Forêt
Luzerne maritime	<i>Medicago marina</i>	2002	Dune
Œillet de France	<i>Dianthus gallicus</i>	E-1982	Dune
Pourpier de mer	<i>Honkenya peploides</i>	2002	Dune
Romulée de Provence, Romulée bolbocode	<i>Romulea bulbocodium</i>	2002	Forêt, pelouses (bordures sentiers, pare-feu...)
Sérapias à petites fleurs	<i>Serapias parviflora</i>	1982	Forêt, pelouses (bordures sentiers, pare-feu...)
Silène de Thore	<i>Silene thorei</i>	E	Dune
Silène des ports	<i>Silene portensis</i>	2002	Dune, zones sèches ouvertes
Solidage verge d'or à grosses racines	<i>Solidago virgaurea subsp. maccrorhyza</i>	E R	Dune

**1982** : statut de protection défini dans l'arrêté ministériel du 20 janvier 1982, modifié par l'arrêté du 31 août 1995, fixant la liste des espèces végétales protégées sur le territoire national (annexe 1, sauf indication contraire)

**2002** : statut de protection défini par l'arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine.

**R** : espèce inscrite dans le Livre rouge de la flore menacée de France.

**E** : endémique

b) La faune

Au sein de la ZSC, les espèces patrimoniales suivantes ont pu être recensées :

Tableau 19 : Espèces faunistiques patrimoniales recensées au sein de la ZSC « Dunes modernes du littoral landais de Mimizan Plage au Vieux Boucau ».

Reptiles			
Nom français	Nom latin	Statut	Localisation
Lézard ocellé	<i>Lacerta lepida</i>	P	Dune, lisière, milieux ouverts
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	P, 4	Lisière, forêt
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	P, 4	Arrière-dune, lisière, forêt
Lézard vivipare	<i>Lacerta vivipara</i>	P	Cité à Mimizan
Coronelle girondine	<i>Coronella girondica</i>	P	Dune, lisière, milieux ouverts
Couleuvre d'Esculape	<i>Elaphe longissima</i>	P, 4	Citée RBD Mimizan
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	P, 4	Lisière, milieux ouverts
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	P	Zones humides
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	P	Zones humides
Vipère aspic	<i>Vipera aspis subsp. zinnikeri</i>	P	Citée RBD Mimizan
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	n° 1220, P, 2, 4	Zones humides (Mimizan, Tarnos)

Poissons			
Nom français	Nom latin	Statut	Localisation
Brochet	<i>Esox lucius</i>	P	Petits et grands étangs

Mammifères (Insectivores, Chiroptères, Rongeurs)			
Nom français	Nom latin	Statut	Localisation
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	P	Arrière dune, forêt
Grande Noctule	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	P, 4	Forêt. Citée RBD Mimizan
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	P, 4	Citée RBD Mimizan
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	P, 4	Citée RBD Mimizan
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	P, 4	Citée RBD Mimizan
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	P, 4	Citée RBD Mimizan
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>	P, 4	Citée RBD Mimizan
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	P, 4	Citée RBD Mimizan
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	P, 4	Citée RBD Mimizan
Murin (Vespertillon) à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	N° 1321, P, 2, 4	Citée RBD Mimizan
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	N° 1323, P, 2, 4	Citée RBD Mimizan
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	P	Forêt

La présence potentielle ou à proximité d'espèces telle que la loutre (*Lutra lutra*) ou encore la genette (*Genetta genetta*) est à signaler.



Amphibiens			
Nom français	Nom latin	Statut	Localisation
Coronelle girondine	<i>Coronella girondica</i>	P, 4	Lette
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	P, 4	Zones humides
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	P	Zones humides (dune ?)
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	P, 4	Zones humides
Grenouille verte	<i>Pelophylax esculentus</i>	P, 4	Idem
Grenouille verte de Perez	<i>Pelophylax perezi</i>	P, 4	idem

Insectes			
Nom français	Nom latin	Statut	Localisation
	<i>Bothrostethus annulipes</i>		Arrière-dune ; espèce rare, et caractéristique des zones littorales franco-ibériques.
Le Calosome	<i>Calosoma sycophanta</i>		Forêt Espèce devenant plus rare.
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	N° 1088, P, 2, 4	Forêt Nécessite peuplements âgés ; donnée à valider
	<i>Coproporus colchicus</i>		Forêt Espèce rare.
	<i>Corticeus linearis</i>		Dune embryonnaire Espèce assez rare.
	<i>Eupogonocherus perroudi</i>		Forêt Espèce rare à distribution méditerranéenne.
Nébrie des sables	<i>Eurynebria complanata</i>		Dune espèce rare
Perce oreille des rivages	<i>Labidura riparia</i>		Plage, avant dune En régression notable
	<i>Liodes furva</i>		Dune blanche Espèce rare.
Lucane cerf-volan	<i>Lucanus cervus</i>	N° 1083, 2	Forêt, nécessite la présence de vieux chênes.
	<i>Pelecocera tricincta</i>		Forêt Espèce rare.
	<i>Phaleria cadaverina</i>		Plage, avant dune En régression notable. Espèce de l'est de la France et de l'Europe centrale, connue seulement de quelques stations landaises et ibériques.
	<i>Phytobaenus amabilis</i>		Forêt Espèce très rare.
	<i>Stilbus testaceus</i>		Arrière-dune Espèce rare.
Géotrupe soyeuse	<i>Thorectes sericeus</i>		Dune Espèce rare

**Statut** : P = espèce protégée ; 4 = annexe IV de la directive habitats ; 2 = annexe II de la directive (dans ce cas, mention du numéro).

Oiseaux						
Nom commun	Nom scientifique	Statut sur le site	DO (Ann. 1)	Protection	LR	Localisation
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Passage	✓	✓		Etangs
Alouette calandrelle	<i>Calandrella branchydactyla</i>	Migrateur rare	✓	✓		Dune
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Nicheur possible			✓	Dune
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Nicheur, migrateur hivernant	✓	✓		Frange - forêt
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Passage			✓	Prairies, Lettes humides
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Migrateur	✓	✓		Dune
Busard Saint Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Migrateur	✓	✓		Dune
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	Hivernant			✓	Etangs
Canard souchet	<i>Anas clipeata</i>	Hivernant			✓	Etangs
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Passaeg		✓	✓	Etang
Circaète Jean-le Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Nicheur	✓	✓	✓	Forêt
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	Nicheur		✓	✓	Dune
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Nicheur	✓	✓	✓	Forêt
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Passage	✓	✓	✓	Survolant le site
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Nicheur, migrateur		✓		Forêt
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>					Tarnos, Capbreton, frange
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Nicheur	✓	✓	✓	Frange, forêt
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Nicheur, migrateur		✓	✓	Frange, forêt
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Hivernant Nicheur ?	✓	✓		Étangs et canaux
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Nicheur, migrateur	✓	✓		Forêt
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	Nicheur localisé, migrateur	✓	✓	✓	Dune
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	Hivernant			✓	Etangs
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	Hivernant			✓	Etangs
Tarier pâtre	<i>Saxicola torcata</i>	Nicheur		✓	✓	Frange, forêt
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Nicheur		✓	✓	Vieux boisements
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Migrateur			✓	Dune

## 9.2.4 Zone Spéciale de Conservation FR7200710 « Dunes modernes du littoral landais d’Arcachon à Mimizan Plage »

### 9.2.4.1 Description générale

D’une superficie initiale de 739 hectares, le site se situe à cheval entre le département de la Gironde (33) et le département des Landes (40). Il s’étend, en 3 zones distinctes, de la commune de la Teste-de-Buch à la commune de Mimizan, en passant par Biscarrosse Plage et Sainte Eulalie-en-Born.

80% des milieux naturels du site correspondent à des dunes et forêts domaniales, gérées par l’ONF. Le reste étant des propriétés communales ou appartenant au ministère de la défense.

### 9.2.4.2 Habitats naturels concernés

Au sein de la ZSC « Dunes modernes du littoral landais d’Arcachon à Mimizan Plage », 16 habitats d’intérêt communautaire ont été identifiés, dont 3 sont prioritaires.

Tableau 20 : Habitats d’intérêt communautaire présents sur la ZSC « Dunes modernes du littoral landais d’Arcachon à Mimizan Plage » (\* habitats prioritaires).

Milieux	Code Natura 2000	Nom
Milieux minéraux	1140-1	Sables des hauts de plage à Talitres (Replats boueux ou sableux exondés à marée basse)
Milieux dunaires, landes, pelouses, fourrés	1210-1	Laisses de mer sur substrat sableux à vaseux (Végétation annuelle des laisses de mer)
	2110-1	Dunes mobiles embryonnaires atlantiques (Dunes mobiles embryonnaires)
	2120-1	Dunes mobiles à gourbet des côtes atlantiques (Dunes mobiles atlantiques à <i>Ammophila arenaria</i> )
	2130-2	Dunes grises des côtes atlantiques* (Dunes côtières fixées à végétation herbacée)
	2130-5	Pelouses rases annuelles arrière-dunaires* (Dunes côtières fixées à végétation herbacée)
	2150	Dunes fixées décalcifiées atlantiques* (Dunes françaises à Bruyère cendrée) (Habitat non validé)
	2170-1	Dunes à Saule des dunes (Dunes françaises à Bruyère cendrée (« dunes brunes à Bruyère »))
	4030-4	Landes sèches thermo- atlantiques (Landes sèches européennes)
Milieux humides	2190	Mosaïque dépressions humides interdunales
	2190-3	Bas-marais dunaires (Dépressions humides intradunales)
	2190-5	Roselières et cariçaies dunaires (Dépressions humides intradunales)
	6420-2	Prés humides littoraux thermo- atlantiques des Landes et des Charentes (Habitat non validé)
Forêts, fruticées	2180	Mosaïque Dunes boisées
	2180-5	Aulnaies, saulaies, bétulaies et chênaies pédonculées marécageuses arrière-dunaires (Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale)
	2180-3	Dunes boisées littorales thermo- atlantiques à Chêne liège (Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale)
	2180-4	Arrière-dunes boisées à Chêne pédonculé (Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale)
	2180-2	Dunes boisées littorales des régions atlantiques à Chêne vert (Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale)

### 9.2.4.3 Espèces concernées

#### a) La flore

Concernant la flore, aucune espèce végétale de la Directive Habitats n'a été observée sur le site de la ZSC. Néanmoins, les espèces patrimoniales (endémiques ou protégées) sont présentées ici, du fait de leur intérêt écologique, de niveau mondial pour certaines d'entre elles.

**Tableau 21 : Espèces floristiques patrimoniales recensées au sein de la ZSC « Dunes modernes du littoral landais d'Arcachon à Mimizan Plage ».**

Nom français	Taxon	Famille	Statut
Armoise de Lloyd	<i>Artemisia campestris subsp. maritima</i> (DC.) Arcang. 1882	Asteraceae	Endémique
Bruyère du Portugal	<i>Erica lusitanica Rudolphi, 1800</i>	Ericaceae	1982
Diotis blanc, Diotis maritime.	<i>Otanthus maritimus subsp. maritimus</i>	Asteraceae	2002
Epervière des dunes	<i>Hieracium eriophorum St.-Amans 1801</i>	Asteraceae	1982, Endémique, Livre Rouge
Fétuque de Gascogne	<i>Festuca vasconensis</i> (Markgr.- Dann.) Auquier & Kerguelen, 1976	Poaceae	Endémique
Gaïlet des sables	<i>Galium arenarium Loisel. 1806</i>	Rubiaceae	Endémique
Linaire à feuilles de thym	<i>Linaria thymifolia</i> (Vahl) DC. in Lam. & DC., 1805	Scrophulariaceae	1982, Endémique, Livre Rouge
Lis des sables, Lis Matthiole.	<i>Pancratium maritimum L. 1753</i>	Amaryllidaceae	2002
Luzerne marine	<i>Medicago marina L., 1753</i>	Fabaceae	2002
Pourpier de mer	<i>Honckenya peploides</i> (L.) Ehrh. 1788	Caryophyllaceae	2002
Silène de Thore	<i>Silene vulgaris subsp. thorei</i>	Caryophyllaceae	Endémique
Silène des ports	<i>Silene portensis L. 1753</i>	Caryophyllaceae	2002

**1982** : statut de protection défini dans l'arrêté ministériel du 20 janvier 1982, modifié par l'arrêté du 31 août 1995, fixant la liste des espèces végétales protégées sur le territoire national (annexe 1, sauf indication contraire)

**2002** : statut de protection défini par l'arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine.

#### b) La faune

Au sein de la ZSC, aucune espèce faunistique n'est listée à la Directive Habitats, seules des espèces patrimoniales ont été recensées.

**Tableau 22 : Espèces faunistiques patrimoniales recensées au sein de la ZSC « Dunes modernes du littoral landais d'Arcachon à Mimizan Plage »**

Amphibiens			
Nom français	Nom latin	Statut	Localisation
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	P	Zones humides (dune ?)
Grenouille verte	<i>Rana esculenta</i>	P, 5	
Pélobate cultripède	<i>Pelobates cultripes</i>	P, 4	Lette du Vivier
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	P, 4	

Mammifères – Chiroptères			
Nom français	Nom latin	Statut	Localisation
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	N° 1308, P, 2, 4	
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	N° 1310, P, 2, 4	
Murin (Vespertillon) à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	N° 1321, P, 2, 4	
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	N° 1323, P, 2, 4	
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	P, 4	
Noctule	<i>Nyctalus(cf lasiopterus)</i>	P, 4	
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	P, 4	
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	P, 4	
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	P, 4	
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	P, 4	
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>	P, 4	
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	P, 4	
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	P, 4	
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	P, 4	

Autres mammifères			
Nom français	Nom latin	Statut	Localisation
Belette	<i>Mustela nivalis</i>	P	Forêt
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	P	Forêt
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	P	Forêt
Chevreuril	<i>Capreolus</i>	P	Arrière dune, forêt
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	P	Forêt
Genette commune	<i>Genetta genetta</i>	P, 5	Forêt
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	P	Arrière dune, forêt
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>		Dune, forêt
Lièvre commun	<i>Lepus capensis</i>		Arrière dune, forêt
Martre d'Europe	<i>Martes martes</i>	P, 5	Forêt
Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvestris</i>		Forêt
Musaraigne	<i>Crocidura leucodon</i>		Forêt
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>		Forêt, zone humide
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>		Forêt
Sanglier			Dune, forêt

Reptiles			
Nom français	Nom latin	Statut	Localisation
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	P, 4	Dune, lisière, milieux ouverts
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	P	Zones humides
Couleuvre d'Esculape	<i>Elaphe longissima</i>	P, 4	
Couleuvre verte et jaune	<i>Coluber viridiflavu</i>	P, 4	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	P, 4	Lisière, forêt
Lézard ocellé	<i>Timon lepidus</i>	P	Dune, lisière, milieux ouverts
Lézard vert	<i>Lacerta viridis</i>	P, 4	Arrière-dune, lisière, forêt
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	P	
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	P	
Vipère péliade		P	

Insectes			
Nom français	Nom latin	Statut	Localisation
	<i>Bothrostethus annulipes</i>		Arrière-dune ; espèce rare, et caractéristique des zones littorales franco-ibériques
Le Calosome	<i>Calosoma sycophanta</i>		Forêt Espèce devenant plus rare
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	N° 1088, P, 2, 4	Forêt, nécessite peuplements âgés
	<i>Coproporus colchicus</i>		Forêt Espèce rare
	<i>Corticeus linearis</i>		Dune embryonnaire Espèce assez rare
	<i>Eupogonocherus perroudi</i>		Forêt Espèce rare à distribution méditerranéenne
Nébrie des sables	<i>Eurynebria complanata</i>		Dune espèce rare
Perce oreille des rivages	<i>Labidura riparia</i>		Plage, avant dune En régression notable
	<i>Liodes furva</i>		Dune blanche Espèce rare
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	N° 1083, 2	Forêt, nécessite la présence de vieux chênes
	<i>Pelecocera tricincta</i>		Forêt Espèce rare
	<i>Phaleria cadaverina</i>		Plage, avant dune En régression notable. Espèce de l'est de la France et de l'Europe centrale, connue seulement de quelques stations landaises et ibériques
	<i>Phytobaenus amabilis</i>		Forêt Espèce très rare
	<i>Stilbus testaceus</i>		Arrière-dune Espèce rare
Géotrupe soyeuse	<i>Thorectes sericeus</i>		Dune Espèce rare

Statut : P = espèce protégée ; 4 = annexe IV de la directive habitats ; 2 = annexe II de la directive (dans ce cas, mention du numéro).

Oiseaux						
Nom commun	Nom scientifique	Statut sur le site	DO (Ann. 1)	Protection	LR nationale	LR mondiale
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Nicheur		Art.3	LC	LC
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>		X			
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Nicheur		Art.3	LC	LC
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>		X			
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	Nicheur		Art.3	LC	LC
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Nicheur		Art.3	LC	LC
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Nicheur		Art.3	LC	LC
Circaète Jean-le Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Nicheur Forêt	X	Art.3	LC	LC
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	Nicheur Dune		Art.3	LC	LC
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Nicheur		Art.3	LC	LC
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Nicheur		Art.3	LC	LC
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Nicheur Forêt	X	Art.3	LC	LC
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Nicheur		Art.3	LC	LC
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Nicheur		Art.3	LC	LC
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius Alexandrinus</i>	Nicheur plage	X	Art.3	LC	LC
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Nicheur		-	LC	LC
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Nicheur		Art.3	LC	LC
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	Nicheur		Art.3	LC	LC
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Nicheur, migrateur		Art.3	LC	LC
Hyppolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	Nicheur		Art.3	LC	LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Nicheur		-	LC	LC
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>	Nicheur		Art.3	LC	LC
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Nicheur		Art.3	LC	LC
Pigeon Ramier	<i>ColumbaPalumbus</i>	Nicheur		Art.1	LC	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Nicheur		Art.3	LC	LC
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Nicheur		-	LC	LC
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Nicheur		Art.3	LC	LC
Tarier pâtre	<i>Saxicola torcata</i>	Nicheur		Art.3	LC	LC
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Nicheur, migrateur	X	Art.3	LC	LC
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Nicheur		-	LC	LC
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Nicheur		Art.3	LC	LC
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Nicheur		-	LC	LC
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Nicheur		Art.3	LC	LC

**Directive Oiseaux** : Directive du Conseil CEE n°79/409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages

**Protection** : Arrêté du 17 avril 1981 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire

**Liste rouge** : Oiseaux menacés et à surveiller en France

## 9.3 HABITATS, FAUNE ET FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE SUR LA ZONE DU PROJET ET SES ABORDS

### 9.3.1 Habitats et flore d'intérêt communautaire

#### 9.3.1.1 *Protocole de suivi*

Le protocole de prospection est inspiré de la méthode des relevés phytosociologiques. Pour ce faire, l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée a été parcourue en notant les espèces de chaque zone homogène de végétation et en précisant si nécessaire le taux de recouvrement des espèces. Pour faciliter la caractérisation des habitats, des relevés de végétation précis ont été réalisés pour certaines formations végétales. La concaténation des relevés ainsi obtenus a permis d'obtenir une liste végétale globale des espèces recensées sur l'aire d'étude rapprochée. Cette liste est présentée en annexe.

Les campagnes de terrain visant à définir les habitats présents au sein du périmètre d'étude rapprochée et les cortèges floristiques associés ont été effectuées le 27 mai, les 3, 9 et 10 juin 2016, les 12 et 18 août et les 10 et 11 octobre.

Dans le périmètre d'aire d'étude rapprochée, les milieux ont été caractérisés selon les typologies CORINE Biotopes et EUNIS, et le cas échéant selon la typologie EUR 15. Les outils utilisés sont :

- Le manuel CORINE Biotopes – version originale, types d'habitats français (ENGREF, dernière version) : l'ensemble des milieux recensés sur les secteurs d'étude est caractérisé selon le manuel d'interprétation des habitats français CORINE Biotopes. Ce document correspond à une typologie des habitats français servant de base à l'identification sur le terrain des milieux rencontrés ;
- EUNIS (European Nature Information System) Habitats est un système hiérarchisé de classification des habitats européens construit à partir de la typologie CORINE Biotopes et de son successeur, la classification paléarctique ;
- Le manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne – EUR 15 (COMMISSION EUROPEENNE DG ENVIRONNEMENT, 1999) ;
- Le Prodrome des végétations de France (référentiel phytosociologique) ;
- Des typologies locales (source : CBNSA).

#### 9.3.1.2 *Habitats d'intérêt communautaire recensés sur l'aire d'étude rapprochée*

13 habitats naturels élémentaires d'intérêt communautaire ont été identifiées sur l'aire des prospections « flore-habitats » :

Le tableau ci-dessous liste les habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le périmètre d'étude. Les cartes suivantes les localisent au sein des différents espaces (littoral, transition et fluvial).



Tableau 23 : Liste des habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le périmètre d'étude rapproché.

Intitulé de l'Habitat	Code Corine Biotope	Intitulé des habitats élémentaires d'intérêt communautaire	Code N2000	Code EUNIS	Alliance phytosociologique	Niveau d'enjeu écologique
Prairie à Spartines	15.21	Prés à Spartine maritime de la haute slikke	1320-1	-	<i>Spartinion anglicae</i> Géhu 2004(?)	FORT
Prairie halophile du schorre moyen à <i>Puccinellia</i> et <i>Aster tripolium</i>	15.32 (15.321 & 15.322)	Prés salés du schorre moyen	1330-2	-	<i>Puccinellion maritimae</i> W.F.Christ. 1927 nom. corr.	ASSEZ FORT
Prairie halophile du haut schorre à <i>Elytrigia</i>	15.33 et/ou 15.35	Prairies hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée	1330-5	-	<i>Agropyron pungentis</i> Géhu 1968	ASSEZ FORT
Communauté à <i>Carex extensa</i> du Haut schorre	15.336	Prés salés du haut schorre	1330-3	-	<i>Armerion maritimae</i> Braun-Blanq. et de Leeuw 1936	FORT
Communauté vernale subhalophile sur substrat décapé	15.13	Pelouses rases à petites annuelles subhalophiles	1310-4	-	<i>Saginion maritimae</i> V.Westh., C.Leeuwen & Adriani 1962	FORT
Roselière subhalophile	53.111	Roselières et cariçaies dunaires	2190-5	C3.2112	<i>Scirpion compacti</i> A.E.Dahl & Hadaè 1941 corr. Rivas Mart., M.J.Costa, Castrov. & Valdés Berm. 1980	ASSEZ FORT
Végétation des zones d'encroisement	18.21	Végétation des fissures des rochers thermo-atlantiques	1230-2	B3.31	<i>Crithmo maritimi-Armerietalia maritimae</i> Géhu 1975	ASSEZ FORT
Haut de plage	14	Sables des hauts de plage à Talitres (façade atlantique)	1140-1	-	-	MOYEN
Dune embryonnaire	16.2111	Dunes mobiles embryonnaires atlantiques	2110-1	B1.311	<i>Ammophilion arenariae</i> (Tüxen in Braun-Blanq. & Tüxen 1952) Géhu, 1998	ASSEZ FORT
Dune blanche	16.2121	Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> subsp. <i>arenaria</i> des côtes atlantiques	2120-1	B1.321	<i>Ammophilion arenariae</i> (Tüxen in Braun-Blanq. & Tüxen 1952) Géhu, 1998	ASSEZ FORT
Dune blanche à Epervière à poils blancs	16.2121		2120-1	B1.321	<i>Ammophilion arenariae</i> (Tüxen in Braun-Blanq. & Tüxen 1952) Géhu, 1998	FORT
Dunes mobiles éloignées du littoral	16.21		2120-1	B1.321	<i>Euphorbio portandlicae-Helichryson staechadis</i>	ASSEZ FORT
Dune grise à Immortelle	16.222	Dunes grises des côtes atlantiques	2130-2*	B1.42	<i>Euphorbio portandlicae-Helichryson staechadis</i>	FORT
Pelouses acidiphiles à annuelles (plus ou moins rudérale)	35.21 (voir 16.227 localement)	Pelouses rases annuelles arrière-dunaires	2130-5* (localement)	E1.91	<i>Thero-Airion</i>	ASSEZ FORT
Chênaie	41.6	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	9230	G1.7B	<i>Quercion robori-pyrenaicae</i> Rivas Mart. 1975	ASSEZ FORT

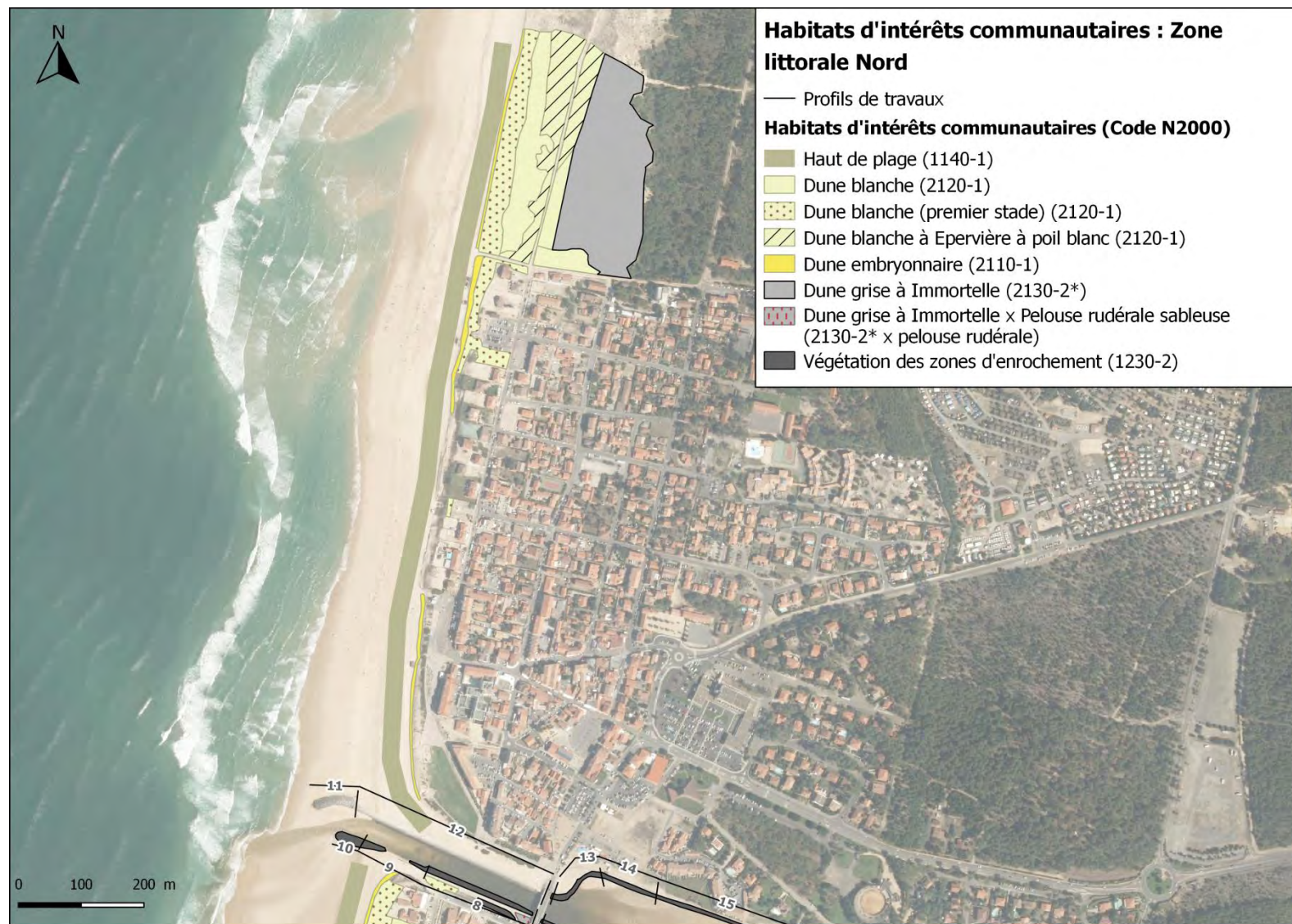


Figure 88: Habitats d'intérêt communautaires identifiés sur l'espace littoral Nord



Figure 89: Habitats d'intérêt communautaires identifiés sur la zone du débouché

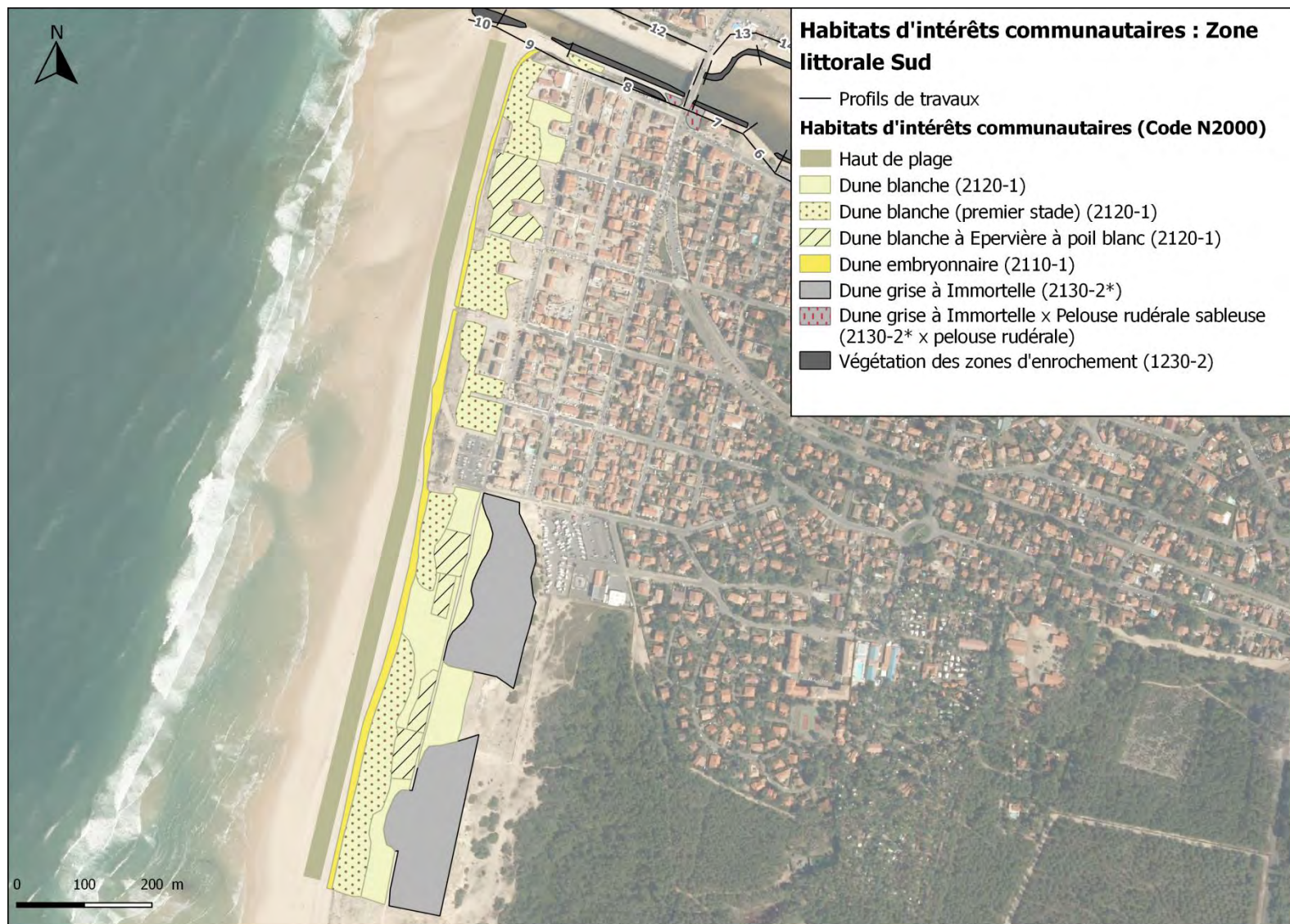


Figure 90: Habitats d'intérêt communautaires identifiés sur l'espace littoral Sud

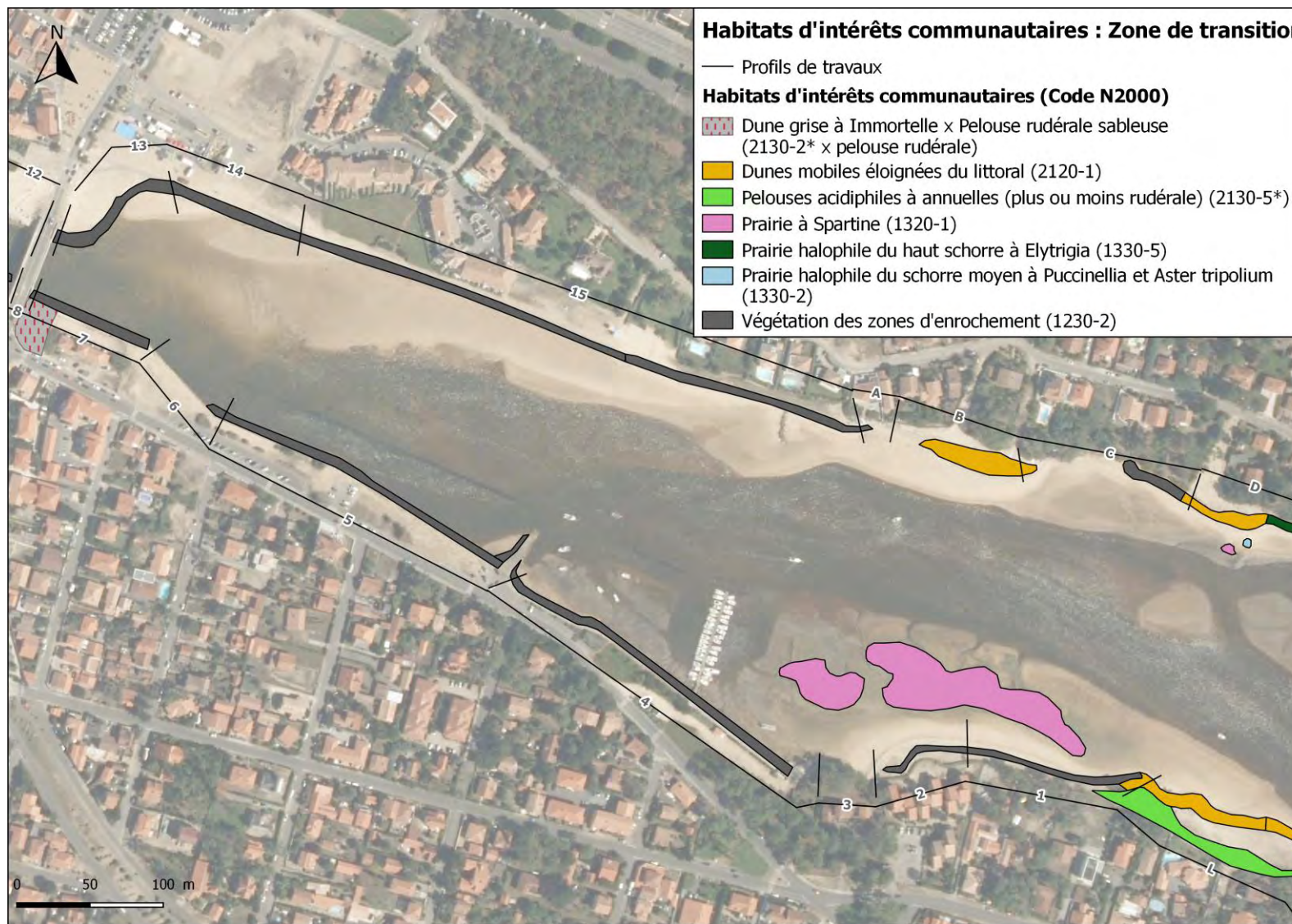


Figure 91: Habitats d'intérêt communautaires identifiés sur l'espace de transition

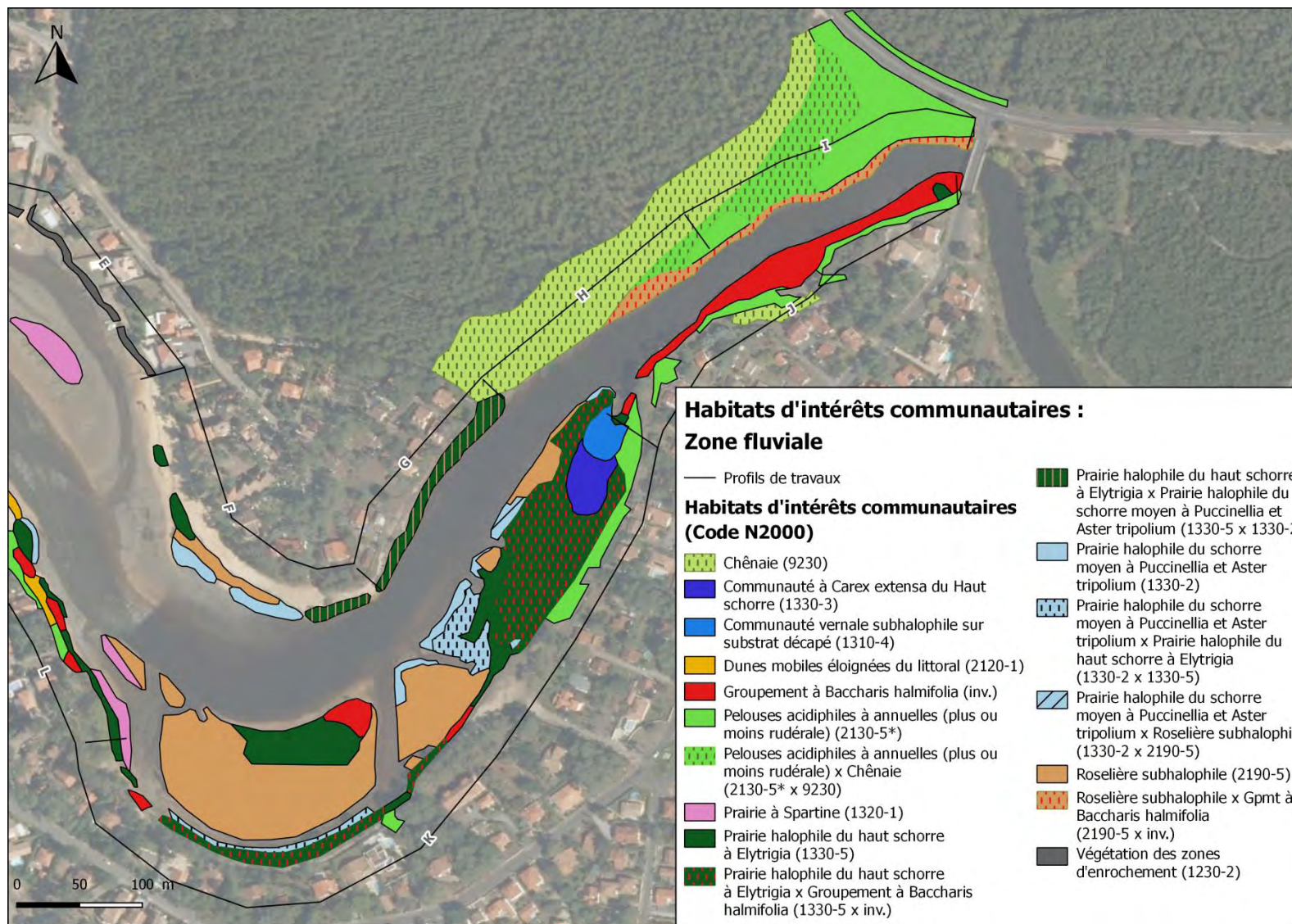


Figure 92: Habitats d'intérêt communautaires identifiés sur l'espace fluvial

### 9.3.1.3 Flore d'intérêt communautaire recensée sur l'aire d'étude rapprochée

Concernant la flore, aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été mise en évidence sur le site d'étude. Par ailleurs, les inventaires de terrain ont révélé que la zone de projet concerne des habitats non favorables aux 3 espèces floristiques d'intérêt communautaire répertoriées dans le DocOb du site NATURA 2000 «Zones humides de l'arrière-dune des pays de Born et de Buch ».

## 9.3.2 Avifaune d'intérêt communautaire

### 9.3.2.1 Espèce d'intérêt communautaire observée sur site

1 espèce d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive Oiseaux) a été vue à l'avancement du chargé d'étude sur l'aire d'étude rapprochée : le Martin pêcheur - *Alcedo atthis*.



Figure 93: Martin pêcheur (source: INPN).

Le Martin pêcheur est un oiseau de taille modeste aux couleurs éclatantes. Son corps est court et trapu, sa tête est prolongée d'un long bec en forme de poignard. Ses pattes minuscules et sa queue rudimentaire sont des caractéristiques du genre *Alcedo*. C'est une espèce à large répartition géographique. La présence de milieux aquatiques à proximité de son habitat lui est fondamentale. La période des parades nuptiales débute en mars avec des vols de poursuites effrénées entre les individus.

La population européenne présente un statut de conservation défavorable en raison d'une chute des effectifs, plus ou moins importante selon les pays, au cours de la période 1970-1990. Cependant, les effectifs nicheurs semblent se maintenir depuis 1990. La France, en raison d'un dense réseau hydrographique et de nombreuses régions d'étangs, accueillerait la plus forte population.

Cette espèce protégée est considérée comme « commune » dans la région. Le Martin-pêcheur représente un enjeu moyen, il utilise a minima l'aire d'étude rapprochée comme site de chasse et de repos.

### 9.3.2.2 Autres espèces d'intérêt communautaire citées dans les Formulaires Standards de Données des ZSC « Zones humides de l'arrière-pays de Born », « Dunes modernes du littoral landais de Mimizan Plage au Vieux Boucau » et « Dunes modernes du littoral landais d'Arcachon à Mimizan Plage »

La présente évaluation d'incidences prend également en compte les autres espèces d'intérêt communautaire citées dans les Formulaires Standards de Données des ZSC « Zones humides de l'arrière-pays de Born », « Dunes modernes du littoral landais de Mimizan Plage au Vieux Boucau » et « Dunes modernes du littoral landais d'Arcachon à Mimizan Plage ».

Parmi ces 25 espèces, la zone de projet concerne des habitats favorables à la présence de 8 espèces (cellules grisées dans le tableau suivant). La présence des 15 autres taxa est donc à considérer comme très peu probable et non significative.

Tableau 24 : Espèces d'intérêt communautaire (annexe I de la Directive Oiseaux) des ZSC FR7200714, FR7200711 et FR7200710.

Nom latin	Nom français	ZSC FR7200714	ZSC FR7200711	ZSC FR7200710
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	X	X	
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	X		
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	X		
<i>Calandrella branchydactyla</i>	Alouette calandrelle		X	
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	X	X	X

<i>Charadrius alexandrinus</i>	Gravelot à collier interrompu	X		X
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le Blanc	X	X	X
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	X	X	
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint Martin	X	X	
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	X		
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	X		
<i>Egretta alba</i>	Grande aigrette	X		
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	X	X	
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan			X
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon		X	
<i>Gavia arctica</i>	Plongeon arctique	X		
<i>Gavia immer</i>	Plongeon imbrin	X		
<i>Gavia stellata</i>	Plongeon catmarin	X		
<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	X		
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	X		
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	X	X	
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir		X	X
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Héron bihoreau	X		
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois			X
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	X	X	



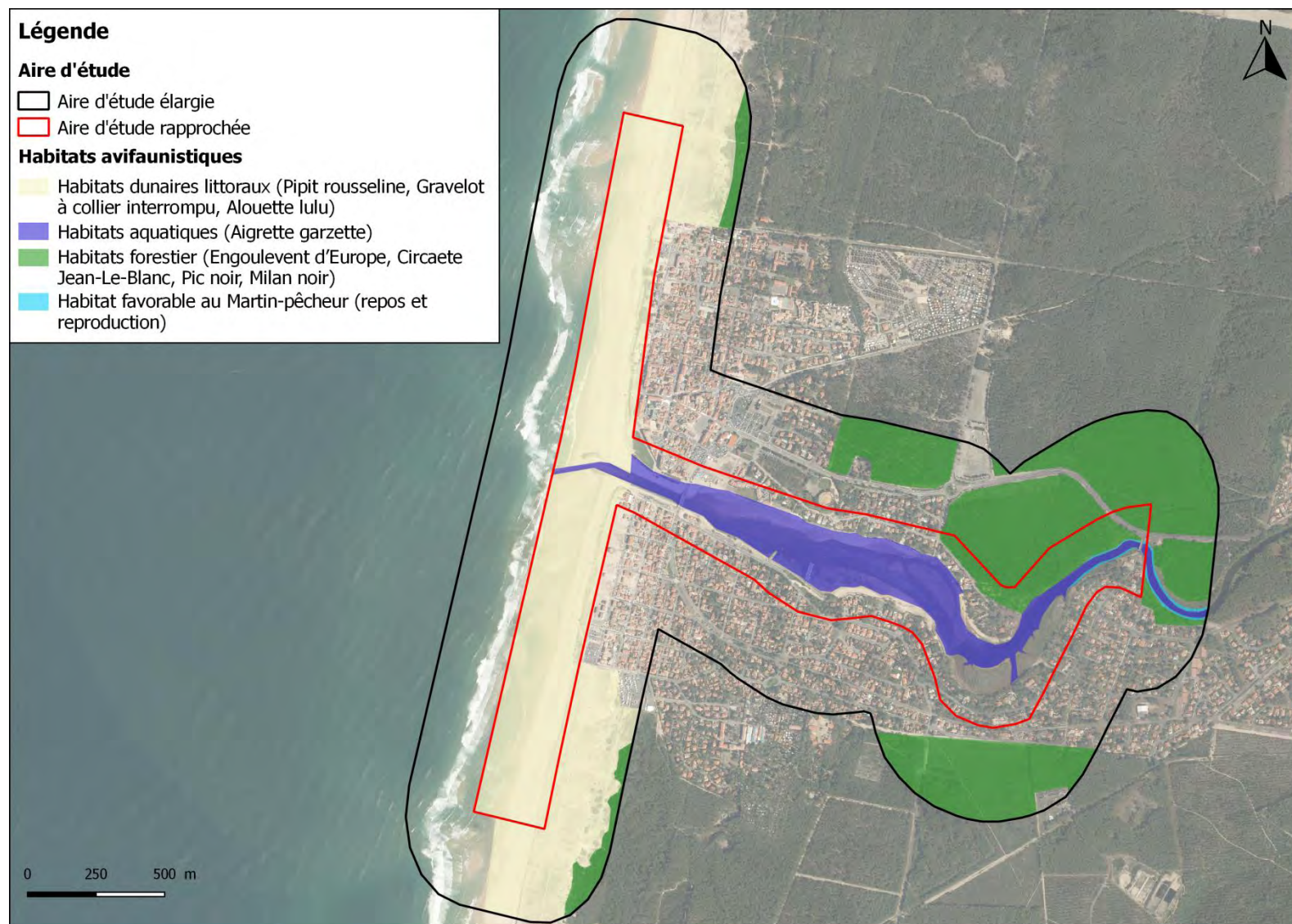


Figure 94: Habitats de l'avifaune d'intérêt communautaire

### 9.3.3 Autres espèces d'intérêt communautaire recensées sur l'aire d'étude rapprochée

Les prospections de terrain ont mis en évidence la présence d'un certain nombre d'autres espèces d'intérêt communautaire (Annexe II de la Directive Habitats) sur le site d'étude :

- 1 espèce de mammifère,
- 2 espèces de chiroptère,
- 1 espèce d'insecte.

Tableau 25: Espèces d'intérêt communautaire recensées sur l'aire d'étude.

	Nom français	Nom latin	Directive Habitats
<b>Mammifères</b>	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Annexe II et IV
<b>Chiroptères</b>	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Annexe II et IV
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Annexe II et IV
<b>Insectes</b>	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Annexe II et IV

#### 9.3.3.1 Mammifère : Loutre d'Europe – *Lutra lutra*

Bien qu'aucune observation de cette espèce n'ait été faite lors des prospections de terrain, sa présence est considérée comme potentielle sur l'aire d'étude. En effet, le courant et ses berges constitue un milieu favorable à son développement et des observations historiques ont déjà été réalisées (Figure 96).



Figure 95: Loutre d'Europe (source : INPN).

La Loutre a une silhouette hydrodynamique avec une tête aplatie et un corps allongé. Ses pattes, munies de 5 doigts, sont courtes et palmées et sa queue massive se termine en pointe. Son pelage est brun uniforme, plus clair sur la face ventrale, surtout au niveau du cou. Sa fourrure est très dense, lui assurant une totale imperméabilité. Les mâles sont généralement plus grands et corpulents que les femelles. En France, la Loutre est devenue crépusculaire et nocturne.

Elle passe sa journée à se reposer dans son gîte tandis que la nuit est principalement consacrée aux déplacements et à la recherche de nourriture. Territoriale et solitaire, elle ne vit en couple que pendant la période du rut. La maturité sexuelle est atteinte vers 2-3 ans. L'accouplement peut avoir lieu toute l'année et se passe sur terre ou dans l'eau.

La Loutre d'Europe est essentiellement ichtyophage mais, opportuniste, elle consomme également d'autres types de proies : amphibiens, invertébrés aquatiques, mammifères, oiseaux,...

Ce mammifère d'eau douce occupe tous les habitats aquatiques. Elle se rencontre dans des milieux et zones climatiques très différents les uns des autres. La taille des domaines vitaux dépend des ressources disponibles, mais ils s'étendent sur environ 20 km le long d'un cours d'eau et peuvent atteindre 40 km.

L'état de conservation de la population nationale (région atlantique) est « **favorable** » (évaluation 2013 de la Directive Habitats)

Du fait de son niveau de menace sur la Liste Rouge Nationale (LC) et de son niveau de rareté en Aquitaine (Espèce rare), l'enjeu écologique attribué à la Loutre d'Europe est moyen.

## CARACTÉRISATION DES HABITATS DES MAMMIFÈRES À ENJEU

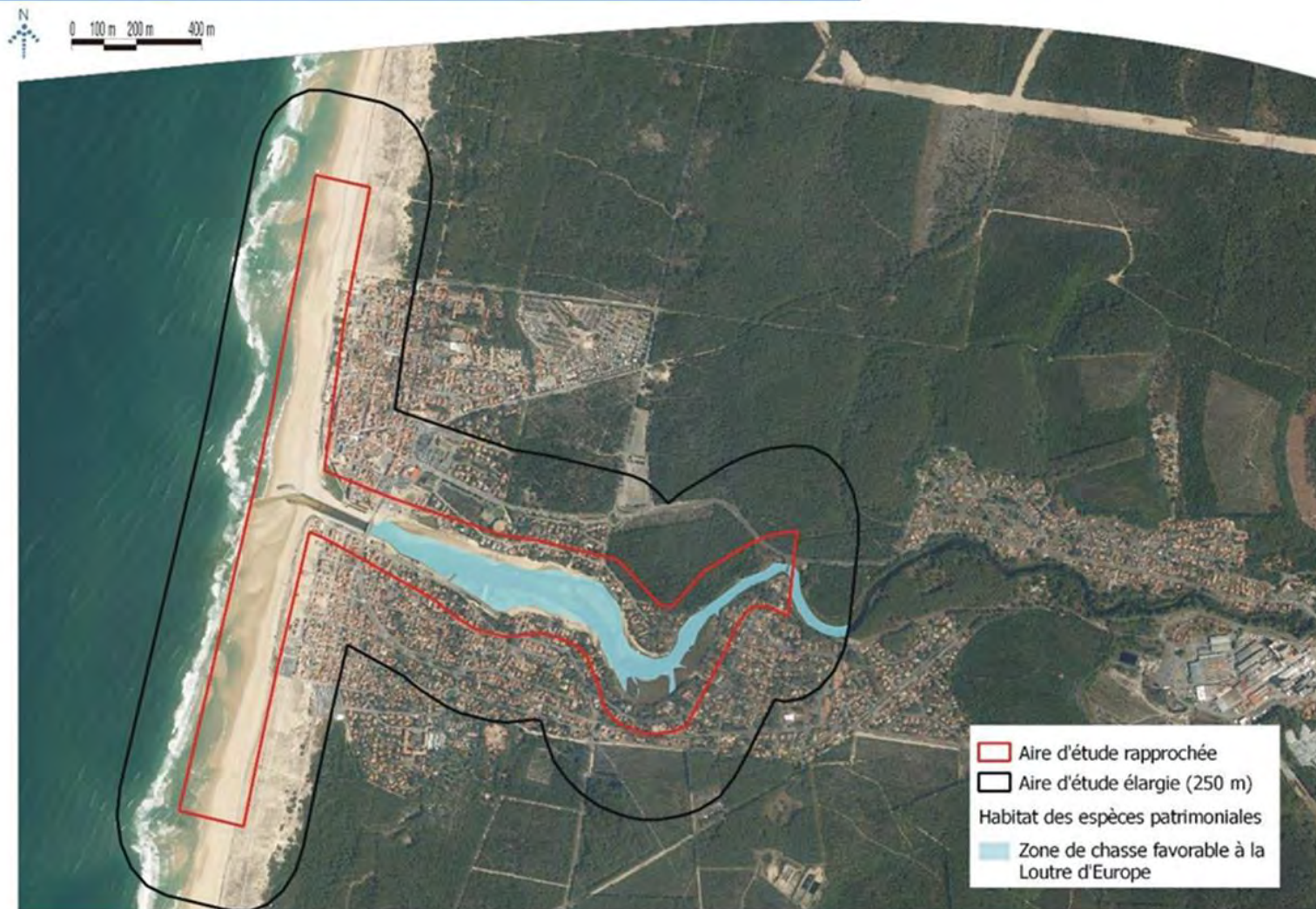


Figure 96: Zone de chasse favorable à la Loutre d'Europe (THEMA Environnement)

### 9.3.3.2 Chiroptères

#### a) *Barbastelle d'Europe – **Barbastella barbastellus***



Figure 97: *Barbastelle d'Europe* (source : INPN).

La *Barbastelle d'Europe* est très sombre. Sa face est noire anthracite et plate. Ses oreilles, grandes et presque carrées, ont leurs bords internes qui se rejoignent sur le front, encerclant des petits yeux brillants. Les tragus sont triangulaires, bien visibles et dressés dans le cône de l'oreille. Elle se nourrit presque exclusivement de microlépidoptères qu'elle capture en vol. Elle chasse le long des lisières arborées, en forêt le long des chemins, sous les houppliers ou au-dessus de la canopée.

Elle fréquente les milieux forestiers assez ouverts et vole entre 1,5 et 6 mètres de hauteur. Sédentaire, elle occupe toute l'année le même domaine vital. Un individu peut chasser sur un territoire de 100 à 200 ha autour de son gîte.

Nocturne, elle attend la nuit noire pour partir en chasse. La durée d'envol de la colonie est longue car souvent, chaque individu quitte le gîte de manière solitaire avec des intervalles de plusieurs minutes. La léthargie hivernale s'étend de fin novembre à début mars, période pendant laquelle l'espèce reste généralement solitaire.

La maturité sexuelle peut être atteinte au cours de la première année. L'accouplement débute en août et peut s'étendre occasionnellement jusqu'en mars. La femelle donne naissance à un jeune vers la troisième semaine de juin en France.

L'état de conservation de la population nationale (région atlantique) est « **défavorable inadéquat** » (évaluation 2013 de la Directive Habitats).

Du fait de son niveau de menace sur la Liste Rouge Nationale (LC) et de son niveau de rareté en Aquitaine (Espèce assez rare), l'enjeu écologique attribué à la *Barbastelle d'Europe* est moyen.

#### b) *Murin à oreilles échanquées – **Myotis emarginatus***



Figure 98: *Murin à oreilles échanquées* (source : INPN).

Chauve-souris de taille moyenne, le pelage à l'apparence laineuse, est roux sur le dos et sans contraste net avec le ventre plus clair. La face et les membranes alaires sont brunes.

Elle fréquente les milieux forestiers ou boisés, feuillus ou mixtes, les vallées de basse altitude, mais aussi les milieux ruraux, parcs et jardins, et accessoirement les prairies et pâtures entourées de hautes haies ou les bords de rivière. L'espèce devient active une heure après le coucher du soleil. Elle chasse dans le feuillage et prospecte les canopées ou les houppliers.

Elle capture préférentiellement des Araignées qui ont tendu leur toile entre les branches ou glane les mouches, et peut aussi capturer ses proies en vol, au-dessus de l'eau. Le reste de son régime alimentaire est constitué de Lépidoptères, de Coléoptères et de Neuroptères.

Espèce strictement cavernicole, elle hiberne dans les grottes, carrières, mines et dans les grandes caves, de fin octobre à avril, voire mai.

Elle peut former des essaims d'une centaine d'individus, parfois en mixité avec le Grand Murin ou le Murin de Natterer. Les mâles estivent en solitaire, et les femelles, très grégaires, forment des nurseries pour la mise-bas, principalement dans les combles de bâtiment ou dans des cavités souterraines. La taille des colonies est très variable, le plus souvent entre 50 à 600 individus, très souvent en mixité avec une autre espèce, le Grand Rhinolophe. Les naissances ont lieu de mi-juin à mi-juillet, les petits commencent à voler à quatre semaines. Les accouplements se déroulent sur les lieux d'essaimage à la fin de l'été mais aussi en novembre dans les sites souterrains. Chez cette espèce, aucun comportement migratoire n'est avéré.

L'état de conservation de la population nationale (région atlantique) est « **défavorable inadéquat** » (évaluation 2013 de la Directive Habitats).

Du fait de son niveau de menace sur la Liste Rouge Nationale (LC) et de son niveau de rareté en Aquitaine (Espèce assez rare), l'enjeu écologique attribué au Murin à oreilles échanquées est moyen.

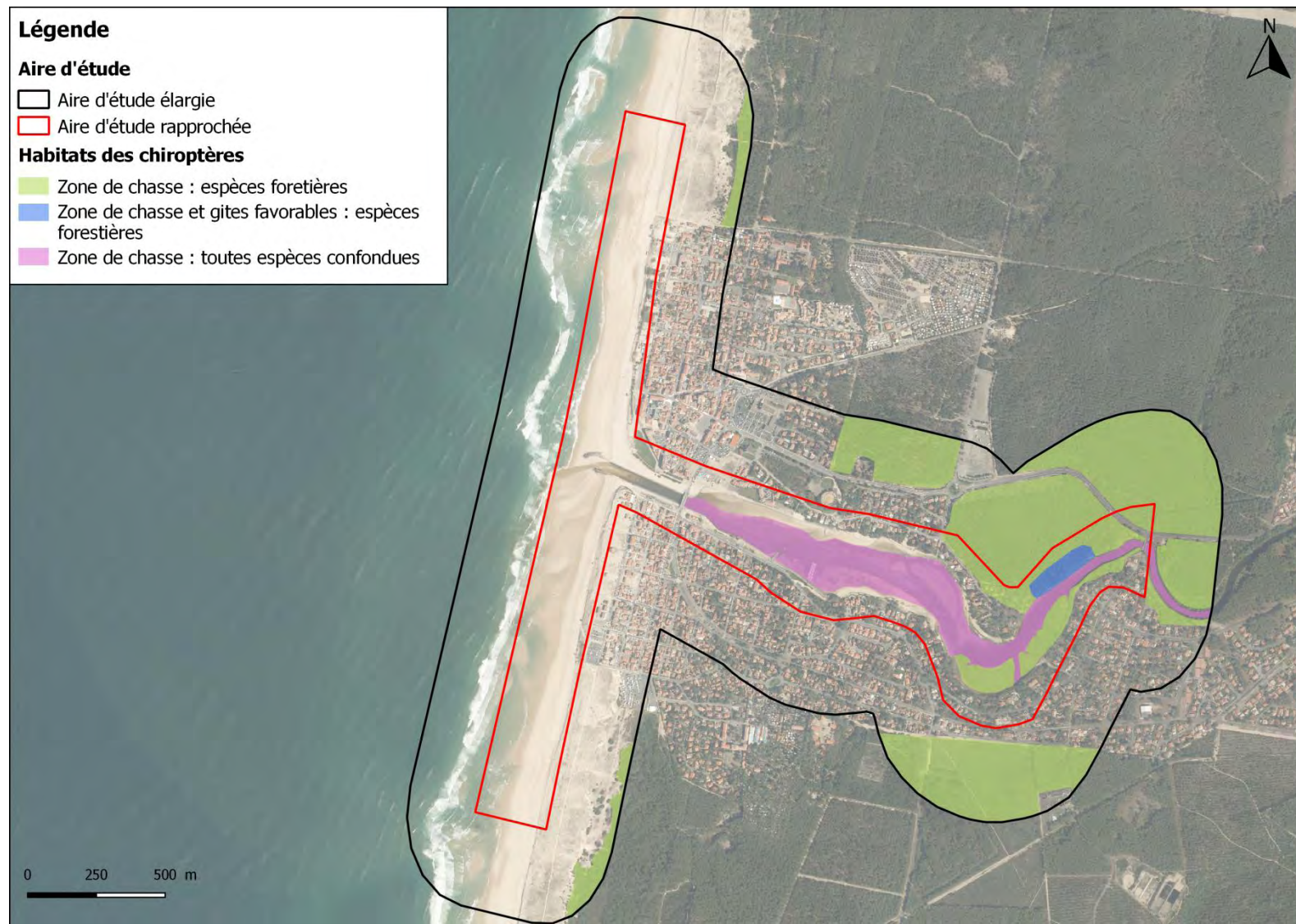


Figure 99: Caractérisation des habitats des espèces de chiroptères d'intérêt communautaire

### 9.3.3.3 Insectes : Grand capricorne – *Cerambyx cerdo*



Figure 100: Grand capricorne (source: INPN).

Le Grand capricorne est l'un des plus grands longicornes de la faune métropolitaine et peut atteindre 6,2 cm de long.

Le longicorne noir est de forme allongée; son thorax est ridé sur le dessus, et présente une épine latérale. Ses élytres sont luisants, avec le tiers apical brun rougeâtre et l'angle sutural épineux. Les antennes sont très longues chez le mâle, atteignant à peine l'apex des élytres chez la femelle. Les adultes sont observables principalement de fin juin à fin août.

L'espèce est xylophage et consomme le bois vivant des chênes, généralement sénescents.

L'état de conservation de la population nationale (région atlantique) est « **défavorable inadéquat** » (évaluation 2013 de la Directive Habitats).

Du fait de son niveau de menace sur la Liste Rouge Nationale (NT) et de son niveau de rareté en Aquitain (Espèce plutôt rare), l'enjeu écologique attribué au Grand Capricorne est assez fort.

#### CARACTÉRISATION DES HABITATS DE L'ENTOMOFAUNE À ENJEU



Figure 101: Localisation de l'habitat du Grand Capricorne (THEMA environnement)

## 9.4 INCIDENCES DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR LA CONSERVATION DES SITES NATURA 2000

### 9.4.1 Destruction ou modification d'habitat d'intérêt communautaire

Le projet de confortement des ouvrages et des berges du courant de Mimizan va altérer 3 habitats d'intérêt communautaire :

- Les sables des hauts de plage à Talitres (1140-1) présents au niveau de la zone de rechargement au Sud immédiat du débouché, au sein des zones d'emprunt (à l'exception de la zone au niveau du débouché) et des pistes de circulation des engins ;
- La végétation des fissures des rochers thermo-atlantiques (1230-2) ayant colonisés les différents ouvrages en enrochements présents sur les berges et la digue Sud ;
- Les prés salés atlantiques présents en espace fluvial et plus spécifiquement les habitats élémentaires 1330-2 : Prés salés du schorre moyen et 1330-5 : Prairies hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée localisés au pied du profil G.

#### 9.4.1.1 Sables des hauts de plage à Talitres (1140-1)

Il s'agit d'un habitat sédimentaire, sans végétation. Il correspond à la partie haute de la plage sur laquelle se rencontrent des laisses de mer, mais pas de végétation pérenne.

L'emprise des zones d'extraction potentielle est largement supérieure à ce qui va réellement être prélevé (15000 m<sup>3</sup> prélevé par an à raison de 10000 m<sup>3</sup> pour la création du merlon et 5000 m<sup>3</sup> pour la plage du Courant). En effet sur la zone située immédiatement au Nord du débouché, zone prioritaire d'extraction en cas de niveau de sable suffisant, l'objet est de prélever le sable amassé derrière la digue Nord afin de limiter l'ensablement du chenal. De même pour les zones d'emprunt situées en extrémité Nord et Sud de la commune, les prélèvements s'effectueront sur le bas de l'estran à condition qu'il présente une morphologie ensablée.

Le projet entrainera également une altération de cet habitat sur la piste de roulement des engins.

Cet habitat a une forte capacité de résilience et de reconstitution du fait des apports sableux par la dérive littorale Nord-Sud estimée à 500000 m<sup>3</sup>. De plus il est largement représenté sur l'ensemble du littoral atlantique. L'incidence des travaux peut donc être considérée comme faible compte tenu de la représentativité et de la résilience de cet habitat.

Le renforcement du pied du cordon dunaire sur la plage au Sud immédiat du débouché permettra de protéger la dynamique naturelle dunaire situés en retrait à savoir les habitats d'intérêt communautaire 2110-1 « Dunes mobiles embryonnaires atlantiques » et 2120-1 « Dunes mobiles à *Ammophila arenaria subsp. arenaria* des côtes atlantiques ».

#### 9.4.1.2 Végétation des fissures des rochers thermo-atlantiques (1230-2)

Il s'agit de la végétation développée au niveau des zones d'enrochements des berges du courant de Mimizan. Même si le substrat est artificiel, la végétation qui s'y est développée est caractéristique des falaises atlantiques, notamment avec la présence de la Criste marine (espèce protégée).

Cet habitat est présent sur les profils 8 à 10 de l'espace littoral et 1, 2, 4, 5 et 7 de l'espace de transition. Sur les profils 7 et 8, les travaux ne porteront pas sur les enrochements constitutifs de cet habitat. Sur



les autres profils, l'habitat sera altéré néanmoins en phase travaux, soit partiellement par apport ponctuel de quelques blocs (Profil 1, 4 et 15) soit sur la totalité du linéaire comme notamment sur le profil 5 (reprise intégrale de l'ouvrage), les profils 9 et 10 (modification de la blocométrie), 13 (réorganisation de la carapace en enrochement) ou encore 14 (reprise de la risberme actuelle avec nouveaux enrochements bétonnés). En phase d'exploitation, les enrochements servant d'habitat de substitution à cette végétation caractéristique des falaises atlantiques seront de nouveau accessibles.

Une dérogation à la destruction d'espèce protégée est en cours de rédaction pour la Criste marine.

#### 9.4.1.3 Prés salés atlantiques présents en espace fluvial (1330-2 et 1330-5)

Ces habitats sont uniquement répertoriés sur la partie basse du courant de Mimizan. Ils sont majoritairement représentés en rive gauche du Courant où la communauté du haut schorre (1330-5) est fortement dégradée par la présence de Baccharis.

En rive gauche, au pied du profil G, l'habitat est exempt de toute végétation. Situé dans l'extrados du méandre, là où les vitesses du Courant sont plus fortes, une érosion régressive de la berge est observée (Figure 102).



Figure 102 : Berge le long du profil G (partie amont à gauche et aval à droite).

Afin d'éviter tout impact en phase travaux sur cet habitat présent également à l'aval, juste à proximité de la piste d'accès des engins au pied de berge, des rubalises seront mises en place à marée basse (Figure 107). En pied du profil G, la circulation des engins et l'augmentation de l'emprise de l'ouvrage lors des travaux va engendrer un impact direct sur cet habitat. Afin de compenser cette altération liée au chantier, une démarche de lutte contre le Baccharis, espèce invasive dégradant l'état du schorre également présent en berge opposée, pourra être lancée. En phase exploitation, la mise en œuvre d'un dispositif de type peigne (dépôt de branchages morts en pied d'ouvrage ancrés au sol à l'aide de pieux bois et de câblette en acier) va dans le sens d'une limitation de l'érosion en pied d'ouvrage en ralentissant les écoulements et en se remplissant en matériaux charriés par le Courant au fur et à mesure du temps. Cela pourra ainsi favoriser le maintien voire potentiellement le développement de cet habitat en limitant les pertes de substrat sur le linéaire de l'ouvrage. Par ailleurs, l'aménagement proposé présente un profil plus doux que l'actuel du fait de son organisation en terrasses ce qui devrait lui conférer un caractère moins réfléchissant et ainsi limiter l'affouillement en pied. En termes d'incidences à l'amont et à l'aval (affouillement observé essentiellement en pied), le tunage actuel ne semble avoir que peu d'incidence. Il n'est pas attendu de modification avec l'extension du linéaire.

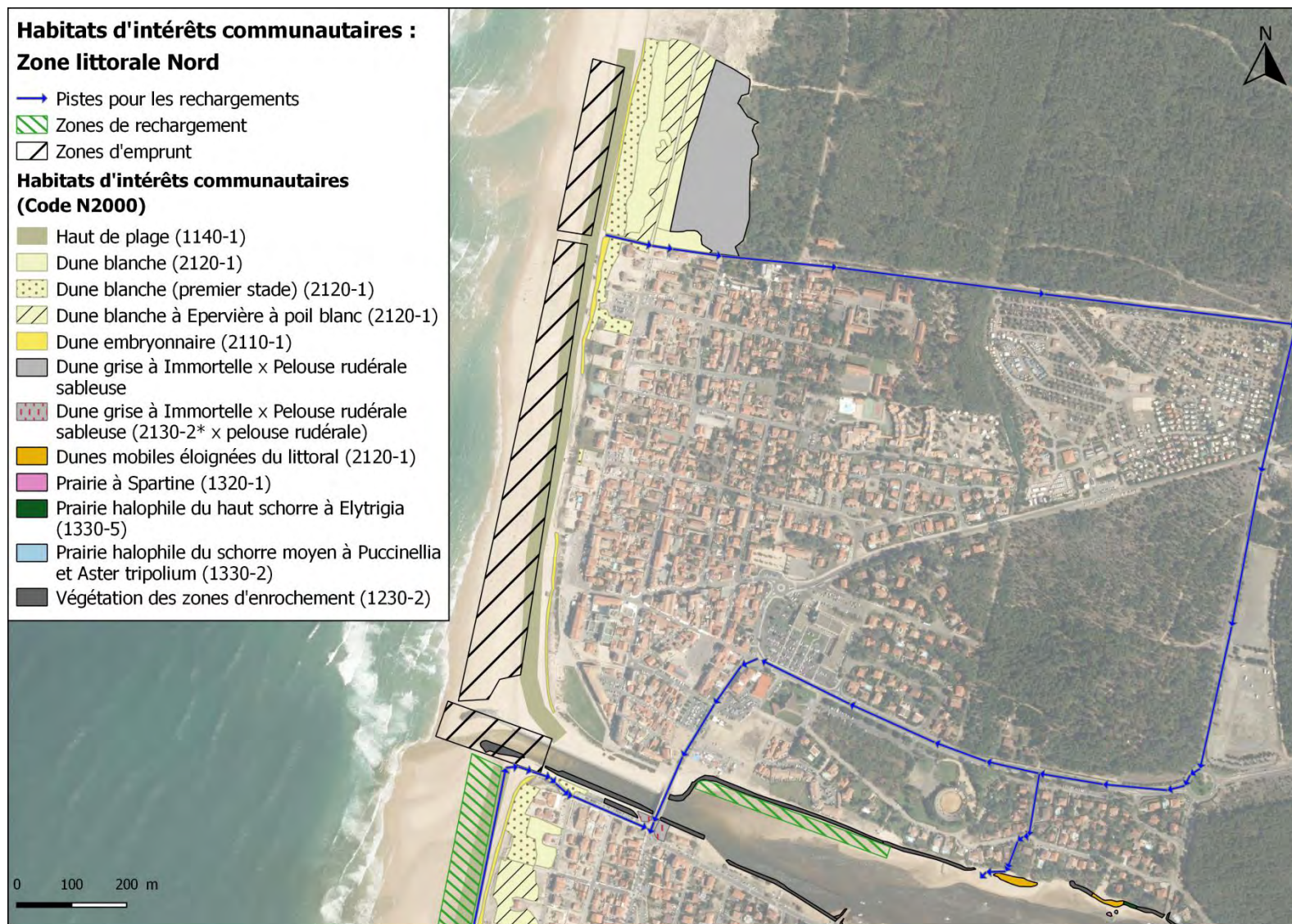


Figure 103: Dispositions constructives et habitats d'intérêt communautaire sur l'espace littoral Nord en lien avec les opérations de rechargement

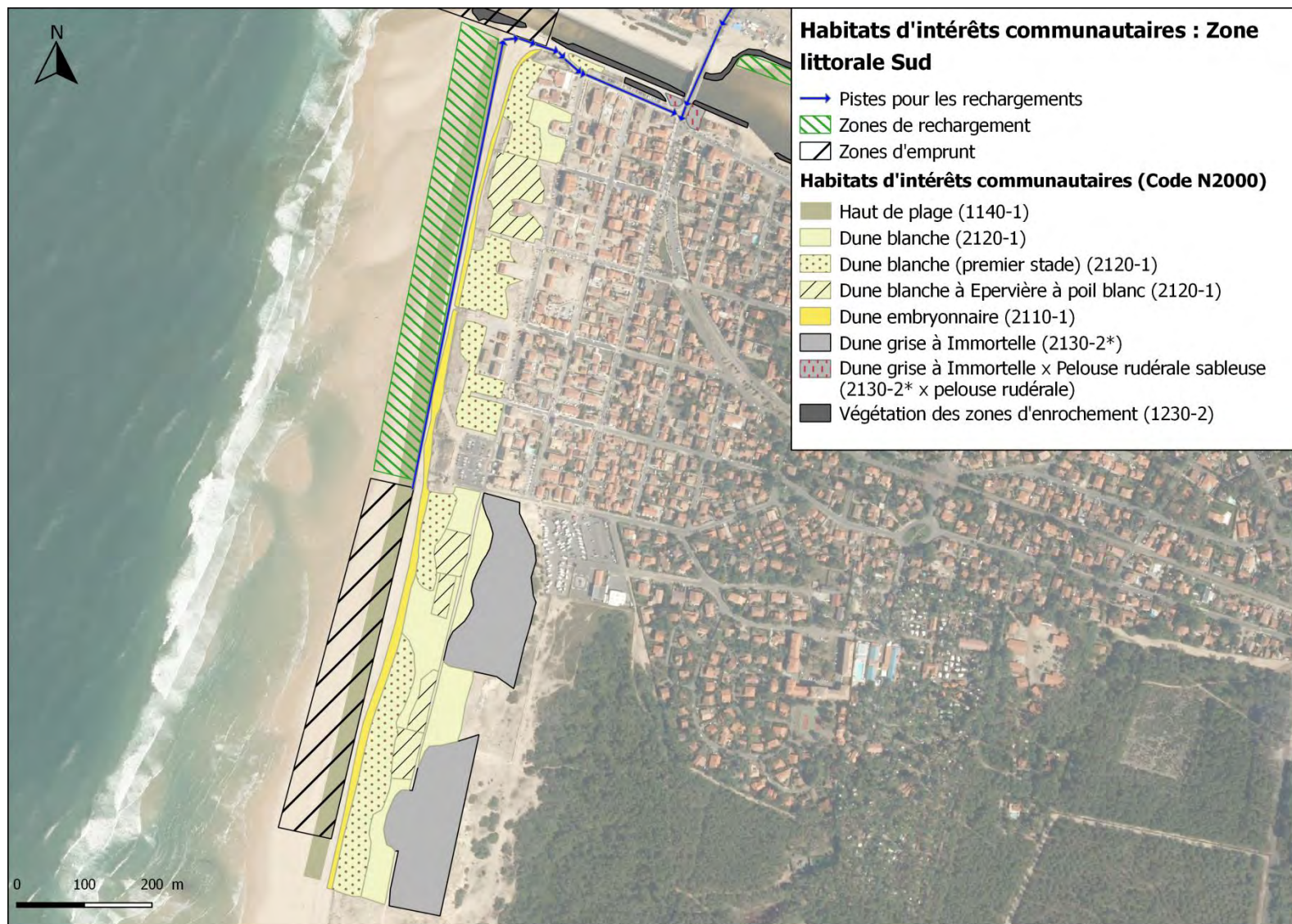


Figure 104 : Dispositions constructives et habitats d'intérêt communautaire sur l'espace littoral Sud en lien avec les opérations de recharge

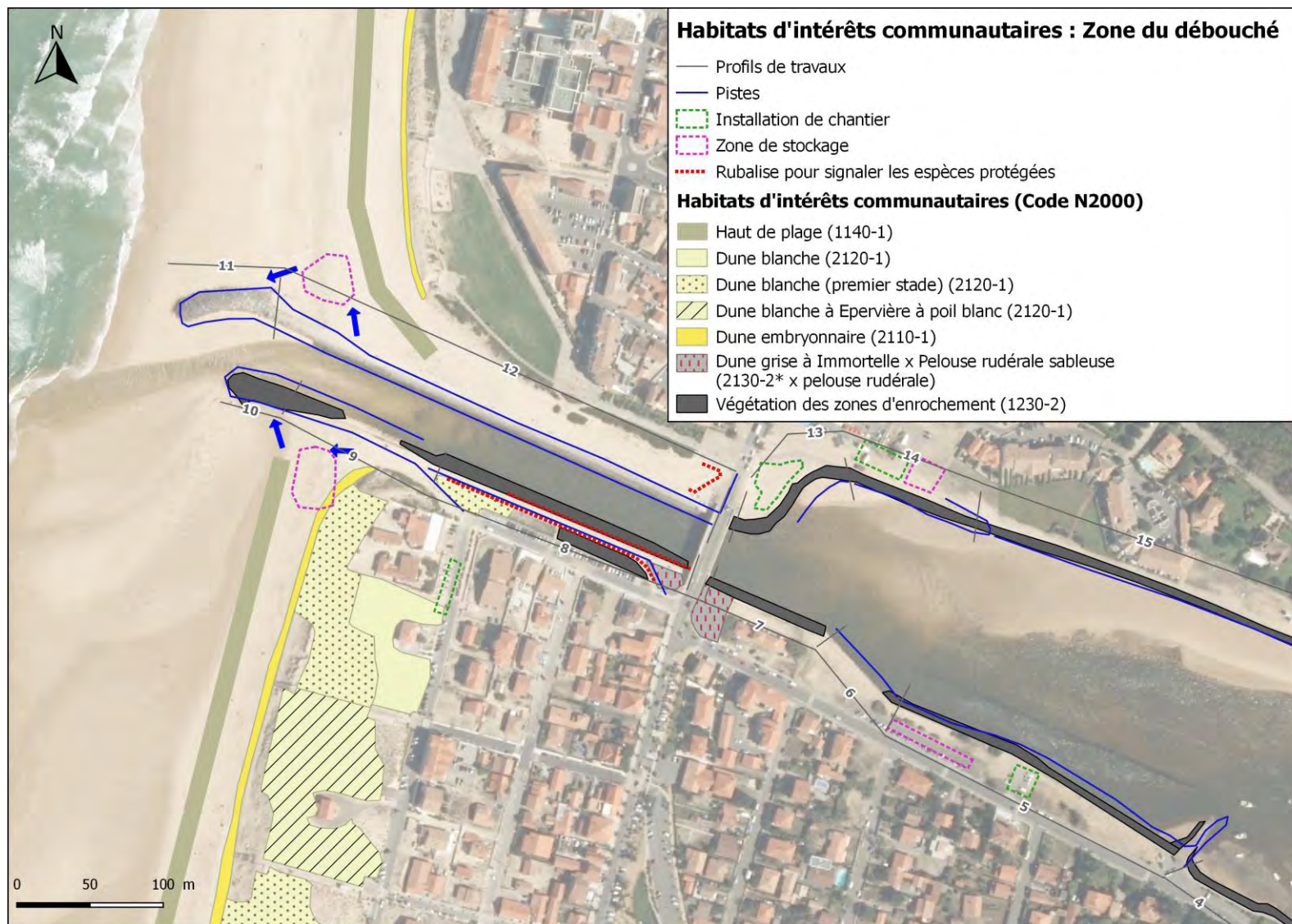


Figure 105 : Dispositions constructives et habitats d'intérêt communautaire en lien avec les travaux de confortement sur les ouvrages du débouché

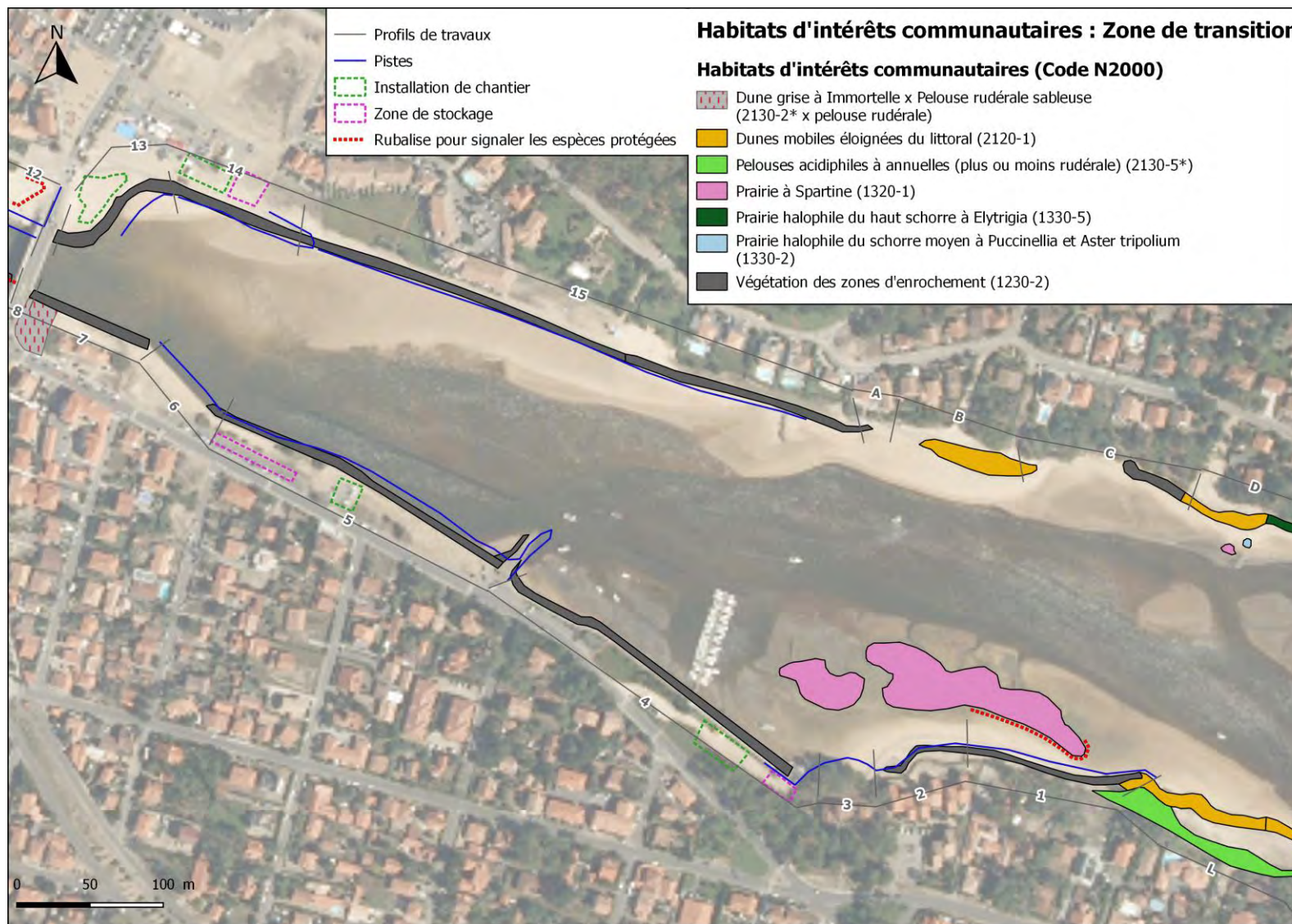


Figure 106 : Dispositions constructives et habitats d'intérêt communautaire en lien avec les travaux de confortement sur les ouvrages de l'espace de transition

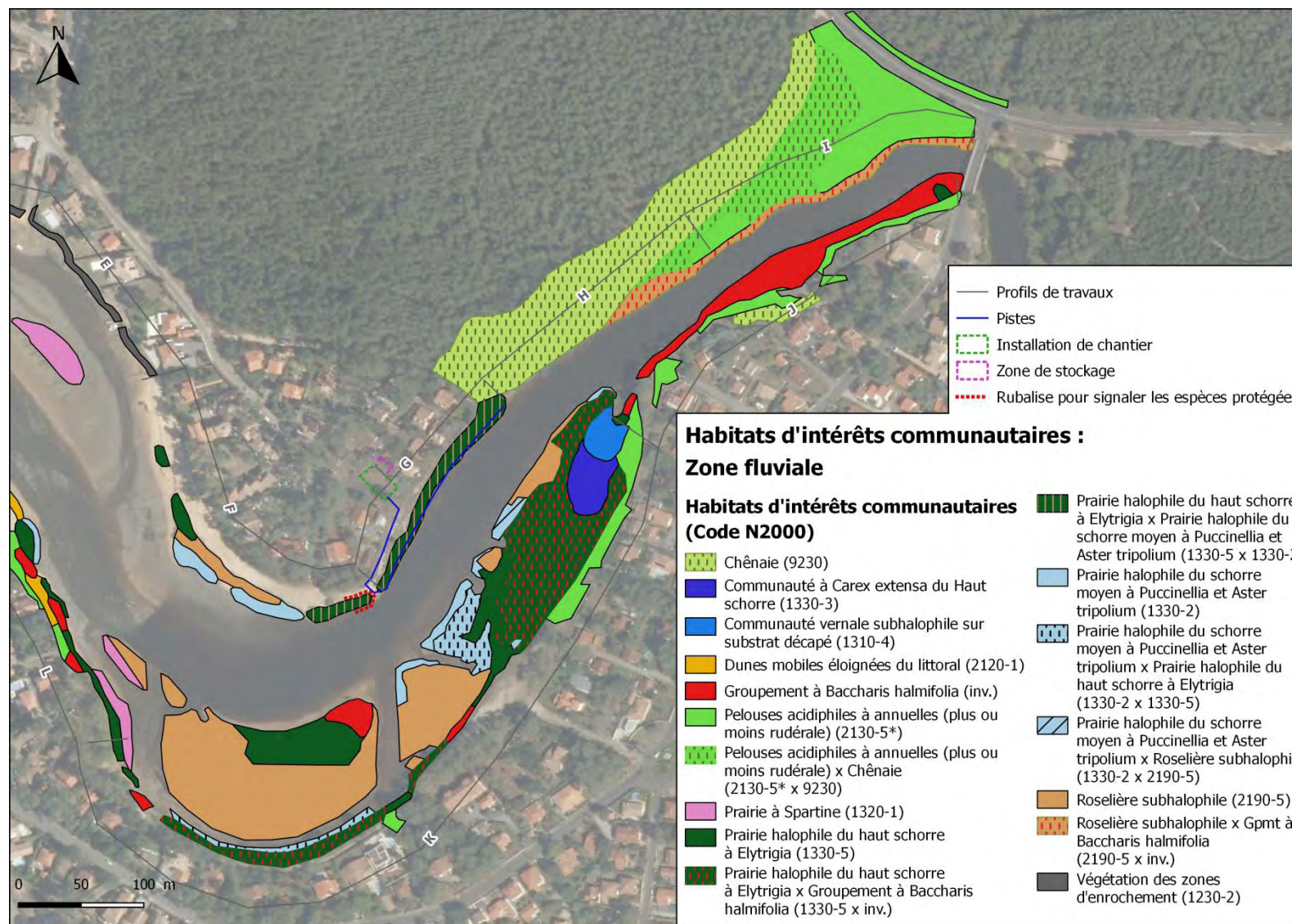


Figure 107: Dispositions constructives et habitats d'intérêt communautaire en lien avec les travaux de confortement sur les ouvrages de l'espace fluvial

#### **9.4.2 Destruction ou perturbation d'espèces et/ou perte de surfaces potentiellement utiles (chasse, reproduction, nidification, migration, déplacement, etc.) pour les espèces faunistiques d'intérêt communautaire**

En termes d'espèces, seules des espèces faunistiques sont présentes au sein de la zone d'influence du projet. Aucune espèce floristique d'intérêt communautaire n'a en effet été répertoriée dans l'aire d'étude rapprochée.

Pour la faune communautaire, les compartiments d'intérêt communautaires en présence sont :

- les mammifères et plus précisément la loutre qui utilise une partie de la zone d'étude comme espace de chasse,
- l'avifaune qui possède des habitats favorables au sein de l'aire d'étude rapprochée,
- les chiroptères (Barbastelle d'Europe et Murin à oreilles échancrées) qui fréquentent les habitats forestiers de la rive droite de l'espace fluvial comme zone de chasse et de gîte potentiel,
- le Grand Capricorne est présent dans la chênaie en extrémité amont du profil G.

Les impacts se limitent à du dérangement lié à la phase de chantier. Aucune perte de surface utile n'est en effet estimé puisqu'aucun abattage d'arbre n'est envisagé, que les travaux seront mis en œuvre en journée et qu'ils porteront essentiellement sur du confortement d'ouvrages existants le long des berges du Courant. Pour le profil G, où une extension du linéaire actuel est prévue, l'emprise concernée ne semble pas constituer une surface utile pour le Martin Pêcheur (absence de parois verticales sableuses). Concernant les rechargements, les zones d'emprunts et d'apport concernent des espaces anthropisés, potentiellement utilisés comme zone d'alimentation pour les limicoles. Toutefois, il s'agit de zones fréquentées, peu attractives et inondées par les marées, qui ne constituent pas des sites favorables à la reproduction.

## 10 ANNEXE 10 : JUSTIFICATION DES TRAVAUX PREVUS SUR LE PROFIL G

La première version du projet palplanches/gabions a été abandonnée suite aux échanges avec la DDTM des Landes qui considérait le projet comme inadapté au regard de la loi littoral.

La solution actuelle tunage bois est apparue comme la seule solution envisageable sur le linéaire du profil G afin de répondre à l'enjeu mis en avant dans le cadre de la stratégie.